

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :        **M. JOSEPH ZAYED, président**  
                                      **M. PIERRE RENAUD, commissaire**

**ATELIER D'ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

---

**ATELIER 4**

---

**L'ORGANISATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

Séance tenue le 21 avril 2021 à 9 h  
En direct sur Internet

## TABLE DES MATIÈRES

## SÉANCE DE LA JOURNÉE DU 21 AVRIL 2021

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b> .....	1
<b>ÉNONCÉ 1</b> .....	17
Vote.....	38
<b>ÉNONCÉ 2</b> .....	39
Vote.....	45
<b>ÉNONCÉ 3</b> .....	45
Vote.....	77
<b>ÉNONCÉ 4</b> .....	66
Vote.....	78
PAUSE	
REPRISE	
<b>ÉNONCÉ 5</b> .....	79
Vote.....	88
<b>ÉNONCÉ 6.1</b> .....	89
Vote.....	101
<b>ÉNONCÉ 6.2</b> .....	89
Vote.....	101
<b>ÉNONCÉ 6.3</b> .....	90
Vote.....	102
<b>ÉNONCÉ 7</b> .....	102
Vote.....	117
<b>ÉNONCÉ 8</b> .....	117
Vote.....	121
<b>ÉNONCÉ 9</b> .....	122
Vote.....	128
<b>MOT DE LA FIN</b> .....	128

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 AVRIL 2021 À 9 H

**SÉANCE DU 21 AVRIL 2021**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

**LE PRÉSIDENT :**

5

Alors, mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à ce quatrième atelier d'échange et de réflexion. Celui-ci porte sur l'organisation de la gestion des matières résiduelles. Y ont été invités des représentants du regroupement territorial 1, qui inclut Montréal, Outaouais, Laurentides, Laval, Lanaudière et la Montérégie.

10

Les 13 et 14 avril derniers, donc la semaine dernière, nous avons tenu les deux premiers ateliers ayant pour thème « Les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles ». Nous avons assisté à 23 conférences de niveau national et international et avons pu échanger avec tous les conférenciers.

15

Hier, nous avons tenu un atelier sur la production et la consommation.

Ces ateliers sont maintenant disponibles en différé dans le site web du BAPE, B-A-P-E, au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

20

Quant à l'atelier d'aujourd'hui, la commission d'enquête tient en premier lieu à vous remercier d'avoir accepté son invitation. Vous y avez été conviés, car la commission est d'avis que vous connaissez bien les enjeux qui gravitent autour de la gestion des résidus ultimes et que vous pouvez vous positionner aisément sur le sujet.

25

L'atelier est diffusé en direct sur le site web du BAPE, mais ne permettra pas l'intervention du public. Il fera également l'objet de transcriptions, qui seront disponibles dans environ une semaine sur le site web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

30

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Alors, mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé BAPE, par le ministre de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charette.

35

Je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud, et par les cinq analystes de la commission, mesdames Karine Jean, Françoise Quintus et Marie-Pier Denis, tout comme messieurs Pierre Batellier et Jonathan Perreault.

40

Mesdames, Karine Lavoie, conseillère en commission, Rachel Sebareme, coordonnatrice de la commission, et Cynthia Roussel, agente de secrétariat, complètent l'équipe de la commission.

Quelques mots maintenant sur le mandat reçu le 16 décembre dernier. Celui-ci est d'une durée d'environ 10 mois et il a débuté officiellement le 8 mars dernier. Quant au rapport de la commission, il devra être remis au ministre au plus tard le 22 décembre prochain et sa sortie publique se fera dans les 15 jours suivant son dépôt.

5

En vertu du mandat, le BAPE doit dresser le portrait actuel de l'élimination des matières résiduelles ainsi que le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années. De plus, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale visant à combler les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins, le ministre demande spécifiquement :

10

Un, de dresser une cartographie des parties prenantes intégrant les rôles et les préoccupations des différents intervenants par rapport à la gestion des résidus ultimes;

15

Deux, d'analyser les méthodes d'élimination ou de traitements existants ainsi que les technologies et les mécanismes innovants, notamment ceux utilisés ailleurs dans le monde, et dont le Québec pourrait s'inspirer pour récupérer des sources d'énergie ou encore des matières, tout en favorisant les principes de l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

20

Trois, d'évaluer des mesures, des solutions, des exigences visant à assurer une meilleure gestion des résidus ultimes en tenant compte des divers contextes régionaux;

Quatre, de déterminer les conditions favorables à l'acceptabilité sociale des différentes options analysées en s'appuyant sur les meilleures pratiques.

25

La commission d'enquête a adopté une stratégie de consultation en cinq volets pour réaliser son mandat :

30

Un, une audience publique en deux parties, tel que prévu dans les règles de procédure du BAPE. En fait, la première partie s'est déjà déroulée du 23 mars au 1<sup>er</sup> avril;

Deux, une enquête auprès des gestionnaires d'installations d'élimination par le biais d'un questionnaire. Cette enquête est déjà à ses dernières étapes;

35

Trois, des ateliers d'échange et de réflexion sur les enjeux touchant la gestion des matières résiduelles;

Quatre, une enquête citoyenne menée auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise;

40

Et cinq, des consultations additionnelles et spécifiques menées auprès des nations et des communautés autochtones.

5 La commission d'enquête entame donc aujourd'hui le quatrième de neuf ateliers, qui se dérouleront jusqu'au 29 avril. Ces ateliers visent à approfondir sa réflexion et à dégager des lignes directrices et des perspectives sur différents aspects de la gestion des résidus ultimes.

10 Y ont été notamment conviés des organismes et des organisations, des municipalités régionales de comté, des gestionnaires de sites d'élimination, des chercheurs, des experts et des représentants de la société civile et du milieu associatif qui connaissent bien les enjeux qui gravitent autour de la gestion des matières résiduelles et des résidus ultimes et qui peuvent partager leur réflexion avec la commission sans être trop restreints dans le temps.

15 La commission a identifié cinq grandes thématiques, outre les deux premiers ateliers que j'ai mentionnés il y a quelques instants et qui s'inscrivaient dans la première thématique, les quatre autres thématiques suivent le cycle de vie d'une matière résiduelle. Il s'agit tout d'abord des techniques, des approches et des innovations qui permettent d'éviter ou de réduire la génération des matières résiduelles dont a fait l'objet, d'ailleurs, l'atelier d'hier.

20 Suivront aujourd'hui et au cours des deux prochains jours les enjeux relatifs à la planification, à l'opération et au financement de la gestion des matières résiduelles par les instances tant publiques que privées.

25 L'autre thématique portera sur le détournement des matières résiduelles de l'élimination par le biais du recyclage et de la valorisation. Enfin, une attention particulière sera accordée à l'élimination des matières résiduelles au Québec ainsi qu'aux enjeux techniques, environnementaux, sociaux et économiques qui s'y rattachent.

30 Le cadre de ces rencontres est d'échanger avec vous et d'avoir votre point de vue. La commission d'enquête est tout à fait consciente que les avis que vous exprimerez peuvent être sensiblement divergents, d'où l'importance de maintenir un climat de respect et de courtoisie. La rencontre en elle-même est d'une durée variable et découlera de nos échanges.

35 Concernant les approches qui seront utilisées, la commission a privilégié une par énoncés ou encore une autre par questions. Ces approches visent exclusivement à structurer les échanges, il ne s'agit donc en aucun cas -- et j'insiste là-dessus -- il ne s'agit donc en aucun cas d'affirmations ou d'enjeux endossés par la commission. Il peut même y avoir des énoncés tout à fait contraires à la réflexion actuelle de la commission d'enquête. Il s'agit donc de vous inciter à échanger sur des thèmes porteurs.

40

Chaque énoncé ou question apparaîtra donc à l'écran à des fins de discussion. Lorsqu'il s'agit d'énoncés, ce qui est presque tout le temps le cas dans ce présent atelier, vous serez subséquentement invités à vous positionner à l'aide de l'application de vote qui apparaîtra à votre écran.

5 Pour chaque énoncé, vous devrez sélectionner une des quatre réponses suivantes : « totalement d'accord », « plus ou moins d'accord », « plus ou moins en désaccord », « totalement en désaccord ». À noter que les votes sont totalement anonymes et que les résultats apparaîtront à l'écran quelques instants après le vote à des fins d'information exclusivement.

10 Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. La commission doit faciliter l'accès du public à l'information, recueillir l'opinion des personnes intéressées, procéder à une analyse rigoureuse des enjeux, des controverses et des tendances et éclairer le ministre en lui faisant part de ses constats et de ses avis.

15 Mon collègue, monsieur Renaud, et moi-même sommes engagés à respecter le code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, tout comme ses valeurs éthiques. Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité, de vigilance et elle doit agir équitablement envers tous, envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant la participation pleine et entière.

20 Avant d'amorcer les échanges, même si vous êtes nombreux, la commission souhaite faire un tour de table. Nous allons donc procéder par ordre alphabétique des organismes et des organisations invitées, suivi des noms et prénoms des participants inscrits. Lorsque vous serez nommés, nous vous prions d'allumer votre caméra et microphone pour préciser vos titres et fonctions. Vous pourrez par la suite fermer et caméra et micro.

25

Alors, monsieur Perreault, si vous voulez bien débiter les appels.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

30

Oui. Commençons pour l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, messieurs Robert Comeau et Réjean Pion.

**M. ROBERT COMEAU :**

35

Je vais laisser aller monsieur Pion. Bien, le premier, c'était moi? Excuse.

40

Robert, bonjour, bonjour, Monsieur le président, bonjour les membres de la commission. Mon nom est Robert Comeau, je suis le secrétaire général de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Personnellement, ça doit faire à peu près 25 ans que je fais de la gestion de matières résiduelles au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

5

Merci.

**M. RÉJEAN PION :**

10

Alors, Monsieur le président, membres de la commission. Je suis Réjean Pion, je suis le vice-président de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles. Et je suis également directeur général de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

15

Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles depuis à peu près 25 ans, dont 13 ans comme directeur général et auparavant 12 ans comme élu municipal à la ville de Saint-Hyacinthe.

Bonne journée.

**LE PRÉSIDENT :**

20

Merci beaucoup, monsieur.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

25

Merci.

Pour la Communauté métropolitaine de Montréal, monsieur Michel Allaire et madame Céline Remili.

30

**M. MICHEL ALLAIRE :**

Oui, bonjour. Mon nom est Michel Allaire, je suis le coordonnateur du service de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal depuis 2009.

35

**Mme CÉLINE REMILI :**

Bonjour, bon matin à tous. Céline Remili, je suis conseillère en recherche dans l'équipe de monsieur Allaire. Je m'occupe du dossier de la gestion des matières résiduelles.

40

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci à vous deux.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

10 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Pour le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, monsieur Ugo Forcier et madame Andréanne Paris.

15 **M. UGO FORCIER :**

Bonjour. Ugo Forcier, je suis chargé de projet en économie circulaire au Conseil régional d'environnement de la Montérégie. Puis je travaille donc sur différents dossiers, projets d'économie circulaire et de gestion de matières résiduelles.

20 **Mme ANDRÉANNE PARIS :**

Bonjour. Andréanne Paris, je suis directrice générale du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie. Ça fait près de 30 ans qu'on est actif sur le territoire de la Montérégie, sur les domaines comme la gestion des matières résiduelles. Merci de l'invitation et bonjour à tous les membres de la commission.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, madame.

30

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci.

35

Maintenant, pour la MRC Brome-Missisquoi, madame Oriana Familiar et monsieur Patrick Melchior.

Alors, je passe au suivant. Pour la MRC d'Argenteuil... Ah! Non, voilà, madame Familiar.

40

Bonjour.

**Mme ORIANA FAMILIAR :**

Oui. Alors, bonjour à tous. Oriana Familiar, je suis la coordonnatrice du Service de gestion environnementale pour la MRC et le CLD de Brome-Missisquoi.

5

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci beaucoup.

10

On va passer à la MRC d'Argenteuil, monsieur Marc-Olivier Labelle et monsieur Howard Sauvé.

**M. HOWARD SAUVÉ :**

Bon matin! Howard Sauvé, je suis maire de Mille-Isles et je nous souhaite une bonne réflexion aujourd'hui. Merci.

15

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci à vous.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

25

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Maintenant, pour la MRC de Beauharnois-Salaberry, Yves Daoust, monsieur Yves Daoust et monsieur Patrice Lemieux.

30

**M. YVES DAOUST :**

Oui. Bonjour, Yves Daoust, maire de Saint-Louis-de-Gonzague et préfet suppléant de la MRC Beauharnois-Salaberry. Donc, je dis bonne journée!

35

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci.

40

**M. PATRICE LEMIEUX:**

Bonjour, mon nom est Patrice Lemieux, je suis le directeur du Service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

5

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci.

10

Maintenant, pour la MRC de La Haute-Yamaska, madame Valérie Leblanc et monsieur Paul Sarrazin.

**Mme VALÉRIE LEBLANC :**

15

Je peux débiter. Donc, je suis Valérie Leblanc, je suis la directrice du Service de gestion des matières résiduelles à la MRC de La Haute-Yamaska.

20

À la MRC, nous, on a déclaré notre compétence au niveau de la gestion des matières résiduelles. Donc, on s'occupe des collectes porte-à-porte et nous avons des écocentres, puis on fait aussi beaucoup d'activités de sensibilisation auprès de notre population.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

25

Merci.

Monsieur Sarrazin, on n'a pas l'image, mais vous pouvez quand même parler.

**M. PAUL SARRAZIN :**

30

Oui, bonjour. Paul Sarrazin, maire de la municipalité Sainte-Cécile-de-Milton et préfet de la MRC Haute-Yamaska. Impliqué au niveau des matières résiduelles depuis plus de 15 ans.

Je souhaite à tous, on se souhaite à tous une très belle journée et des beaux échanges.

35

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci.

40

Pour la MRC de Marguerite-D'Youville, monsieur Sylvain Berthiaume et madame Suzanne Roy.

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

Oui, bonjour. Sylvain Berthiaume, je suis directeur général de la MRC Marguerite-D'Youville, qui a compétence au niveau de la gestion de matières résiduelles. On s'occupe de l'ensemble de la gestion de matières résiduelles sur notre territoire depuis le début des années 90.

Et évidemment, dans mon cas, je suis là depuis 2006. Donc, ça fait 15 ans que je travaille notamment au niveau de la gestion de matières résiduelles. Et j'occupe également les fonctions de directeur général de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud, une usine de biométhanisation, située à Varennes.

Je ne sais pas si madame Roy est là. Je crois que madame Roy va se joindre à nous un peu plus tard dans la journée. Elle est à Québec, aujourd'hui, dans le cadre de ses fonctions de présidente de l'UMQ.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

C'est parfait. Je vous remercie.

MRC de la Matawinie maintenant, madame Édith Gravel et madame Nadia Maheu.

**Mme NADIA MAHEU :**

Bonjour. Bonjour à tous. Nadia Maheu, je suis conseillère en gestion des matières résiduelles à la MRC de Matawinie depuis maintenant 15 ans. Et je crois que madame Gravel ne sera pas des nôtres pour aujourd'hui.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Parfait, merci.

Pour la MRC de Papineau maintenant, monsieur Arnaud Holleville et monsieur Benoit Lauzon.

Je passe à la MRC de Pontiac avec monsieur Thierry Rimbault.

**M. THIERRY RAIMBAULT :**

Oui, bonjour. Thierry Rimbault, coordonnateur à l'environnement de la MRC de Pontiac depuis six ans. Et je pense que notre préfète, Jane Toller, va arriver un petit peu plus tard dans l'atelier.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci beaucoup.

5 Pour la MRC de Roussillon, monsieur Nicolas Chaput et madame Lise Michaud.

**Mme LISE MICHAUD :**

10 Bonjour. Bonjour, mon nom est Lise Michaud et je suis mairesse de la ville de Mercier. Je siège à la MRC Roussillon, donc responsable du comité dont on parle aujourd'hui. Et je suis aussi sur la commission environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

**M. JONATHAN PERREAULT:**

15 Merci.

Monsieur Chaput.

**M. NICOLAS CHAPUT :**

20 Bonjour, Nicolas Chaput, directeur du Service de gestion de matières résiduelles et développement durable pour la MRC de Roussillon.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

25 Merci beaucoup.

Pour la MRC de Rouville, monsieur Jacques Ladouceur et monsieur Étienne Rousseau.

**M. JACQUES LADOUCEUR :**

30 Oui, bonjour à tous, Jacques Ladouceur, maire de la ville de Richelieu et préfet de la MRC de Rouville.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

35 Merci beaucoup.

40 MRC des Collines-de-l'Outaouais, donc monsieur Benoît Gauthier et madame Caryl Green.

Je passe à la MRC des Maskoutains avec monsieur Alain Jobin.

**M. ALAIN JOBIN :**

5 Bonjour messieurs. Alain Jobin, maire de Saint-Barnabé-Sud. Je suis, depuis 2009, administrateur à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, surtout depuis les cinq dernières années en tant que président du conseil d'administration. Bonne journée à tous.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

10 Merci, bonne journée à vous.

Pour la MRC du Haut-Richelieu, madame Louise Fecteau.

**Mme LOUISE FECTEAU :**

15 Bonjour à tous! Oui, je suis directrice générale de Compo-Haut-Richelieu qui est responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Donc, je suis responsable de la planification des services et aussi je suis directrice de projet pour la construction  
20 d'une usine de compostage sur le territoire.

Et impliquée depuis les 25 dernières années de différentes façons, dans les commissions parlementaires et par le biais de différentes études dans la gestion des matières résiduelles et la recherche de données fiables et utiles, c'est mon -- Comment je dirais ça? -- c'est mon dada des  
25 dernières années.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

30 Merci beaucoup.

Pour la MRC de Joliette, maintenant, madame Claudette Choinière et monsieur Mario Laquerre.

**M. MARIO LAQUERRE :**

35 Bonjour, mon nom est Mario Laquerre. Je suis directeur de la planification et gestion du territoire et responsable des matières résiduelles à la MRC de Joliette. Et dans mon cas, bien, on peut dire que ça fait 30 ans que je m'occupe de matières résiduelles. Merci.

40

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci.

5 **Mme CLAUDETTE CHOINIÈRE :**

Oui, bonjour, mon nom est Claudette Choinière. Je travaille avec Mario, justement. Je suis coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles à la MRC de Joliette. Bonne journée.

10 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci, bonne journée à vous également.

Pour la MRC Les Moulins maintenant, madame Geneviève Rivard et monsieur Brian Tremblay.

15 **Mme GENEVIÈVE RIVARD :**

Bonjour. Donc, Geneviève Rivard, coordonnatrice, responsable de la gestion des matières résiduelles pour la ville de Terrebonne dans la MRC Les Moulins. Bonne journée.

20 **M. JONATHAN PERREAULT:**

Merci beaucoup, à vous aussi.

25 MRC Pierre-De-Saurel, maintenant, monsieur Mohamed Aliouane.

Alors, je vais passer à la MRC Rivière-du-Nord, madame Josée Yelle.

30 **Mme JOSÉE YELLE :**

Oui, bonjour, je suis directrice générale adjointe de la MRC de la Rivière-du-Nord et responsable des programmes et mandats environnementaux, dont le plan de gestion de matières résiduelles. Je vous souhaite une bonne journée.

35 Malheureusement, je devrai vous quitter éventuellement pour une rencontre du conseil de la MRC aujourd'hui. Bonne journée.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

40 Merci beaucoup, bonne journée à vous.

MRC Vaudreuil-Soulanges, madame Julie Labelle et monsieur Raymond Malo.

**M. RAYMOND MALO :**

5 Oui, bonjour, Raymond Malo, directeur général adjoint à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et responsable de la gestion des matières résiduelles à la MRC.

**Mme JULIE LABELLE :**

10 Oui, bonjour, Julie Labelle, coordonnatrice et agente de développement de l'environnement pour la MRC Vaudreuil-Soulanges, donc responsable de la gestion des matières résiduelles.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

15 Merci beaucoup.

Alors, maintenant pour Nature-Action Québec, madame Paula Berestovoy, madame Marie-Ange Selosse.

20 **Mme PAULA BERESTOVOY:**

Oui, bonjour. Donc, je suis Paula Berestovoy. Je suis chef de service en gestion des matières résiduelles et écocivisme chez Nature-Action. On travaille depuis plus de 30 ans en GMR. En Montérégie, le Grand Montréal, la Couronne Nord, on gère notamment neuf écocentres puis on fait des implantations de collecte.

25

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci.

30

**Mme MARIE-ANGE SELOSSE :**

Bonjour, et bonjour à tous. Donc, moi, Marie-Ange Selosse, je suis chargée de projet, donc gestion des matières résiduelles et écocivisme pour Nature-Action Québec.

35

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci beaucoup.

40

Maintenant pour la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal, monsieur Christophe Derrien.

**M. CHRISTOPHE DERRIEN :**

Oui, bonjour, bon matin à tous. Mon nom est Christophe Derrien. Je suis directeur général de la SAESEM, la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal. La SAESEM est une OBNL qui agit sur les enjeux environnementaux dans le Grand Montréal depuis 2010. Bonne journée à tous.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci, bonne journée.

Pour l'Union des municipalités du Québec, maintenant, madame Geneviève David Watson.

Je vais passer à la ville de Gatineau avec madame Catherine Lorient.

**Mme CATHERINE LORIENT :**

Bonjour, je suis Catherine Lorient, coordonnatrice du plan de gestion des matières résiduelles au service de l'environnement à la ville de Gatineau.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci beaucoup.

À la ville de Laval, madame Monica Gaudet et monsieur Philippe Vaillancourt.

**M. PHILIPPE VAILLANCOURT :**

Bonjour. Mon nom est Philippe Vaillancourt, je suis chef de division gestion des matières résiduelles au sein du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à la ville de Laval.

**Mme MONICA GAUDET :**

Bonjour, monsieur le commissaire, bonjour à tous. Monica Gaudet, conseillère en gestion des matières résiduelles à la ville de Laval et impliquée dans la gestion des matières résiduelles depuis plus de 15 ans. Bonne journée à tous.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci à vous.

5 Pour la ville de Longueuil, madame Veronika Kachanova et monsieur Alain Thiboutot.

**Mme VERONIKA KACHANOVA :**

10 Bonjour à tous. Mon nom est Veronika Kachanova. Je suis analyste en environnement à la division matières résiduelles pour la ville et l'agglomération de Longueuil.

**M. ALAIN THIBOUTOT :**

15 Bonjour. Alain Thiboutot, responsable des matières résiduelles à la ville de Brossard et membre du Comité technique de l'agglomération de Longueuil. Bonjour.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci beaucoup, bonjour.

20 Pour la ville de Mirabel, maintenant, monsieur Jérôme Duguay et madame Louise Lavoie.

**Mme LOUISE LAVOIE :**

25 Louise Lavoie, directrice générale adjointe de la ville et de la MRC de Mirabel. Donc, depuis 25 ans dans le monde municipal et notamment anciennement directrice de l'environnement à la ville de Gatineau où on avait travaillé beaucoup le volet des déchets ultimes.

**M. JÉRÔME DUGUAY :**

30 Bonjour, Jérôme Duguay, directeur du Service de l'environnement à la ville de Mirabel et la MRC de Mirabel.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Merci beaucoup.

35 Pour terminer, pour la Ville de Montréal, monsieur Roger Lachance.

40

**Mme PAULA URRA :**

Oui, bonjour.

5 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Ah!

**Mme PAULA URRA :**

10

En remplacement de monsieur Roger Lachance...

**M. JONATHAN PERREAULT :**

15

D'accord.

**Mme PAULA URRA :**

20

... Paula Urra, chef de division à la gestion des matières résiduelles au service de l'environnement de la Ville de Montréal.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

25

Merci beaucoup. Bonne journée à tous.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bon?

30

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

35

C'est terminé, monsieur Perreault?

**M. JONATHAN PERREAULT :**

40

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, sans plus tarder, nous allons amorcer les échanges avec un premier énoncé que nous allons afficher à l'écran.

5

---

**ÉNONCÉ 1**

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Perreault, vous pouvez procéder. Auriez-vous l'amabilité de le lire?

10

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Alors, voilà, pour l'énoncé numéro 1, son contexte, donc:

15

*« En dehors des communautés métropolitaines et de quelques regroupements de MRC-municipalités notamment par le biais de régies, l'échelle pour la planification de la gestion des matières résiduelles demeure la MRC. Planifier les besoins et capacités d'élimination, effectuer une veille technologique, évaluer les options et développer les projets demandent beaucoup de ressources (compétences, ressources financières, outils d'analyse, données). Actuellement, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne réalise pas de planification provinciale des besoins et des capacités d'élimination, cette responsabilité relevant des MRC et villes exerçant certaines compétences de MRC. »*

20

25

Alors, l'énoncé sur lequel on va discuter est :

*« Une échelle de planification et concertation plus grande que la MRC devrait être favorisée voire imposée. »*

30

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous laisse quelques instants de réflexion et, dès qu'une personne sera prête à intervenir, tout simplement, levez la main virtuelle et j'aurai la liste des personnes qui voudraient intervenir.

35

Monsieur Robert Comeau.

40

**M. ROBERT COMEAU :**

5 Bonjour, Monsieur le président, simplement un petit bémol à faire. Effectivement, au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement, ce sont les MRC qui ont le mandat d'effectuer la planification régionale en gestion de matières résiduelles.

10 Sauf qu'à l'heure actuelle, on trouve, sur le territoire québécois, beaucoup de MRC qui planifient, avec des collègues de municipalités voisines, la gestion des matières résiduelles en faisant, entre autres, des PGMR conjoints.

Souvent, le territoire de desserte et le territoire de planification va s'étendre au niveau d'une régie intermunicipale qui peut couvrir plus d'une, donc quelques-unes des MRC.

15 Je vous donne un exemple rapide. La région de la Mauricie où on retrouve trois MRC et deux maires qui font un PGMR conjoint pour, justement, élaborer la gestion des matières résiduelles sur presque l'ensemble du territoire de la région mauricienne. Et c'est la même chose dans d'autres régions du Québec. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Vous nous dites, monsieur Comeau, vous nous dites que c'est souvent le cas, mais quand on regarde les données du ministère de l'Environnement, il y a assez peu de regroupements. En fait, dans certaines régions, je sais que ce n'est pas les régions qu'on va toucher aujourd'hui, mais quand même parce que je les ai dans ma tête : on pense au Centre-du-Québec, on pense au Bas-Saint-Laurent, où il y a plusieurs PGMR séparés. Il n'y a pas vraiment de regroupements.

30 Je voulais comprendre pourquoi, dans certains cas, les MRC jugent qu'il est logique ou qu'il est correct de se regrouper et pourquoi, dans d'autres cas, les MRC opèrent des PGMR distincts? Est-ce qu'il y a une raison qui fait que ce n'est pas intéressant pour certaines MRC?

**M. ROBERT COMEAU :**

35 Personnellement, pour avoir... parce que j'ai une autre vie que l'AOMGMR, à date, je dois avoir une quinzaine de PGMR à mon actif. Je vous dirais que, dans bien des cas, c'est juste une concertation régionale qui n'est pas là.

40

5 Comme je vous disais tantôt, je vous donne quelques exemples très rapides. Mauricie, on retrouve la MRC Mékinac, la MRC des Chenaux, la MRC de... voyons! je m'excuse, j'ai un blanc, une troisième MRC, plus la ville de Trois-Rivières, la ville Shawinigan. Lac-Saint-Jean, les trois MRC du Lac-Saint-Jean font un PGMR commun. Bécancour, Nicolet, Yamaska ont un PGMR commun et ainsi de suite.

10 Ce sont des régions où les gens ont pu s'entendre et je parle des élus ont pu s'entendre pour réaliser des PGMR communs et avoir une vision beaucoup plus régionale, c'est-à-dire sur l'ensemble d'un territoire d'une région, au sens des régions du Québec.

15 En contrepartie, vous avez des endroits où c'est très difficile. Pas plus tard que la semaine passée, je me retrouvais avec les gens de la MRC de Charlevoix, qui aimeraient bien pouvoir envoyer leurs déchets le plus près possible. Sauf que ça fait... au cours des deux derniers PGMR qu'ils ont eu un avis de refus de la Ville de Québec pour envoyer leurs déchets au site d'enfouissement de Québec qui se trouve très près de Charlevoix.

20 Bon, il y a sûrement des raisons autres que politiques, il peut y avoir des raisons techniques que je ne connais pas, mais effectivement il y a des endroits où les relations, j'oserais dire, sont plus difficiles.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Madame Louise Fecteau.

30 **Mme LOUISE FECTEAU :**

35 Oui, bonjour. Bien, la question porte sur la portée de la planification et de la concertation. J'aurais envie de dire qu'il y a peut-être une étape en amont qui est celle de la confection des données, de l'organisation des données utiles pour la faire, cette planification-là.

40 C'est-à-dire que l'échelle de planification pour une MRC, dans bien des cas, c'est bon, c'est requis. C'est l'échelle d'application, de toute façon, c'est là où il y a une organisation administrative qui est en mesure de mettre en place les mesures qui sont dans le plan.

La concertation avec les MRC ou les... ou même au sein d'une région administrative, selon la taille de la région puis le nombre de personnes qui est impliqué, c'est indispensable aussi, ça peut être intéressant d'avoir des ententes inter-MRC.

5 Mais ce qui manque, je reviens à l'idée des données, à la question des données, des données accessibles, c'est qu'on n'a pas, au Québec, d'informations à jour, fiables, utiles, à notre disposition pour les organiser, ces planifications territoriales là.

10 On a des rapports sur la gestion des matières résiduelles qui sont aux deux ans. C'est trop peu. C'est, je veux dire, on a un rapport... On se base aujourd'hui, en 2021, sur des données de 2018. C'est trop loin. Donc, on est continuellement en retard sur les informations dont on a besoin.

15 Un autre exemple, c'est la... on fait des études de caractérisation extraordinaires au Québec, qui sont d'une ampleur inégalée, mais elles tardent tellement à être publiées qu'on a des informations, encore là, qui sont souvent passées date, mais qu'on a réellement besoin pour définir les différents services en fonction des catégories d'unité d'occupation ou des types de territoire.

20 Puis pour la question de l'élimination en tant que telle, c'est... ce qu'on voit dans le document du ministère de l'Environnement qui a été mis à la disposition de la commission et des participants, c'est exactement ce qu'on a besoin, mais sur une base récurrente.

25 C'est-à-dire que, pour une rare fois, on a vu des perspectives jusqu'en 2040, mais c'est ce dont on a besoin en tout temps. C'est-à-dire qu'il doit y avoir des gens dont la fonction est de, justement, prendre connaissance des informations sur le territoire du Québec. Donc, quels sont les lieux accessibles? À quelle vitesse ils se remplissent? Quels sont les défis? Quels sont les enjeux?

30 Quand on fait des projections sur 5 ans, 10 ans, 20 ans, quelle décision, autrement dit quelles actions doivent être entreprises? Ça doit percoler sur nos territoires respectifs. Puis c'est comme il n'y a pas d'autres façons de prendre des décisions éclairées que d'avoir une information juste et à jour. Donc, c'est indispensable.

35 Ça fait que la question, en fait, je la relance. Tu sais, on est ici, les organismes municipaux, mais en réalité, c'est : qu'est-ce qui peut se faire aussi -- Comment je dirais ça? -- pour être vraiment efficace, on est toujours en train de discuter de l'optimisation des ressources. On a tous beaucoup, beaucoup de -- Comment je dirais ça? -- de travail justement de planification, mais on perd beaucoup trop de temps à partir à la recherche d'informations chacun de notre côté, alors que cette information-là pourrait être conciliée et nous être rendue disponible.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, est-ce que vous avez signifié vos besoins au ministère de l'Environnement?

5 **Mme LOUISE FECTEAU :**

Oui. Pour être honnête, pour ceux qui me connaissent le savent : je ne rate pas une occasion. À chaque commission, à chaque intervention, à chaque fois que c'est possible de dire que je considère absolument incompréhensible qu'on ne puisse pas bénéficier de minimalement de rapport annuel, de bilan des gestions des matières résiduelles au Québec, avec les données mises à jour et rendues publiques, avec des dates précises.

10 Au BAPE, vous avez l'obligation de produire des rapports en quatre mois, de faire vos travaux normalement pour des dossiers parfois considérables. Je n'arrive pas à comprendre ce qui nous limite, ce qui retarde.

15 J'entends, j'entends toujours les justifications à l'effet que c'est compliqué, qu'on fonctionne par sondage auprès des entreprises, mais pour moi c'est irrecevable. Il faut trouver les façons d'organiser, collecter, transmettre l'information sur une base catégoriquement fiable et systématique.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

25 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

30 Madame Fecteau, est-ce que, de façon générale, les prévisions à long terme, sur 10, 15 ou 20 ans, sont faites par rapport à, je vais dire, par rapport aux quantités de matières résiduelles, par rapport à comment ça va évoluer? Est-ce qu'à l'échelle de la MRC... bon, on sait qu'en première partie d'audience, le MELCC nous a dit qu'il ne faisait pas ça systématiquement à l'échelle provinciale, mais à l'échelle de la MRC, est-ce que vous faites cet exercice-là de prévision à long terme?

35 **Mme LOUISE FECTEAU :**

Mais on a l'obligation légale de le faire. J'étais aux commissions, j'ai participé aux commissions en 2003 sur les politiques précédentes. C'est ce qu'on a répété tout le temps. Nous avons des obligations de faire ces planifications-là dans nos PGMR, alors que ceux qui ont cette responsabilité-là institutionnelle ne le font pas.

40

Donc, on devrait avoir le portrait, on s'en va dans l'entonnoir, on devrait avoir le portrait global de la situation sur le territoire du Québec pour être capable de se positionner là-dedans de voir où vont être nos défis avant de frapper les murs.

5 On doit faire ces planifications-là, mais les efforts pour y arriver sont inutilement importants. On a tellement de travail à faire, de toute façon, sur ces planifications-là, sur l'inventaire de nos territoires, incluant les industries, commerces, institutions, pas seulement que sur le secteur municipal. On a l'obligation de faire la planification sur l'ensemble des secteurs d'activités, mais on n'a pas, à notre disposition, les informations au-delà de notre territoire.

10 Ça devient... là, on est en train... la question, c'est : la concertation, est-ce qu'elle peut se faire inter-MRC et tout ça, mais encore faut-il avoir les informations au plus large pour être capable ensuite de les appliquer dans nos discussions entre nous. C'est indispensable.

15 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

20 **Mme LOUISE FECTEAU :**

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Merci. Merci, madame Fecteau.

Monsieur Mario Laquerre.

30 **M. MARIO LAQUERRE :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Oui, bonjour, monsieur Laquerre.

**M. MARIO LAQUERRE :**

40 Bien, pour moi, le territoire de planification doit rester au niveau de la MRC. Dans le passé, il y a eu effectivement des régies qui se sont créées, mais je pense que la dernière régie qui s'est créée, c'est

12-15 ans, il n'y en a pas eu depuis ce temps-là.

5 Aujourd'hui, c'est les MRC qui prennent leur place et qui ont rapatrié les pouvoirs des villes et qui opèrent à ce niveau-là. Il ne faut pas oublier que le PGMR, c'est aussi des activités, c'est aussi du terrain, c'est aussi donner des services au citoyen. Et pour pouvoir y arriver, il faut que tu aies le conseil municipal derrière toi. Donc, le conseil de la MRC derrière toi. Donc, les élus de chacune des municipalités. Quand on fait ça trop gros, généralement, il y a des risques que ça dérape et qu'il n'y ait rien qui se fasse.

10 Regardez dans la Communauté métropolitaine de Montréal, ils en ont un PGMR, le problème c'est qu'il est appliqué très, très, très inégalement par toutes les municipalités. Et les réalités sont très différentes de chacune des municipalités, entre Senneterre puis Montréal ou entre... entre n'importe quelle ville, c'est toujours quand même très différent.

15 Ça fait que pour moi, je pense que le territoire de planification idéal est au niveau de la MRC parce que la MRC elle est aussi composée de maires qui représentent leurs citoyens. Et moi, quand je planifie quelque chose dans ma MRC, bien j'ai toujours, à tous les mois, le conseil des maires qui se réunit. Donc, je peux leur dire : « Vous avez voté sur ce PGMR-là, je vous avais proposé une action, vous l'avez votée, on va la faire. » Et généralement, ça fonctionne. Quand on s'en va plus gros que ça, 20 c'est beaucoup plus difficile, selon mon avis.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

30 Monsieur Laquerre, par rapport à la planification, je comprends par rapport aux services aux citoyens, je comprends ce que vous nous dites. Maintenant, par rapport aux installations, on pense à des installations qui... on parle des installations, maintenant, on va aller vers des installations de biométhanisation, compostage. On parle de nouveaux lieux d'élimination, s'il en est. On parle de d'autres installations. Est-ce que cette planification-là, au niveau des installations qui sont des investissements...

35 **M. MARIO LAQUERRE :**

40 Considérables.

**LE COMMISSAIRE :**

... quand même assez importants...

5 **M. MARIO LAQUERRE :**

Effectivement.

**LE COMMISSAIRE :**

10

... pourrait être faite à une plus grande échelle?

**M. MARIO LAQUERRE :**

15

Bien, écoutez, le problème, c'est que si on la fait à plus grande échelle, il faut faire toute la planification à la plus grande échelle. Et à un moment donné, les MRC n'embarqueront pas à ces niveaux-là.

20

Il faut comprendre, des lieux d'enfouissement sanitaire, il y en a combien qui sont en opération présentement? Une quarantaine, peut-être un peu moins. Des centres de tri, il y en a 22, 23. Donc, ça voudrait dire que j'aurais 22 territoires, là. C'est impossible, à ce niveau-là, d'opérer une planification en fonction d'installations.

25

À l'intérieur de notre PGMR, on doit prévoir des installations. Et si on n'en a pas, on doit négocier.

30

Tantôt, il y avait un exemple de la MRC de Charlevoix. Effectivement, la MRC de Charlevoix aurait bien aimé utiliser le site, mais le site... la Ville de Québec le dédie uniquement à son incinérateur. Et si la MRC de Charlevoix, elle aurait dit : « Nous, on va utiliser l'incinérateur », la Ville aurait dit oui, mais les coûts ne sont pas pareils, on s'entend, à ce niveau-là.

35

Donc, je pense que, au niveau de la planification, ça serait utopique de penser qu'on puisse trouver un territoire assez grand pour l'ensemble de la planification à ce niveau-là et que, étant donné les particularités, dans la région de Montréal, il y a cinq mégasites qui fournissent tout le monde dans l'élimination.

40

Dans plein de régions, il n'y a pas de compétition au niveau de l'élimination. On a vu des incongruités où est-ce que les déchets ont voyagé beaucoup à cause qu'il n'y avait effectivement pas de territoire de planification, mais je ne pense pas que ça va se régler ni au niveau des PGMR ni au niveau du gouvernement à ce niveau-là, à la planification.

5 Et quelque part, le ministère de l'Environnement a une responsabilité. Il ne faut pas qu'il donne les certificats d'autorisation en faisant du *rubberstamping*, en disant : « On a une demande, on l'accepte. » Il y a toute une dynamique à aller en arrière. Il y a les audiences du BAPE qui ont une responsabilité là-dedans. Après ça, le ministère a une responsabilité là-dedans. Il ne faut pas ramener ça en agrandissant le territoire de planification pour essayer de résoudre des problèmes qui sont probablement insolubles.

**LE COMMISSAIRE :**

10 Merci beaucoup.

**M. MARIO LAQUERRE :**

15 Ça fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, merci monsieur.

20 Madame Catherine Loriot.

**Mme CATHERINE LORIOU :**

25 Oui, merci. Je voulais juste peut-être illustrer un exemple de ce qui se fait dans l'Outaouais au niveau de la planification parce qu'on s'est regroupés, en fait, la ville de Gatineau et les quatre MRC de l'Outaouais. C'est historique, ça fait depuis plus de 15 ans que la région souhaitait se doter d'une infrastructure ou d'installations pour traiter ses déchets ultimes parce qu'on n'en a pas dans notre région administrative, mais on est quand même autonome dans nos PGMR.

30 Donc, on a chacun... donc, en Outaouais, il y a cinq PGMR. Puis la ville de Gatineau avait coordonné un effort de regroupement des autres MRC et de la ville pour qu'on fasse un appel d'offres au niveau de regroupement régional de l'Outaouais pour recevoir des offres de promoteurs privés pour qu'ils viennent s'installer en Outaouais puis traitent, soit par incinération ou d'une autre technologie, nos déchets ultimes.

35 On a fait cet appel d'offres là en 2011, 2012. Puis on... en fait, le cœur de... l'enjeu de ce regroupement-là, ça a été... on s'est rendu compte qu'on n'avait pas assez de gisements de matières résiduelles à traiter. Même si on s'était regroupé. En fait, cette filière de matières résiduelles là qu'on avait projetée justement 5, 10, 20 ans, elle n'était pas suffisante, elle n'était pas assez intéressante au  
40 niveau d'un promoteur pour qu'il vienne s'installer en Outaouais.

5                   Donc, au niveau de la planification, même si on se regroupait, en fait, il faut vraiment... j'appuie totalement ce que madame Fecteau disait, il faut vraiment avoir des données qui sont à jour et qui sont représentatives de ce qui se produit sur un territoire. Puis le territoire, bien, si c'est des municipalités, comme nous les MRC sont plus... leurs enjeux, leur contexte est plus rural. Tandis que nous, une ville de Gatineau, on est une grande ville, en milieu urbain, on génère beaucoup plus de matières résiduelles.

10                   Donc, ça devient... si on met ça ensemble, en fait, le gisement de matières à traiter devient intéressant, mais si on est chacun dans nos MRC, dans nos PGMR, bien là évidemment on n'a pas de possibilité de penser à planifier une infrastructure ou une installation. Donc, on y va par contrat pour traiter nos matières.

15                   Mais on est en train, encore une fois cette année, de trouver une solution. On s'est encore regroupés, l'Outaouais, pour trouver une solution à traiter nos déchets ultimes pour ne plus être vulnérables au fait qu'on n'a pas d'autres installations que les lieux d'enfouissement technique de Lachute et de Sainte-Sophie.

20                   Donc, c'était juste pour illustrer ça. En fait, c'est les quantités de matières qui deviennent importantes selon qu'on les met ensemble. Puis au niveau des activités, par contre, de planification dans nos PGMR, nos programmes, nos règlements sont très spécifiques à une MRC. Puis ça, ça fonctionne bien au niveau opérationnel.

**LE PRÉSIDENT :**

25                   C'est quoi le point de coupure?

**Mme CATHERINE LORiot :**

30                   De quantité de matières?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, du gisement, ce que vous avez.

35                   **Mme CATHERINE LORiot :**

40                   Bien, le gisement, nous, dans le cas où en 2011, 2012, on voulait une infrastructure de traitement des déchets ultimes, on s'était fait dire que c'était... minimalement, la quantité à traiter devrait être de 100 000 tonnes par année pour... on imaginait un incinérateur ou une usine de gazéification ou de cogénération même, mais que le... oui, c'est ça. Le dénominateur, pas mal, commun, c'était 100 000

tonnes par année.

**LE PRÉSIDENT :**

5 Ça, c'est une information qui vous avait été transmise par le ministère?

**Mme CATHERINE LORiot :**

10 Non, c'était dans le cadre d'un appel d'offres. Donc, le regroupement régional, on avait lancé un appel d'offres, bien, légal. Donc, on avait fait un appel de démonstration d'intérêt, en premier, et on avait reçu des offres de promoteurs privés à travers le monde.

15 Ils nous avaient proposé des projets qu'ils envisageaient pour l'Outaouais. Puis nous, on avait garanti, en échange, le regroupement régional, on avait garanti un tonnage, on allait comme fournir l'installation pendant 20 ans d'un tonnage de déchets à traiter d'à peu près 65 000 tonnes.

20 Quand on s'était groupé, on se disait: « On va tout réduire, on va enlever les matières recyclables, les matières organiques le plus qu'on peut. » Donc, nos matières à traiter municipales seraient d'environ 65 000 tonnes par année. Ça, c'est en 2011, 2012.

Puis les installations ont trouvé que ce n'était pas suffisant au niveau du risque, au niveau de l'investissement financier. Puis donc, ils auraient aimé voir un peu plus que 100 000 tonnes pour justifier leur intérêt.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, c'est tant pour des lieux d'enfouissement que pour des incinérateurs?

**Mme CATHERINE LORiot :**

30 Oui, à ce moment-là, c'était des infrastructures de traitement des déchets ultimes. Il y en avait de toutes les sortes, mais, oui, il y a eu aussi un lieu d'enfouissement, mais... oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

35 C'est bon.

**Mme CATHERINE LORiot :**

40 Ça serait, en fait, une nouvelle infrastructure. Parce que bien sûr si on augmente la capacité

d'une infrastructure existante, l'enjeu du seuil minimal ne tient pas, mais pour une nouvelle infrastructure pour construire puis... ça méritait un bon 100 000 tonnes par année.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

Monsieur Sylvain Berthiaume.

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

Oui, bonjour. Ça me fait plaisir d'être avec vous aujourd'hui.

Évidemment, votre question porte principalement sur l'échelle de gestion des PMGMR. Je pense qu'il faut voir l'échelle de gestion des PMGMR en plusieurs niveaux. On ne peut pas faire un mur-à-mur puis on va gérer l'ensemble des PMGMR à une seule échelle de gestion.

Une MRC, ça fait de la collecte de matières porte-à-porte. Ça fait du transport vers un lieu de valorisation. Et ça doit s'assurer que la matière soit valorisée. Je ne pense pas que, quand on parle collecte-transport, on peut penser avoir un plan de gestion qui serait beaucoup plus important qu'à l'échelle de la MRC. Ça serait utopique de penser ça.

C'est du porte-à-porte, c'est du service aux citoyens. On ne peut pas aller à une échelle beaucoup plus grande que l'échelle de la MRC. Déjà même que, nous, dans la Communauté métropolitaine le PMGMR est à l'échelle de l'ensemble de la CMM. C'est déjà un très grand territoire. On ne peut pas penser aller plus loin que ça.

Par contre, au niveau de la valorisation, je pense que ça doit rester à l'échelle de la MRC, mais il faut donner des outils aux MRC et aux différentes régions pour se réunir et faire des projets collectifs. Et l'enjeu principal est un enjeu de masse critique.

Et je vais vous donner un exemple que je connais bien. J'ai travaillé avec les directeurs généraux des MRC et les préfets des MRC Vallée-du-Richelieu, Rouville et de Marguerite-D'Youville, chez nous, pour mettre en place une usine de biométhanisation à Varennes.

On a regardé d'abord à l'échelle d'une MRC, MRC de Marguerite-D'Youville, on n'avait pas la masse critique pour le faire. On a dit : « On a besoin d'amis », et avec l'aide de madame Suzanne Roy à l'époque, on a fait du porte-à-porte, presque, pour aller convaincre nos MRC voisines de faire front commun.

5  
Donc, ce que ça démontre, c'est que ça prend un leadership politique si on veut y arriver. Il n'y a pas d'autres façons d'y arriver. Un bon leadership politique des préfets des différentes régions, d'unir leurs forces pour aller chercher une masse critique. Et on a réussi à faire une usine qui traite 42 000 tonnes par année de matières organiques.

10  
Tantôt, on va parler de vouloir avoir des lieux de traitement des déchets ultimes, bien ça va être la même chose qui va se répéter. Donc, il faut bâtir un peu sur ce qu'il s'est fait par le passé. Et maintenant, notre projet inclut l'agglomération de Longueuil. Donc, on va bientôt traiter 120 000 tonnes par année.

15  
Donc, tout ça, c'est sous l'impulsion d'un leadership politique important, mais l'échelle de planification doit rester à l'échelle des MRC puis donner aux MRC des outils pour pouvoir y arriver et pouvoir mettre en place.

20  
Évidemment, je pense qu'on a besoin d'une ligne directrice plus claire de Québec par rapport à la mise à place de ce projet-là. Et il faut trouver une façon de valoriser et de soutenir davantage ceux qui sont précurseurs puis ceux qui osent faire les bons coups.

25  
Trop souvent, on a vu des programmes d'aide financière arriver et être mis en place quand 30 % du Québec a fait son premier effort sans trop d'aide financière, puis là on dit : « Ouin, les autres ne suivent pas le pas, malgré les règlements et les politiques », et là on se met à donner des aides financières plus généreuses.

30  
On voit, je fais du coq-à-l'âne, mais on le voit, il y a un programme qui vient d'être mis en place pour soutenir des écocentres. Bien, chez nous, on a mis en place un écocentre il y a 10 ans. On l'a mis avec notre argent, sans aucune aide financière. Là, on se rend compte que plusieurs régions ne se sont pas prises en main, elles n'ont pas pu, pour différentes raisons qui sont les leurs, mettre en place l'écocentre. Bien là, on arrive avec un programme d'aide financière. Bien, nous, il a fallu le payer tout seul.

35  
Donc, je pense qu'il faut trouver une façon de valoriser et de financer pas juste ceux qui sont les derniers de classe ou ceux qui sont les premiers de classe. C'est un des facteurs qui revient souvent dans la gestion des matières résiduelles.

40  
Et comme le disait madame Fecteau, bien on a besoin d'info. Je vous dis qu'on a besoin de masse critique pour faire des projets, bien il faut avoir l'info puis il faut avoir des données exactes. Encore aujourd'hui, une MRC n'est pas capable de connaître ses plus gros générateurs, qui sont les ICI souvent, parce que ces données-là sont dites confidentielles.

5 Mais vous voulez qu'on fasse un plan de gestion de matières résiduelles puis on n'a pas de données. On n'a pas de données sur qui, dans telle ville, génère 50 % des déchets. Ces données-là étant confidentielles. Donc, si on n'est pas capable d'avoir l'info, c'est difficile d'être plus efficace dans notre quotidien.

Donc, j'ai essayé de vous résumer plusieurs points là-dedans, mais je pense que l'échelle de la MRC puis de la Communauté métropolitaine est la bonne échelle, mais il faut avoir les outils pour pouvoir développer par la suite.

10 **LE PRÉSIDENT :**

C'est excellent. Merci beaucoup, monsieur Berthiaume.

15 Maintenant, il y a plusieurs mains levées. Je les vais prendre. Après quoi, nous allons passer au vote, sinon nous allons passer tout l'avant-midi sur ce premier énoncé. Donc, les autres, ne levez plus les mains, il est trop tard.

Donc, maintenant, j'appelle monsieur Jacques Ladouceur.

20 **M. JACQUES LADOUCEUR :**

Oui, bien, monsieur Berthiaume m'a pas mal, comme on dit dans le jargon, *scoopé* un peu sur les éléments que je voulais apporter.

25 Mais effectivement, si on part à la base, la compétence des MRC, c'est vraiment la collecte, la collecte des matières résiduelles. Et avant ça, il y a le produit des biens. Les compagnies et toutes les institutions produisent des biens. Il y a une responsabilité vis-à-vis ça, mais plus on en produit et plus on va en collecter. Ça fait qu'à un moment donné, il y a comme une équation à faire avec les trois secteurs qui sont : la production des biens, la collecte des matières résiduelles et la disposition des matières résiduelles.

30  
35 Moi, je suis un élu, je ne suis pas un technicien, je ne connais pas les statistiques, tout ça, mais à un moment donné il faut être logique et le gros bon sens. C'est que nous, à Rouville, dans la MRC de Rouville, en fait de collecte, on donne un service aux citoyens pour essayer de trouver la matière résiduelle et l'envoyer au bon endroit, mais après ça on a zéro responsabilité.

40 Juste la production des biens, on parle juste le suremballage. On a zéro responsabilité là-dessus. Les produits arrivent de partout à travers le monde, suremballés et autres. Nous, on ne peut pas dire : « Emballez moins. On ne peut pas avoir de telle sorte de plastique, telle sorte de carton », on doit les ramasser, on doit les collecter, les envoyer à la bonne place.

Encore là, la bonne place, quand on parle de disposition des biens, bien là il y a plusieurs secteurs à développer. Mais encore là, est-ce que c'est la responsabilité du monde municipal de créer un endroit où disposer les biens?

5 Le gouvernement du Québec, par certains programmes, ont réussi à faire -- puis comme monsieur Berthiaume l'a dit -- un cas qui est très bon, la SÉMECS, on fait partie de la SÉMECS, nous, la disposition des matières putrescibles. Ça fonctionne, mais ça prend du privé avec nous pour qu'on puisse le gérer correctement, avec des technologies et autres.

10 Par contre, à chaque fois que le gouvernement provincial émet un programme de subvention pour nous aider à acquérir une certaine technologie ou une certaine façon de disposer des biens -- des matières résiduelles, plutôt -- c'est très complexe et exigeant. Et quand le ministère de l'Environnement met son grain de sel là-dedans, pour avoir un CA de l'environnement, c'est très très ardu. Donc, ça...

15 On parle juste pour le bac brun, pour les matières putrescibles, il y a eu beaucoup de municipalités qui ont levé la main, et tout, mais ça n'a pas levé encore. Pourquoi? Parce que c'est complexe, rencontrer les exigences du ministère de l'Environnement lorsqu'on arrive dans ce secteur-là.

20 Mais, oui, moi je suis d'accord avec une planification, mais c'est toujours la question : à quel prix? La municipalité, les municipalités font leur effort à ramasser le plus de matières résiduelles pour ne pas que ça aille n'importe où, mais où on doit l'envoyer?

25 À un moment donné, on vient de partir un écocentre, c'est bien beau. On ramasse du bois, du gyproc, de la brique, du bardeau, ainsi de suite. Mais là il y a des gens qui sont spécialisés pour les revaloriser, ces matières-là. Nous, on n'a pas de responsabilité là-dedans. À un moment donné, je pense que les municipalités ont une part de responsabilité, mais on ne peut pas tout leur léguer aussi.

30 Donc, moi je voudrais qu'on se concentre dans une planification sur le transport, la collecte. Puis n'oublions pas : plus il y a de produits, plus il y a de transport; plus de transport, plus il y a de GES, ainsi de suite. Ça a un effet pervers.

35 Ça fait que moi mon but, ce matin, c'est juste de dire concentrons-nous, si on parle du monde municipal, la job des municipalités, c'est de ramasser les matières résiduelles et les envoyer au bon endroit.

40 Maintenant, le bon endroit, est-ce qu'on peut avoir du partenariat pour les traiter? Oui. Mais en fait de planification, je trouve qu'on a beaucoup de planification, puis essayer d'atteindre les objectifs, des fois, qu'on n'a pas de responsabilité. Comme on disait, les ICI, on ne sait même pas, certaines compagnies, leurs matières résiduelles, on ne sait même pas qu'est-ce qu'elles envoient, puis c'est confidentiel apparemment. Puis ça nous impute, nous, dans notre plan et dans nos redevances aussi.

Ça fait que c'est un côté un petit peu illogique là-dedans. Ça fait que moi c'était le point que je voulais amener ce matin.

**LE PRÉSIDENT :**

5

Est-ce que vous considérez que les MRC ont un rôle à jouer dans le réemploi?

**M. JACQUES LADOUCEUR :**

10

Dans le réemploi des matières?

**LE PRÉSIDENT :**

15

Oui, absolument.

**M. JACQUES LADOUCEUR :**

20

Moi j'aurais tendance... c'est optionnel. C'est certain, on l'a dit, ça dépend toujours de la matière, de la masse critique. Une MRC toute seule ne peut pas faire grand-chose, mais quand on s'associe avec d'autres, oui, on est capable d'avoir des projets intéressants et intelligents, parce que... et on évite le transport à l'autre bout du monde. Donc, on est capable de travailler ensemble.

25

Je reviens avec la SÉMECS, c'est un très bel exemple. Trois MRC se sont mises ensemble, puis là Longueuil vient d'embarquer avec nous autres pour le traitement. Ça va bien, quand c'est bien géré. Mais arrêtez -- je ne dis pas le... je parle plutôt du ministère de l'Environnement -- arrêtez de mettre des bâtons dans les roues.

30

Moi, je pense que tout gain environnemental vaut la peine d'être fait. Est-ce qu'on atteint la perfection? Peut-être pas. Mais est-ce qu'on va dans la bonne direction? Je pense que c'est là qu'il faut aller. Ça fait que quand on n'avance pas parce qu'on est bloqué par toutes sortes de règlements, toutes sortes d'autorisations ou autres, mais on fait du surplace puis je pense que ce n'est pas l'avenir qui va nous aider là-dedans.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Merci, monsieur.

Maintenant, c'est monsieur Réjean Pion.

40

**M. RÉJEAN PION :**

5 Oui. Alors, écoutez, actuellement, il y a comme une certaine difficulté, je vous dirais. Au niveau planification, on s'entend que la planification, elle est régionale, elle est au niveau MRC. On parle les PGMR ou dans les cas des agglomérations, Montréal ou des choses comme ça, particuliers. Mais quand on parle de gestion des matières résiduelles au niveau purement légal, la gestion, elle appartient spécifiquement aux municipalités. Alors, légalement, c'est à deux niveaux.

10 Il y a beaucoup d'endroits où les municipalités décident de se regrouper. On les retrouve dans des MRC, on les retrouve dans des régies. Sur notre territoire, la régie regroupe les municipalités de deux MRC. Mais là encore faut-il créer le climat qui est propice à ces regroupements-là, qui sont parfois plus faciles que d'autres. Parfois, il faut évoluer là-dedans.

15 Je vous donne l'exemple sur notre territoire au niveau de la régie. Quand il y a eu une régie qui s'est créée en 91, on a... les municipalités décident de se regrouper, mais ce n'était pas toutes les municipalités des deux MRC, d'Acton et des Maskoutains. Certaines municipalités, un noyau s'est regroupé. Et les autres l'ont fait graduellement.

20 Donc, cette réalité-là de regroupement des municipalités locales, de par la nature de la loi qui ne l'impose pas, qui fait en sorte que les municipalités y vont au rythme qu'elles le veulent, à moins que la MRC fasse ce choix-là, peut amener une certaine complexité au niveau de la gestion.

25 Il faut, à mon avis, qu'on demeure, au niveau planification, au niveau régional, parce qu'il y a trop de différences entre différentes régions au niveau provincial. Au niveau du Québec, c'est un grand territoire, il y a du rural, il y a de l'urbain, il y a de l'éloignement. Quand tu t'en vas au Lac-Saint-Jean, on parlait tantôt de trois MRC regroupées, mais c'est trois MRC, mais quand on demande une offre de service, une compétition, on n'a pas la même réalité parce qu'il y a souvent un seul entrepreneur qui pourrait l'offrir. Donc, dans des cas comme ça, ça peut être avantageux de le gérer spécifiquement à l'interne avec nos propres infrastructures qui sont municipales, régies ou autres.

30 Quand on se retrouve sur notre territoire ici, il y a une proximité de grands centres, il y a une proximité de densité de population qui facilite. La densité de population, on parle de MRC. Je vous donne l'exemple de la MRC d'Acton versus la MRC des Maskoutains. Dans un cas, on parle d'à peu près 80 quelque mille de population. Dans l'autre, on parle de 15 à 20 000, 17 000, 20 000 de population. Donc, même le tissu MRC, quand on veut bénéficier de l'impact au niveau des coûts, a une incidence.

40 Il y a une autre réalité que personne n'a, je pense, mentionnée à date. C'est la complexité des infrastructures. On est de plus en plus orienté vers des infrastructures, qu'on parle d'enfouissement, on parle de biométh, on parle de site de compostage, et cetera, même de centre de tri au niveau des

matières recyclables, des infrastructures qui nécessitent des équipements particuliers, des équipements coûteux. Les sites d'enfouissement, avec les infrastructures au niveau de gestion des lixiviats, de la gestion des gaz, parfois de transfert des gaz pour les valoriser, tout ça. C'est des coûts.

5 Et au même moment -- donc, pour supporter ces coûts-là, ça prend une bonne entrée de matières dans les sites, un bon volume -- et au même moment, on travaille, au niveau du Québec, pour une réduction. Ce qui est l'orientation, le but premier qui est recherché.

10 On était à 750 kilos par habitant, on vise 535 ou 550 dans le nouveau PGMR. Alors, cette réalité-là de réduction qui, effectivement, doit être la première orientation à mon avis, fait en sorte que ça va un peu en dichotomie, je vous dirais, avec le fait que, pour qu'un site puisse être rentabilisé ou utilisable à des coûts acceptables, il va falloir quelque part centraliser les infrastructures.

15 Catherine, tout à l'heure, parlait de 100 000 tonnes, grosso modo. Écoutez, sur le territoire, avec des bacs bruns, avec la gestion des matières recyclables, avec tout ce qu'on a mis en place, on sort à peu près 23 000 tonnes pour deux MRC annuellement. Ça ne serait pas une quantité suffisante pour faire vivre un site d'enfouissement digne de ce nom, et tout. Alors, je vous dirais que cet aspect-là entre en ligne de compte, le volume pour maintenir des coûts acceptables.

20 Et les coûts acceptables varient. Si on se retrouve dans la région de plus forte densité, donc il y a plus de volume, les coûts acceptables pour l'enfouissement peuvent être de 50, 60, 70 \$ la tonne. Je parlais, hier, avec un collègue du Lac-Saint-Jean qui me parlait de 135 \$ la tonne, les coûts, de par leur réalité. Je parlais l'autre jour avec une collègue de la région de la Gaspésie, on était plutôt à, je pense que c'est 150-160 \$ la tonne, 170 \$ la tonne, avec Nathalie.

25 Alors, je vous dirais que toutes ces réalités-là font en sorte qu'il faut le gérer, planifier localement et il faut, pour planifier, avoir l'information. Ça a été mentionné tantôt, le milieu municipal peut gérer les quantités générées par le milieu municipal, mais si on ne possède pas nos propres infrastructures, on n'est pas capable de savoir quelle est l'industrie ou quelles sont les entreprises qui génèrent le plus pour faire de l'intervention municipale pour aider et accompagner à réduire.

30 J'avais une discussion, l'autre jour, avec un entrepreneur qui me disait : « Écoute, Réjean, là je voulais un deuxième conteneur pour gérer mes cartons puis ces choses-là, mais au prix que ça me coûte, j'ai décidé de continuer à le mettre dans mon conteneur de déchets. »

35 Il n'y a pas d'encadrement à ce niveau-là. Il pourrait y avoir des encadrements au niveau de l'émission des permis pour faire passer les matières par des centres de tri, de CRD, pour retirer la portion qui peut être valorisée.

40

Mais pas plus tard qu'hier je parlais avec le gestionnaire de la région de Mingan, qui me disait : « Écoute, quand on part pour aller porter ça dans un centre de tri de CRD, on fait 250 km à l'aller ou 200 km à l'aller et 200 au retour », de par les réalités.

5           Donc, on ne peut pas faire du mur-à-mur au Québec. Il y a des réalités. On veut tendre vers une réduction des déchets, mais il y a aussi une réalité : les sites d'enfouissement où ça prend un certain volume. Alors, il faut se regrouper, il faut travailler en collaboration et il faut échanger des données pour pouvoir planifier et mieux gérer.

10       **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Pion.

Madame Lise Michaud.

15       **Mme LISE MICHAUD :**

20           Merci. Donc, bien, moi j'aimerais revenir sur un sujet qui est à l'heure, actuellement, dans le milieu municipal : c'est l'autonomie municipale. Effectivement, ça a été exprimé à plusieurs reprises qu'il faut que ça reste au niveau des MRC, mais moi je reviendrais encore plus large que ça, en disant l'autonomie municipale, il faut éviter de faire du mur-à-mur. Les personnes qui connaissent le mieux la réalité, je pense que c'est justement l'autonomie municipale qui va le respecter.

25           Je reviens un petit peu sur ce que monsieur Berthiaume a dit tantôt. Effectivement, les ICI, c'est un problème qui est très criant pour nous parce qu'on ne peut pas connaître les choses. Et parallèlement à ça, on est pénalisé. Donc, je pense que le gouvernement devrait faire quelque chose à ce niveau-là. Ce n'est pas normal. Les plus gros générateurs sont à ce niveau-là.

30           Et puis je reviens sur la question sur l'économie circulaire. Effectivement, favoriser l'économie circulaire, je pense que c'est un rôle municipal qu'on doit supporter des projets, qu'on doit les favoriser, mais on ne doit pas nous imposer l'obligation d'en faire.

35           Mais je pense qu'avec l'autonomie municipale, on a tous cette volonté-là de pouvoir supporter de tels projets et, à la base de tout, diminuer à la source les produits qui sont faits par les générateurs qui font, à la source, ces produits-là. C'est là qu'on va avoir le plus gros gain, mais ce n'est pas au niveau municipal qu'on va y arriver, ça va être au niveau provincial et fédéral évidemment, parce que le municipal on n'a pas de pouvoir là-dessus.

40           Voilà, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

5 Et finalement, nous prenons monsieur Paul Sarrazin.

**M. PAUL SARRAZIN :**

10 Oui, merci. Écoutez, je vais vous amener peut-être un petit peu ailleurs. Effectivement, les MRC ont la responsabilité, ou les municipalités, collecte, transport, mais je pense qu'ultimement aussi on est interpellé pour la disposition.

15 Chez nous, en Haute-Yamaska, plus particulièrement sur mon territoire de municipalité, Sainte-Cécile, on a un site d'enfouissement, je pourrais dire à grandeur humaine, de 150 000 tonnes par année, qui nous permet justement d'avoir un centre de valor... bien, pas « de valorisation », mais d'élimination LET à proximité. Question de coûts, on en bénéficie, mais ce n'est quand même pas un gros site, mais on voit la pression présentement sur les sites.

20 Pourquoi vous en parler? C'est parce que les MRC sont appelées, oui, au niveau de la collecte, transport et tout ça, mais nous on a un projet pilote ou un projet qui est dans l'air présentement avec l'entreprise propriétaire du site pour l'élimination ou la disposition de façon conforme de ce qu'on appelle les fines de résidus ultimes.

25 Vous avez abordé un petit peu tantôt. Je trouvais important parce que, indirectement, même si on a en charge la collecte et le transport, puis s'assurer que tout ça soit bien fait et bien disposé, quand on a des installations, des infrastructures sur nos territoires, indirectement on est interpellé, soit par le schéma d'aménagement, soit par nos règlements municipaux, soit par la modification de notre PGMR parce qu'on doit tenir compte de cette infrastructure-là qui est sur notre territoire, s'assurer d'avoir un tonnage qui est accepté pour nos populations puis aussi le rendre accessible pour nos MRC, municipalités avoisinantes.

35 Quand on arrive dans un projet qui nous est présenté, comme la disposition des fines, le résidu ultime des centres de tri, présentement on voit l'information qui circule, qui a été véhiculée autant du ministère de l'Environnement, cette matière-là est disposée de façon délinquante un peu partout. Puis je ne veux pas embarquer dans les détails, qui, où, comment ça va. Je pense que vous avez l'information autant comme on peut... que je la possède.

40 Mais quand on rencontre un entrepreneur qui vient s'asseoir avec nous à la MRC puis qui veut aller de l'avant avec ce projet-là, il y en a plusieurs, tantôt, ça a été énuméré. Si vous saviez la complexité pour être capable de réaliser ce projet-là, juste que ces gens-là soient venus nous rencontrer

5 pour parler puis qu'on s'est mis à regarder : bien, vous savez, ça va prendre, justement, modification au schéma d'aménagement; modification réglementaire parce que ça va toucher la ville de Granby; modification PGMR, ce n'est pas pire parce qu'on est dans le processus, en train de le faire. Puis ultimement, c'est sûr que ça prend un certificat d'autorisation. Puis ça va prendre un BAPE. Ça fait drôle, c'est un peu là, on se retrouve là aujourd'hui.

10 Mais tout ce processus-là, on a essayé de mettre un échéancier là-dessus. Avant qu'il soit capable d'entrer une tonne de fines pour laquelle on a un problème présentement, c'est minimum trois ans de travail, d'études, d'experts, d'audiences, de changements réglementaires.

15 Présentement, cette matière-là, elle est partout. Où je veux en venir, c'est que si le gouvernement -- je ne veux pas nécessairement viser le ministère de l'Environnement -- mais s'il était aussi sévère et, je dirais, punitif envers les délinquants pour être capable de ramasser de l'argent, pour être capable de donner un coup de main à ceux qui veulent mettre des projets comme c'en est un, un besoin criant, de disposer des fines de façon exemplaire.

20 Il n'y en a pas d'endroit au Québec, présentement, pour les fines. Là on prend un gestionnaire de site d'enfouissement qui est reconnu pour sa vigilance à bien gérer. Il y a les terrains qui sont adjacents pour être capable de mettre en place ces infrastructures-là. Il pourrait bénéficier, justement, de ses étangs, de sa génération, déjà les gaz sont récupérés, il y a des ententes avec Hydro-Québec, les gaz sont récupérés, ils font de l'énergie, alimentent des génératrices, c'est revendu à Hydro-Québec.

25 Mais tout ça est existant, mais juste pour être capable d'amorcer le dossier, puis dire: « Actuellement, monsieur Sarrazin, on aimerait ça, il y en aurait un chez vous. » Puis là quand on s'est mis à s'asseoir ensemble puis qu'on voit qu'on a des chantiers de trois ans. Puis prévoir les coûts que ça va coûter quand on commence ce projet-là. Puis quel va être le coût d'entrée quand on va être au bout de trois ans sans connaître toutes les embûches qu'on pourrait retrouver?

30 Tout ça pour dire : est-ce qu'on a l'autonomie ou est-ce qu'on pourrait avoir l'autonomie, disons régionale? Si on a... le gouvernement reconnaît que les MRC sont les véhicules à utiliser pour la gestion des matières résiduelles puis qu'on veut développer des nouvelles technologies, des nouvelles approches, des partenariats, bien il va falloir qu'on ait une certaine latitude, une reconnaissance que la gestion du territoire on la connaît puis on la fait bien.

35 Je n'aurais pas intérêt, sur mon territoire, à avoir une entreprise qui serait délinquante, qui ne gérerait pas bien. Les premiers, les premières personnes qui viendraient se plaindre, ça serait mes propres citoyens qui n'accepteraient pas ce qu'on ferait. Ça fait qu'on n'irait pas de l'avant.

40 Je comprends qu'il faut qu'il y ait des balises, des guides, tout ça, mais je voulais juste mettre en lumière, on aurait peut-être l'occasion d'y revenir, mais le résidu ultime, il va falloir s'y attaquer. Je

5 comprends qu'il faut toujours réduire à la base, ça, je n'ai aucun problème là-dessus. Mais on ne peut pas plus nier qu'on va devoir traiter les résidus ultimes puis les traiter de façon... convenablement et éviter la délinquance, puis donner les moyens aux partenaires, qu'ils soient privés, avec le municipal, à mettre en place et faciliter, je dirais, la mise en place de structure qui va être capable de répondre à ces obligations-là de mise en place de résidus ultimes de façon conforme.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Merci, monsieur Sarrazin.

Donc, ceci complète les échanges au sujet du premier énoncé. Monsieur Perreault, voulez-vous avoir l'amabilité de le mettre de nouveau à l'écran?

**M. JONATHAN PERREAULT :**

15 Voilà, donc c'est pour le vote. L'énoncé se lisait :

« Une échelle de planification et de concertation plus grande que la MRC devrait être favorisée voire imposée. »

20 Vous avez les choix entre « totalement d'accord », « plus ou moins d'accord », « plus ou moins en désaccord » et « totalement en désaccord ». Vous pouvez voter.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Donc, nous vous laissons quelques secondes pour voter et nous aurons le résultat dans les secondes qui suivent.

30 Bon, monsieur Perreault, si vous voulez nous donner le résultat.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

35 Oui. Nous avons 30 votes. Pour « totalement d'accord », c'est 20 %; « plus ou moins d'accord » 39 %; « plus ou moins en désaccord » 32 % et « totalement en désaccord », 10 %.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Très bien, merci.

---

**ÉNONCÉ 2**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous afficher maintenant le deuxième énoncé?

10 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Voilà. Alors, je vais le lire.

15 « *Dans le contexte où plusieurs projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement récents ont été évalués alors que ces lieux étaient très proches de l'atteinte de leur capacité autorisée, limitant ainsi les options. »*

L'énoncé étant que :

20 « *La planification de la gestion des matières résiduelles sur un horizon temporel décennal permettrait que les projets d'agrandissement ou d'ouverture de nouveaux lieux d'élimination soient étudiés plus en amont de l'atteinte des limites de capacité d'élimination. »*

**LE PRÉSIDENT :**

25 Merci. Nous allons conserver l'énoncé à l'écran pendant quelques secondes pour le retirer par la suite et laisser la parole aux personnes qui auront levé la main.

Très bien. Est-ce qu'il y a des personnes qui voudraient intervenir là-dessus?

30 Madame Louise Fecteau.

**Mme LOUISE FECTEAU :**

35 Oui, bien j'ai juste envie de dire : évidemment. C'est certain que si on pouvait faire une planification avec les informations disponibles sur les durées de vie, c'est ça, sur une base dégressive annuelle, ça irait drôlement mieux.

40 Ça étant associé avec ce qui a été dit plus tôt, les fameuses masses critiques nécessaires, les masses critiques requises pour faire vivre de tels lieux, selon les technologies utilisées. Puis quand on parle de lieux, on parle souvent de LET, mais aussi les autres technologies plus... tu sais, qui peuvent

favoriser la valorisation, même pour les déchets ultimes.

5 Ça fait que si on a à notre disposition des informations telles que des études, justement, qui sont des études réalisées par des chercheurs ou des gens impliqués dans le milieu, tant privé que dans le domaine de la recherche, pour savoir quels sont... bien, un peu ce qu'il s'est passé dans l'Outaouais.

10 Madame Lorient en parlait tantôt. J'ai été impliquée de loin à ce qui se passait là. Mais on a vu qu'ils ont été obligés faire, à leur compte, des études, mais qui sont utiles pour l'ensemble des intervenants. C'est-à-dire, quelles sont les technologies actuelles, en développement? Qu'est-ce que ça implique en termes de normes? Quelles sont les masses critiques pour les faire vivre, ces technologies-là?

15 C'est ça, c'est qu'un peu tout le monde est obligé de faire ce genre d'évaluation, des évaluations respectives, mais donc la planification sur une durée de 10 ans des lieux existants, donc où est-ce qu'on s'en va avec ça, assorties d'informations sur les technologies disponibles, bien on est capable de planifier vraiment drôlement à l'avance à partir de là.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Il y a un aspect, on a formulé cet énoncé-là pour... on parle d'une planification à plus long terme. Il y a un aspect qu'on envisageait ou qu'on examinait dans ça, c'est la question de l'acceptabilité sociale.

30 On s'est fait dire dans des séances précédentes que, un des moyens de favoriser l'acceptabilité sociale, c'est de discuter en amont, de ne pas attendre qu'un avis de projet soit déposé au ministère de l'Environnement pour commencer à discuter avec la population. On s'est dit... on nous a dit que, plus c'est fait en amont, plus on a de chance d'obtenir une acceptabilité sociale pour un projet.

35 Alors, j'aimerais ça vous entendre par rapport à ça. Est-ce que, d'abord, est-ce que vous considérez que l'établissement de nouvelles installations ou l'agrandissement d'installations pose un problème d'acceptabilité sociale? Puis est-ce qu'une planification sur un horizon plus long permettrait de... bien, peut-être pas de régler le problème, parce que je ne pense pas que l'acceptabilité sociale ce soit quelque chose qui... en fait, je ne pense pas que ce soit un problème en soi, mais... Alors, qu'est-ce qu'on... est-ce que c'est une option qui pourrait être intéressante?

40

**Mme LOUISE FECTEAU :**

5 Bien, en fait, je suis bien placée pour en parler parce qu'il y a une quinzaine d'années j'étais chargée de projet pour l'agrandissement d'un lieu, un centre d'enfouissement sanitaire, sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, qui a finalement été refusé, mais qui était d'une envergure raisonnable avec ce qu'on connaît aujourd'hui.

10 C'est-à-dire qu'on n'était pas dans des sites d'un million de tonnes, mais plutôt au-delà de ce qui est qualifié d'insuffisant. On parle de, on va dire, 100 000 tonnes du côté de l'Outaouais. On avait, donc, un projet, mais qui a finalement été refusé, en même temps qu'un grand site de la région de Montréal recevait plus que ce qui était demandé pour recevoir l'équivalent de ce qu'on nous a refusé.

15 Ça fait que c'est certain que nos déchets voyagent à l'heure actuelle pour la simple et bonne raison qu'on n'a pas réussi à la faire, l'implantation voulue sur notre territoire. Donc, bien ça, c'est dans les... on est au début des années 2000, ça fait qu'on était dans un autre contexte par rapport... C'est avant même les politiques, puis on était le premier projet avec les besoins de régionalisation.

20 Ça fait que même si le projet était d'une envergure raisonnable, il était qualifié de mégasite. Je veux dire, on utilise les qualificatifs les plus importants un peu -- Comment je dirais ça? -- de manière un peu aléatoire. Ça fait que c'était très difficile, la discussion par rapport à l'acceptabilité sociale a été quand même difficile.

25 Sur la discussion sur les enjeux en amont, dans une autre partie de ma vie, j'ai présidé l'Association québécoise pour l'évaluation d'impact puis j'ai milité pour ça de toutes les façons imaginables. J'ai fait plusieurs représentations en commission parlementaire au gouvernement du Québec. J'ai contribué activement à la réforme de la Loi sur la qualité de l'environnement pour ça.

30 C'est très, très, très important. Dorénavant, quand il y a des analyses de projet, quand le projet entre dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, plutôt que d'avoir cette discussion-là au niveau... au moment de la discussion au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, donc après l'étude d'impact puis après la presque totalité des études qui ont été réalisées, c'était... ça c'était dommage parce que c'est souvent rendu là que des enjeux prioritaires émergeaient, ce qui nécessitait de rétro pédaler pour avoir des études supplémentaires, donc, qui étaient demandées au promoteur et tout ça.

35 Ça fait que le changement de culture, en fin de compte c'est réellement ça, c'est une révolution, l'idée de rendre publics dès les premières... dès l'amorce des projets puis d'avoir une discussion sur les enjeux avec la communauté, c'est une amélioration très, très, très importante.

40

5 Ça permet de *focusser*. On ne peut pas faire -- parce que j'ai souvent dit dans les audiences justement sur la réforme de la Loi sur la qualité de l'environnement -- qu'on ne peut pas faire des encyclopédies. Les études d'impact, c'est rendu encyclopédique. On ne peut pas faire des études inouïes sur chacun des éléments de tous les projets. Ça fait qu'il faut vraiment se concentrer sur ce qui est qualifié d'enjeu prioritaire, selon les milieux d'accueil. Ça fait que ça, c'est une nette amélioration.

10 Bien, ensuite, c'est ça, donc la façon, la planification, je reviens à la planification à long terme, bien, ce que ça peut permettre de faire, c'est d'avoir, bien c'est ça, de l'information utile à partager avec les citoyens. Parce que ce qu'on parle plus ou moins c'est la fameuse obligation qu'on a aussi de maintenir les coûts. Ce que les citoyens nous demandent, vous le savez dans tous les... dans les enjeux, dans les discussions municipales, c'est d'avoir un compte de taxes qui n'augmente pas plus que l'inflation. Ça fait que c'est certain -- puis plus souvent qu'autrement on demande même, on exige pratiquement des gels de taxes de la part de nos municipalités -- ça fait que c'est certain qu'on ne peut pas arriver avec des projets extravagants que, parce qu'ils sont sur petite échelle, coûteraient 10 fois trop cher.

20 Ça fait qu'on est toujours en train de trouver le juste équilibre entre la bonne échelle de territoire de référence pour avoir un projet viable, qui respecte les normes qui sont toujours de plus en plus exigeantes, donc de plus en plus coûteuses. Puis éventuellement, il faut élargir le territoire de référence puis la fameuse masse critique pour être capable de maintenir les coûts à un niveau raisonnable, parce que, quand on se compare, quand on est comparé avec nos pairs, qu'on se retrouve avec des coûts à la tonne, on est toujours ramené au coût à la tonne, mais qui sont justement le double ou le triple d'ailleurs, bien on a des comptes à rendre.

25 Ça fait que c'est ça. Donc, il faut avoir les meilleurs projets, avec les échelles, avec l'échelle critique, pour être capable de rencontrer tous les objectifs, être conforme, respecter les normes, avoir une bonne communication avec nos citoyens sur ce qu'on doit rencontrer comme objectifs, bien c'est ça, tant environnementaux qu'économiques.

30 Parce qu'on n'aime pas parler d'économie, mais on est ramené à ça chaque jour. Je veux dire, ce qu'on se fait demander, c'est : pourquoi ça coûte tel ou tel prix puis qu'est-ce qui justifie une augmentation du compte de taxes? Ça revient à ça, à la fin de la journée. Ça fait qu'on a cet ensemble de considérations à prendre en compte.

35 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Fecteau.

5 Nous prenons une dernière intervenante sur l'énoncé 2, madame Oriana Familiar.

**Mme ORIANA FAMILIAR :**

10 Merci, monsieur Zayed. Pour ceux qui viennent de rentrer à la séance, ici Oriana Familiar, MRC et CLD de Brome-Missisquoi.

15 J'appuie fortement la proposition d'élargir, de prolonger la période de révision de projet à 10 ans, plutôt que 5 ou 7 ans. Je vais vous expliquer pourquoi. Ça permettrait, à mon avis, de mieux identifier des opportunités en dehors des lieux d'enfouissement.

20 Je sais qu'au Québec on est très axé sur les lieux d'enfouissement technique, mais je me pose vraiment la question sur si c'est la solution ultime qu'on devrait toujours cibler pour les prochaines années.

25 Par exemple, moi, je pense que la période de 10 ans permettrait de mieux identifier d'autres alternatives ou d'autres technologies, avant d'arriver à un site d'enfouissement. Par exemple, nous, dans Brome-Missisquoi, on fait partie de la troisième symbiose industrielle qui a existé au Québec. Présentement, je vous parle d'une vingtaine de symbioses industrielles qui existent au Québec.

30 Pour ceux qui ne savent pas c'est quoi une symbiose industrielle, il s'agit des échanges des ressources parmi les entreprises. Nous sommes présentement à notre huitième année de performance. Et juste après huit ans, nous avons réussi à faire participer 400 entreprises, qui ont fait autour de 1 500 échanges de ressources, pour un total de 16 500 tonnes métriques et des économies, comme madame Fecteau a mentionné, de 2,3 millions de dollars en gestion de matières résiduelles ou en approvisionnement pour ceux qui reçoivent à la place de la matière.

35 Donc, vous voyez, ça prend vraiment plusieurs années pour trouver d'autres alternatives et bien réussir à détourner des matières qui, autrement, seraient envoyées aux lieux d'enfouissement,

40 Mon deuxième point, aussi, je me questionne fortement si c'est la solution, la seule, ultime que nous avons au Québec. Est-ce que nous avons le droit d'explorer d'autres alternatives, d'autres technologies qui, dans le passé, ont été complètement banalisées au Québec?

45 Exemple, l'année passée, juste avant la pandémie, j'ai eu la chance de visiter le Danemark et de visiter un incinérateur qui est le plus performant au monde. Ils ont les meilleurs filtres au monde. Et tout

ce qui sortait, à la fin du processus d'incinération, c'était seulement de la vapeur d'eau.

5 Et monsieur Renaud parlait tantôt de l'acceptabilité sociale, c'est un projet qui est installé au milieu de la ville, au milieu d'un quartier résidentiel. Et la façon dont il a été fait, c'est en forme de montagne de plusieurs étages. Et en haut de la montagne, ils ont fait une station de ski, avec une superficie artificielle, qui fonctionne même en été. Et il y a aussi un café et un belvédère. Donc, il y a un aspect culturel social très intéressant aussi, non seulement technologique.

10 Et sachez qu'avant d'embarquer dans le processus d'incinération, ils font de l'économie circulaire le plus possible. Ils ont des écocentres extrêmement performants. Et même une fois l'incinération faite aussi, il y a de la valorisation pour tout ce qui n'a pas réussi à être détruit par cette technologie.

15 Donc, je voulais vraiment vous exprimer cet aspect parce qu'est-ce qu'on peut se donner le droit au Québec d'explorer aussi d'autres technologies? Et justement cette période prolongée nous permettrait de mieux chercher des statistiques pour justifier ces démarches de recherches.

Merci beaucoup.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, madame Familiar.

25 Monsieur Perreault, voulez-vous avoir l'amabilité de reproduire l'énoncé 2 à l'écran pour que nous puissions voter?

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui, voilà. Donc, pour le vote, sur l'énoncé :

30 « *La planification de la gestion des matières résiduelles sur un horizon temporel décennal permettrait que les projets d'agrandissement ou d'ouverture de nouveaux lieux d'élimination soient étudiés plus en amont de l'atteinte des limites de capacité d'élimination.* »

35 Vous pouvez voter.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous pouvez procéder au vote. Nous vous accordons quelques secondes.

40 Donc, monsieur Perreault, quel serait le résultat?

**M. JONATHAN PERREAULT :**

« Totalemment d'accord » à 85; « plus ou moins d'accord » à 12; « plus ou moins en désaccord »,  
3. C'est tout.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

10

Alors, la commission va prendre une pause de 15 minutes. Donc, nous reprendrons les travaux légèrement après 10 h 45. Merci.

15

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 10 H 33**  
**REPRISE DE LA SÉANCE À 10 H 48**

---

**LE PRÉSIDENT :**

20

Mesdames et messieurs, nous poursuivons notre atelier.

25

---

**ÉNONCÉ 3**

**LE PRÉSIDENT :**

30

Donc, monsieur Perreault, si vous voulez afficher l'énoncé 3.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Voilà. Donc, pour l'énoncé 3, nous allons discuter sur :

35

« *Des lieux d'élimination répartis sur le territoire sont préférables à quelques-uns de grande taille des points de vue économique, environnemental et social.* »

**LE PRÉSIDENT :**

40

Merci, monsieur Perreault.

Vous pouvez prendre quelques instants pour relire l'énoncé et pour réagir. Vous levez la main, évidemment, quand vous voulez intervenir.

Monsieur Jacques Ladouceur.

5

**M. JACQUES LADOUCEUR :**

Peut-être juste une, on pourrait dire, une clarification. Lorsqu'on parle de lieux d'élimination, on ne parle pas nécessairement de lieux d'enfouissement, ça peut être un incinérateur ou toute autre matière technologique?

10

**LE PRÉSIDENT :**

Exactement, exactement.

15

**M. JACQUES LADOUCEUR :**

O.K. C'était juste ça que je voulais comprendre, merci.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Sylvain Berthiaume.

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

25

Je pense qu'il faut regarder ce qui se fait actuellement dans ce contexte-là et vers où on s'en va demain. Quand on parle de lieux d'enfouissement sanitaire, le Grand Montréal, à titre d'exemple, est desservi, il y a un grand site d'enfouissement sanitaire à Lachenaie, qui dessert bien l'ensemble du territoire. Mais je pense qu'on s'en va plus dans une dynamique où on va tenter de valoriser, d'une façon quelle qu'elle soit les matières, les déchets ultimes. Et en ce sens, je ne crois pas que ce soit nécessaire d'avoir une méga-usine pour tout le Grand Montréal, qui pourrait être située pour certaines parties du territoire assez éloignées. Ce qui ferait en sorte, évidemment, on a des problèmes de congestion, on a des problèmes d'émission de gaz à effet de serre, ça apporte des coûts, et cetera.

30

Donc, oui, il faut avoir une certaine masse critique, mais je pense qu'il faut évaluer la possibilité, comme on l'a fait dans le cadre de la mise en place d'usines de biométhanisation, d'avoir certaines usines de valorisation des matières, des déchets ultimes, à plus petite échelle. Puis sur le territoire, à titre d'exemple, comme la Communauté métropolitaine, voire même avoir deux ou trois centres de traitement qui pourraient avoir la masse critique néanmoins.

35

40

**LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur.

5 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

10 Monsieur Berthiaume, ce que je comprends, l'énoncé portait sur les lieux d'élimination, mais ce que je comprends, ce que vous nous dites, c'est que dans le cas des lieux de valorisation, qu'on parle de compostage ou de biométhanisation, des lieux répartis sur le territoire seraient plus intéressants que de faire des mégalieux de traitement des matières organiques, comme disons l'équivalent des lieux d'enfouissement technique, des grands lieux d'enfouissement technique?

15 **M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

20 Bien, je pense que oui, parce que tantôt, du moins j'ose croire qu'on va valoriser les déchets ultimes d'une autre façon qu'en les enfouissant. Donc, on aura des usines, je ne sais pas, de pyrolyses, des projets comme Enerkem qui, à partir de déchets ultimes, réussissent à produire de l'énergie. Donc, on aura d'autres façons de valoriser les matières, les déchets ultimes.

25 Et si tel est le cas, bien je pense qu'on pourra avoir des unités de production qui pourront traiter 100, 150, 200 000 tonnes et qui... évidemment, un seul centre ne peut pas répondre à l'ensemble du Grand Montréal, donc avoir plus d'un centre sur le Grand Montréal et ainsi limiter les problèmes de congestion, limiter les gaz à effet de serre qu'on émet et tout.

**LE COMMISSAIRE :**

30 Il y a un enjeu par rapport à la répartition sur le territoire, par rapport à des lieux d'enfouissement ou des lieux d'élimination ou des lieux de traitement de la matière organique plus gros, c'est toute la question du transport et de l'impact que ce transport-là a, entre autres sur les coûts, sur l'impact environnemental.

35 Est-ce que, de façon générale, dans la planification qui est faite de l'établissement de lieux, que ce soit d'élimination, de compostage, ces questions-là sont prises en compte dans les décisions qui sont prises, dans les choix qui sont faits, dans les options? Parce qu'on constate actuellement qu'il y a des déchets qui font beaucoup de kilométrage dans certaines régions, on transporte des déchets. Dans le cas de la matière organique, on transporte essentiellement de l'eau, parce que c'est des matières humides, très humides. Alors, est-ce que ces questions-là de l'impact du transport sont prises en  
40 compte dans la planification?

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

5 Il est clair qu'elles sont prises en compte parce qu'il y a un coût direct qui est relié à ça. À titre d'exemple, chez nous, actuellement il n'y a pas de plateformes de compostage qui sont proches. Donc, si on veut composter, actuellement, on fait des centaines de kilomètres pour aller faire composter de la matière; ça n'a aucun sens.

10 Donc, il faut... des plateformes de compostage, on peut en avoir de plus petit niveau, avec une certaine masse critique pour être rentable. Donc, il faut trouver des façons d'avoir accès à des plateformes de compostage plus à proximité. Beaucoup de villes dans le Grand Montréal vont faire composter leurs matières à Lafèche en Ontario; ça n'a aucun sens les coûts qui sont rattachés à ça.

15 Et ça va être la même chose pour les déchets ultimes. Je crois qu'à l'issue de vos travaux, à l'issue de la révision du plan de gestion métropolitain de la CMM des matières résiduelles, on va arriver à dire : il faut valoriser d'une autre façon nos déchets ultimes, et il faut trouver une façon de ne pas aller valoriser à 150 km ou à une heure et demie de route tout le temps de chez nous. Il faut prendre absolument ces questions-là en compte.

20 C'est déjà le cas. Ce n'est pas pour rien que la Rive-Sud s'est réunie pour avoir sa propre usine de biométhanisation pour éviter d'aller porter ça à l'autre bout du monde.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Vous avez parlé de masse critique. On a entendu tout à l'heure une intervenante nous parler de 100 000 tonnes dans le cas d'un lieu d'élimination, qui étaient un seuil intéressant, qui rend une telle installation intéressante. Ça serait quoi les seuils, si on parle de sites de compostage, de biométhanisation, est-ce qu'on parle encore de 100 000 tonnes ou c'est quoi le tonnage qui serait intéressant?

30 **M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

35 Ça va dépendre du type de projet, des technologies utilisées. Nous, quand on a fait un projet de biométhanisation, 42 000 tonnes étaient un seuil intéressant. Là on va être tantôt à 120 000 tonnes, mais 42 000 tonnes étaient intéressantes pour faire de la biométhanisation.

Louise Fecteau pourrait vous répondre, ils sont en train d'ouvrir une plateforme de compostage, sur c'était quoi le seuil de rentabilité minimal au niveau d'une plateforme de compostage.

40 Les projets qui s'en viennent, évidemment, pour la valorisation des déchets ultimes, je ne connais pas ces seuils-là, mais il y a des spécialistes pourraient vous répondre sur la pyrolyse ou les

incinérateurs propres, c'est quoi les tonnages minimaux. Mais c'est par type de projet qu'il faut l'évaluer, c'est par type de technologie. Donc, un centre de tri pour le recyclage, ce n'est pas la même masse critique qu'une usine de biométh ou un lieu d'enfouissement sanitaire.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Madame Veronika Kachanova.

15 **Mme VERONIKA KACHANOVA :**

20 Merci. Je crois que, par rapport à votre énoncé, il n'y a pas de réponse unique. Ça dépend de la réalité des régions puis de la densité de la population et de l'aspect de masse critique. Si demain matin, dans la région métropolitaine de Montréal, on avait par exemple la possibilité de, financière, de construire une infrastructure de traitement des déchets ultimes, la question, la première question qu'il faut se poser : quel est le gisement disponible en ce moment? Parce que, ce qu'on retrouve actuellement dans les bacs à ordures, ce n'est pas des déchets ultimes.

25 Donc, on est loin d'être rendu à bien faire le tri. On n'a pas encore fait tous les efforts de réduction à la source, de réemploi et de recyclage. Avant de parler de comment on peut, en fait, éliminer le déchet ultime, parce qu'en ce moment il y a une bonne fraction des matières organiques et des matières recyclables qui se retrouvent dans les bacs.

30 Et je peux vous donner un exemple très concret. À la ville de Longueuil, nous venons de changer la fréquence de collecte d'ordures, on l'a réduite, on la fait maintenant aux deux semaines. Et c'est vraiment difficile. Il y a certains quartiers qui ne sont pas prêts à ça. Et nous avons beaucoup de photos où est-ce que malheureusement, dans les bacs à ordures, il y a encore beaucoup de matières recyclables et de matières organiques.

35 Et donc, il y a beaucoup de chemin à faire avant de vraiment arriver à dire : voilà, nous avons fait tout ce qu'on a pu. Voici maintenant le déchet ultime. Il va falloir le caractériser, et quelles sont ses caractéristiques physicochimiques, et quelles sont les quantités; pour ensuite se demander quelle serait la technologie la plus appropriée pour ce déchet ultime là; et en fonction de la masse critique, bien se doter d'une infrastructure appropriée.

40

Je pense que, du besoin de vue acceptabilité sociale, on ne pourrait pas avoir un nouveau site d'enfouissement sur le territoire métropolitain. Il n'y a tout simplement pas d'espace. Et ça ne serait jamais accepté par la population, et avec raison. Donc, ça serait une infrastructure de haute technologie qui serait nécessaire probablement. Mais il y a une question économique aussi à se poser.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

10

**LE COMMISSAIRE :**

On s'est fait dire, la semaine dernière, on a eu des experts. Entre autres, il y avait des Européens qui sont venus nous présenter comment ils gèrent... Alors, il y avait des Européens qui sont venus nous dire, on avait des intervenants qui venaient de la Suède, des Pays-Bas, de l'Allemagne, qui sont venus nous parler de leur mode de gestion. Et ces pays-là, en tout cas, on les perçoit comme étant très en avance sur nous par rapport à la collecte sélective, entre autres, par rapport à la collecte des matières organiques.

15

Puis plusieurs de ces pays-là ont opté pour l'incinération. Puis ce qu'ils nous ont dit, c'est qu'on ne pourra pas... on n'est pas en mesure d'éliminer tout ce qui est du bac de déchets, de la poubelle, on n'est pas en mesure d'éliminer tout ce qui est recyclable ou matière organique, on ne sera pas capable d'atteindre ce niveau-là où il y aurait juste des déchets ultimes dans le... Ce qui fait que l'incinération est encore, pour eux autres, une solution puis une solution qui va fonctionner encore pendant longtemps.

20

Où on est rendu, nous, ici, par rapport à ça? Est-ce que...? Vous dites d'atteindre un maximum de réduction de matières recyclables ou organiques dans la poubelle. On est rendu où par rapport à ça? À quel moment on va atteindre le maximum faisable?

25

**Mme VERONIKA KACHANOVA :**

Bien, je pense que ça va être une fois que l'ensemble des villes au Québec auront finalisé l'implantation du service de collecte des matières organiques pour l'ensemble du secteur résidentiel, mais aussi il faut penser aux secteurs ICI, qui, en ce moment, ce n'est pas toutes les villes qui interviennent au niveau des ICI.

30

Souvent, les ICI font des contrats au privé. Donc, la ville n'a pas nécessairement l'information, ni comment elle gère ça, ni sur les quantités. Donc, il faut aussi peut-être avoir la perspective territoriale, et non pas par type de générateur.

35

40

Je suis tout à fait d'accord. On ne pourra jamais arriver à un déchet ultime pur, mais on pourrait avoir un objectif et se dire : bien, si, par exemple, il reste 10 % ou, je ne sais pas, 5 % de matières organiques dans le bac à ordures, bien on considère qu'on a fait notre maximum puis on peut passer à la prochaine étape.

5

Mais, en ce moment, il peut y avoir la moitié de matières dans le bac à ordures qui est composé de matières organiques. Ça, ce n'est pas acceptable. Nous avons des infrastructures de méthanisation et de compostage pour ça. Donc, il y a encore beaucoup d'efforts à faire.

10

Puis je pense que les villes, nous avons une limite de ce qu'on peut faire en termes de sensibilisation, information, éducation. Il y a une limite à ces outils-là. Et ça nous prend de l'aide au niveau provincial, donc une campagne. Que ça ne soit pas uniquement la ville qui dise à ses citoyens : « Faites ci, faites ça. Si vous ne faites pas, bien on va vous envoyer une police de déchets ». Je pense que ça ne passerait pas auprès de la population. Mais si c'est un message commun, une campagne nationale.

15

Comme là maintenant, je pense que le fait que la commission a été annoncée dans les nouvelles, bien, ça fait parler les gens. Donc, il y a une conscientisation. Mais s'il y avait une aide, un encadrement du niveau provincial et ça serait une vision commune, je pense que ça aiderait beaucoup les municipalités parce qu'on ne peut pas, tout seul, changer le comportement de toute une génération.

20

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

30

Monsieur Nicolas Chaput.

**M. NICOLAS CHAPUT :**

Oui, bonjour. Je veux faire du pouce sur le dernier commentaire de madame Kachanova. C'était sensiblement la même chose que je voulais soulever, notamment le fait que ce n'est pas... les différents cas vont dépendre de plein de mesures, par exemple le contexte géographique ou les technologies qui seront décidées. Donc, répondre à la question, je ne trouve pas ça simple.

35

Par contre, un élément que je voulais également soulever, c'était le fait de voir les gisements des matières résiduelles comme un tout, et non pas seulement voir : bon, bien ce qu'on retrouve dans notre

40

5 bac de déchets. Donc, par exemple, avoir des solutions qui seraient complémentaires, donc avoir des usines ou des centres de traitement qui seraient complémentaires l'un de l'autre. Donc, par exemple, si on parle des projets de biométhanisation, actuellement, bien, il y a des centres qui peuvent prendre certaines matières et d'autres qui ne peuvent pas le prendre. Donc, là c'est que ça devient intéressant d'avoir des solutions complémentaires sur des territoires adjacents, par exemple. Donc, au niveau des déchets, quand on doit trouver des solutions, bien ça pourrait être intéressant d'avoir des solutions qui sont complémentaires.

10 Donc, je donne des exemples un peu loufoques, mais par exemple un site qui pourrait être spécialisé pour recevoir les déchets qui viennent du secteur de la construction et de la rénovation et un autre, par exemple, qui serait plus local, qui serait seulement pour ce qu'on retrouve dans le bac de déchets des citoyens.

15 Donc, moi je suis dans la grande région de Montréal, donc dans cette grande région-là, donc on pourrait trouver des solutions complémentaires qui permettraient, justement, de trouver des meilleures solutions selon le type de matières qu'on retrouve actuellement dans nos sites d'enfouissement.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Merci, monsieur.

Madame Valérie Leblanc.

**Mme VALÉRIE LEBLANC :**

25 Bonjour. Oui, en fait, je voulais juste spécifier que, lorsqu'on parle de mégasites, que ce soit des mégasites d'enfouissement ou des mégasites de traitement de la matière, il ne faut pas oublier que, pour les municipalités locales ou pour les MRC, ça va souvent vouloir dire aussi transbordement de matières.

30 Donc, il est clair que, lorsqu'on fait des collectes porte-à-porte, on ne va pas, avec le petit camion qui a passé devant chaque résidence, aller au mégasite s'il est loin de notre municipalité. Donc, ça l'imputera d'implanter dans plusieurs régions des centres de transbordement où la matière sera déchargée pour être remise dans un plus grand camion.

35 Puis ces centres de transbordement là, bien qu'ils ne soient pas des installations aussi importantes qu'un lieu d'enfouissement, par exemple, peuvent quand même générer des nuisances. Donc, il faut s'attendre à avoir de la contestation populaire et peut-être pas beaucoup d'acceptabilité sociale pour installer aussi ces petites installations-là.

40

5 Puis ça peut aussi amener des enjeux de traçabilité au niveau des municipalités puisque les matières sont toutes déchargées ensemble. Actuellement, la plupart des municipalités qui n'utilisent pas de transbordement sont informées d'où les camions... le trajet qu'un camion fait pour collecter les matières puis ensuite ils sont acheminés directement au lieu. Donc, on a des preuves de traçabilité.

Donc, je voulais simplement mentionner cet élément.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Merci, madame.

Madame Oriana Familiar.

**Mme ORIANA FAMILIAR :**

15 Oui, merci.

20 Juste pour compléter. Tantôt, on s'est posé la question sur le seuil de rentabilité. Je peux vous partager particulièrement pour Brome-Missisquoi, nous avons instauré une plateforme de compostage à ciel ouvert et notre minimum c'est de 5 000 tonnes métriques pour pouvoir être rentable.

25 Et l'autre alternative, pour nous, c'était, comme vous tous, d'aller dans des projets de biométhanisation. Et ça, le minimum de seuil pour être rentable, pour l'information de tous, c'était de 25 000 tonnes pour la biométhanisation.

30 Donc, nous, on est allé avec le compostage traditionnel parce qu'on n'atteignait pas le 25 000, mais bien le 5 000. C'est quelque chose qu'on peut atteindre. Et vous voyez, ces possibilités nous ont permis d'avoir un centre local. C'est un site de compostage qui est localisé dans notre régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles dans Brome-Missisquoi, versus aller dans des mégacentres. Le plus proche pour nous -- de biométhanisation -- c'était à Saint-Hyacinthe, qui représente une heure de route pour nous.

35 Et il ne faut pas oublier que, quand on parle de déplacement, on parle de transport lourd, et on parle aussi des émissions de gaz à effet de serre et on parle aussi des changements climatiques. Juste dans l'exemple que j'ai mentionné tantôt, avant la pause, de symbiose industrielle, nous avons réussi à économiser 11 000 tonnes de CO2 équivalent, qui équivaut à 2 300 autos qui ont été enlevées de la route.

40 Donc, voilà pourquoi pour nous c'est très important de valoriser le plus possible ou même d'éliminer s'il faut de façon locale, parce qu'il ne faut pas négliger non plus les émissions aussi générées

par ces transports.

5 Et, juste pour finir, il faudrait vraiment mettre l'accent justement sur la recherche et le développement des technologies. Monsieur Renaud nous posait la question tantôt : qu'est-ce qu'on peut faire? Quelles sortes de technologies qu'on peut instaurer? Bon, la recherche et le développement, c'est une bonne solution. Nous avons des institutions académiques aussi qui peuvent fortement épauler les municipalités. Parce que c'est vrai qu'on n'a pas toutes les réponses aujourd'hui, mais on a, en même temps, on ne les a pas toutes explorées encore.

10 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Merci à vous.

Dites-moi, la plateforme de compostage de 5 000 tonnes, ça, c'est pour répondre à vos besoins. Si vos besoins avaient été estimés à 12 000 ou 15 000 tonnes, quelle aurait été la solution?

**Mme ORIANA FAMILIAR :**

20 Nous avons conçu la plateforme de manière à pouvoir élargir justement notre capacité. Donc, présentement, on est à 5 000, mais il nous reste encore plusieurs multilogements à implanter. Et aussi quelques municipalités, parce que nous sommes 21 dans notre MRC, offrent aussi le service de collecte à quelques commerces ou quelques petites industries. Même qu'on aurait la capacité aussi de desservir des MRC voisines, par exemple la Haute-Yamaska, qui est avec nous ce matin aussi. Donc, on pourrait aller facilement, pour répondre à votre question, le double, par exemple 10 000 ou 15 000, sans aller... avoir recours à une usine de biométhanisation.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Puis juste une question de clarification. Les 11 000 tonnes équivalent CO2 que vous avez économisées, ça serait pour quelle quantité de compostage? C'est pour 5 000 tonnes?

**Mme ORIANA FAMILIAR :**

35 Non. Ça, c'est pour l'ensemble de notre projet de symbiose industrielle où est-ce que les entreprises échangent des matières de façon à ce que la matière résiduelle de quelqu'un devienne la matière première de l'autre.

40

Mais c'est sûr que dans ce projet, effectivement, il y a plusieurs catégories de matières. Et nous avons aussi les matières organiques. Mais on parle des résidus industriels surtout, mais les matières organiques sont représentées aussi.

5 Et quand on parle, c'est quoi les tonnes CO2 équivalent, ça représente quel type de transport? C'est du transport qui aurait été fait autrement pour aller, justement, dans les lieux d'enfouissement technique ou vers d'autres centres plus loin de biométhanisation ou de traitement ou même de transbordement, comme madame Leblanc a mentionné. Donc, nous avons calculé toutes les distances qui ont été coupées parce que simplement l'industrie, à la place, a donné la matière à un voisin à côté  
10 ou juste en face de chez lui.

**LE PRÉSIDENT :**

15 J'ai bien compris. Merci, madame Familiar.

**Mme ORIANA FAMILIAR :**

Merci.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous demande maintenant d'arrêter de lever la main. Nous allons prendre toutes les personnes qui ont déjà la main levée, et ensuite nous procéderons au vote.

25 Donc, madame Josée Yelle.

**Mme JOSÉE YELLE :**

30 Oui, alors, je voulais simplement abonder dans le même sens que madame Kachanova et monsieur Chaput en ce qui a trait au fait qu'on n'est vraiment pas encore au point où on traite uniquement les déchets ultimes.

35 Et pour répondre un peu aussi à la question de monsieur Renaud à cet égard-là, à savoir à quel moment ou de quelle façon on pourrait atteindre des meilleurs taux de récupération des matières recyclables et organiques, je crois que ça passe par la tarification incitative des déchets.

40 Une fois qu'il y a trois voies de collecte qui existent sur les territoires et qu'il y a des écocentres qui sont également accessibles pour les citoyens, la tarification incitative des déchets s'avère une solution qui est très intéressante, qui a démontré beaucoup de potentiel dans certaines municipalités dans les dernières années.

**LE PRÉSIDENT :**

5 Une des conférences que nous avons entendue la semaine dernière nous montrait qu'entre autres la récupération se faisait à l'aide de cinq ou six contenants, dans lesquels on mettait du matériel différent, mettons un contenant uniquement pour du papier, un contenant uniquement pour du carton, et cetera. Est-ce que, selon vous, ça serait une approche envisageable pour le moment au Québec?

**Mme JOSÉE YELLE :**

10 Malheureusement, je crois que ce serait très difficile de demander cet effort-là aux citoyens, étant donné qu'on a implanté, au Québec, la récupération des matières recyclables de façon pêle-mêle. Par contre, ce à quoi vous faites référence, c'est en fait un peu l'option qu'ont choisie certaines villes qui ont instauré la tarification incitative des déchets, à savoir que les citoyens pouvaient choisir la grosseur du contenant qu'ils voulaient pour leurs déchets puis ainsi payer un montant X selon leurs besoins, qui est  
15 une autre façon de responsabiliser les citoyens.

Parce que, ultimement, puis je sais que ce n'est pas un discours qui est très -- Comment dire? -- qui est très populaire chez les politiciens, c'est qu'ultimement ce sont les citoyens qui décident ou non de placer les déchets qu'ils consomment dans le mauvais ou dans le bon bac. Donc, on a un gros travail à faire là. Comme madame Kachanova disait, la sensibilisation a ses limites. Et quand la sensibilisation ne fonctionne pas, bien d'aller fouiller dans les poches des citoyens, ça risque peut-être de mieux  
20 fonctionner.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Très bien. Merci, madame.

**Mme JOSÉE YELLE :**

30 Ça me fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Donc, c'était madame Andréanne Paris maintenant.

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

Oui, bonjour, merci.

40 Bien, en fait, je pense qu'il y a eu plusieurs interventions ce matin qui démontrent qu'une solution

mur-à-mur pour tout le Québec, juste dire qu'on centralise ou on ne centralise pas, ne fonctionne pas. Puis je pense que tout le monde ici en est conscient.

5 C'est sûr que l'intérêt de centraliser pour réduire les risques, par exemple, de contamination environnementale ou les enjeux d'acceptabilité sociale aussi peuvent être intéressants. Par contre, il faut toujours peser la balance du transport, des émissions, de la congestion aussi dans notre région, on en entend beaucoup parler.

10 Et j'ai bien aimé le commentaire aussi sur la traçabilité. On veut s'assurer que, malgré le fait qu'on centralise, on est capable d'avoir les informations pour toujours travailler à mettre en œuvre des actions locales pour la réduction à la source puis trouver des solutions alternatives à des résidus qui pourraient être peut-être produits très localement.

15 Quand on a des entreprises en Montérégie, par exemple, très agricoles, très axées sur la transformation alimentaire, il y a peut-être d'autres enjeux qui sont particuliers, qui ne sont pas les mêmes que sur la Côte-Nord, où on est plus forestier ou des choses comme ça. Donc, toujours dans un souci d'être proactif puis de permettre... d'avoir les informations...

20 Puis j'ajouterais un aspect très social aussi. J'ai le sentiment que le fait qu'on centralise beaucoup, que ça déconnecte énormément le citoyen sur l'enjeu du résidu ultime puis sur l'ampleur. Et ça amène aussi une perspective que ce qu'on ne voit pas ne fait pas mal. Donc, il y a un enjeu comme ça que je pense qu'il faut peut-être multiplier les solutions à plus petite échelle dans les régions, que ça peut être pertinent.

25 Puis j'aimais beaucoup les commentaires sur diversifier aussi nos solutions à plus petite échelle. Pas mettre tous nos œufs dans le même panier puis s'assurer qu'on a des solutions qui sont complémentaires puis qui sont adaptées aux réalités locales.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame.

Madame Catherine Lorient.

35 **Mme CATHERINE LORIENT :**

40 Oui, merci. Rebonjour. Je voulais encore une fois appuyer madame Kachanova et tous ceux qui ont parlé de comment réduire ou à quelle limite on peut réduire qu'est-ce qu'il y a dans nos déchets ultimes ou en tout cas dans nos poubelles actuellement.

5 Nous, dans le secteur résidentiel à la ville de Gatineau, donc on a implanté le système tarifaire. Ça fait un an et demi. Puis on a eu des bons résultats. Ça a incité vraiment les citoyens à récupérer les matières recyclables et compostables pour lesquelles ils ont déjà les contenants. On a tout le programme de collecte, l'information et tout ça.

10 Et j'appuie aussi dans le sens qu'on a besoin d'aide, les municipalités, pour inciter les citoyens à faire le tri des matières parce que c'est vraiment, ultimement, pour les déchets ultimes, en fait, c'est le changement de comportement qui a le plus d'impact sur la quantité de déchets à gérer. C'est vraiment : ça part de la maison ou des industries, commerces et institutions aussi qui en génèrent, mais c'est le comportement de trier qu'on veut vraiment faciliter.

15 Puis pour ça, bien, on n'a pas ni de meilleure pratique, on n'a pas l'expertise de qu'est-ce qui fonctionne le mieux. En tout cas, au Québec. Il y a aussi des façons, il y a des... c'est culturel, c'est réglementaire ou bien c'est vraiment psychologique, à la limite. C'est juste que les municipalités, en tout cas, nous on a soif de ça, de savoir c'est quoi les meilleures pratiques qui auraient le plus d'impact ou de succès pour inciter les citoyens à réduire -- à trier à la maison.

20 Une fois que les programmes sont tous mis en place, les municipalités, on a vraiment fait un long, un gros bout de chemin dans les dix dernières années. Puis ça, bien, nous, on a besoin de ça, ou de savoir le niveau d'effort qu'on va mettre à inciter les citoyens à trier pour projeter les quantités de déchets dans les 10-20 prochaines années qu'on va devoir traiter en déchets ultimes.

25 Puis nous, on l'a fait en Outaouais comme je vous disais pour l'étude des déchets ultimes. On l'a fait à la meilleure de nos connaissances, avec qu'est-ce qu'on a projeté pour les 20 prochaines années, mais on a un doute à savoir est-ce qu'on devrait éliminer admettons complètement la matière organique dans 20 ans parce qu'on va avoir eu un bannissement au niveau du Québec qui va nous obliger à vraiment éliminer totalement la quantité de matières organiques qui va se retrouver dans les déchets ou on se laisse un 20 % de mauvais tri des citoyens.

30 Donc, c'est ce pourcentage-là, ce seuil limite, un autre seuil limite, qui nous manque. Puis je pense que ça serait pertinent pour les municipalités de recevoir ça du gouvernement, en fait, provincial. Que ça soit un objectif ou une définition de c'est quoi des déchets ultimes puis qu'est-ce que ça contient comme matière encore récupérable pour être considéré. On a tout fait ce qu'on pouvait pour réduire à tout prix.

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Vous avez fait référence à quelques reprises au système tarifaire. En extension, je vous dirais que justement une ou un conférencier, la semaine dernière, nous a indiqué que les bacs qui ont été fournis aux résidents sont des bacs de moins grand volume et que les personnes qui voulaient dépasser

ce volume-là devaient aller se procurer des sacs, à deux ou trois euros ou cinq euros le sac, de telle sorte que ça faisait un peu une extension d'un système de taxation.

**Mme CATHERINE LORiot :**

5

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

10

Est-ce que vous croyez que ceci pourrait fonctionner?

**Mme CATHERINE LORiot :**

15

Oui, en fait, bien, je pense que c'est ma présentation que vous vous souvenez. C'est la ville de Gatineau qui a... bien, j'ai présenté la semaine dernière le système tarifaire à Gatineau qui fonctionne comme ça. C'est un volume maximal. La poubelle, elle a un volume maximal. Puis le surplus de déchets, c'est les citoyens qui doivent acheter des sacs. Ils sont en ce moment 50 ¢ notre sac à Gatineau de surplus pour l'instant.

20

Donc, un système tarifaire exagérateur-payeur, pas utilisateur-payeur. Mais nous, c'est ce système-là qui a eu... mais parce qu'on avait tout mis en place déjà, dans les dix dernières années à Gatineau. Les programmes de collecte sont là, l'information, l'éducation, les règlements étaient déjà mis en place. Ça fait que là on a, dans le fond, expérimenté une gradation dans les incitatifs à bien trier. Puis l'incitatif tarifaire, le coût du sac de surplus de déchets a eu un gros impact pour la réduction des déchets. Donc, les citoyens ont réduit, depuis un an, d'à peu près 20 % leur quantité de déchets dans la poubelle. Donc, c'est vraiment le moyen ou le programme ou le système qui a eu le plus de succès, suite au déploiement des bacs bruns, donc la collecte des matières compostables trois voies voilà dix ans.

25

30

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le coût du sac, c'est le coût de production du sac ou c'est un coût de production plus un montant additionnel qui peut servir à des fins autres?

35

**Mme CATHERINE LORiot :**

Le coût de production du sac, c'est à peu près ça, 50 ¢, si on veut, le sac de plastique comme tel; le mettre en marché, le vendre et le livrer aux citoyens qui en achètent. Sauf que nous, ce qu'on souhaite atteindre, c'est que le coût du sac comprenne le coût de traitement des déchets qui vont être mis dans le sac.

40

Donc, en tout, ça devrait coûter plus cher pour disposer d'un sac de surplus d'ordures ménagères. Puis on pense que ça serait à peu près 2 \$ en ce moment. Donc, on partirait de 50 ¢ et éventuellement on va augmenter le tarif pour encore, graduellement, toujours inciter à réduire. Donc, plus le coût du sac est élevé, plus les citoyens vont faire des efforts pour réduire leurs déchets.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il pourrait y avoir un effet pervers à cette initiative? De telle sorte que des gens, pour sauver quelques dollars, qui pour eux peuvent être... ces quelques dollars peuvent être très, très importants, finissent par apporter leurs déchets ailleurs?

10

**Mme CATHERINE LORIOT :**

Oui, ça a été... c'est un enjeu. Chaque fois qu'on a pensé ou qu'on a présenté le système tarifaire, c'est un enjeu, mais il faut le considérer, cette difficulté-là pour certains citoyens. Mais il faut aussi... nous on l'a étudié, avec plusieurs groupes différents, des groupes plus vulnérables au tarif de déchets. On a étudié aussi les cas particuliers qui ne peuvent pas diminuer leurs déchets parce qu'ils ont des ménages avec plusieurs personnes, admettons.

15

Donc, on a préparé, si on veut, des mesures d'accommodement ou des mesures d'atténuation qui pourraient donc atténuer l'impact du tarif sur certains ménages. Mais en général, ça ne s'est pas avéré qu'il y a eu plus de dépôt sauvage depuis l'implantation du système. Il n'y a pas eu plus de contamination dans nos autres bacs non plus. Puis ça, on est content, on est content parce qu'on l'a mesuré, on l'a étudié, mais on est content de dire que ça ne s'est pas avéré. Mais peut-être parce qu'en ce moment notre coût du sac est très bas. Donc, puis ça a été aussi une stratégie pour faire accepter le système de façon plus... bien, d'entrée en vigueur, le coût du sac était bas pour éventuellement augmenter dans le futur.

20

25

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous poser une dernière question très personnelle, puisque j'ai un fils qui a quatre enfants. Qu'est-ce qui arrive quand on a une famille avec plusieurs enfants par rapport à un simple couple comme je suis rendu? Donc, un simple couple certainement va pouvoir se suffire amplement des bacs qui sont mis à sa disposition contrairement à des grandes familles. Qu'est-ce que vous faites pour relativiser un peu cet effort que vous demandez des citoyens?

30

35

**Mme CATHERINE LORIOT :**

Bien, c'est le principe de la taxe municipale. En fait, c'est que nous les services municipaux qu'on offre en tant que municipalité, une ville va offrir des services à une maison, donc une porte. Nous, on ne

40

5 connaît pas... c'est très rare qu'on connaît, une ville, combien il y a de personnes dans une maison, un ménage ou un logis. Donc, nous, on ne se fie pas au nombre de personnes par maison pour déterminer la quantité de déchets produits, mais c'est sûr que ce cas-là des ménages avec plusieurs personnes, bien c'est un cas particulier en soi. Donc, il y a beaucoup plus de chance de générer beaucoup plus de déchets.

10 Puis, bien, pour nous c'est des moyennes. On a tout étudié la composition des déchets en moyenne dans la ville de Gatineau par cadre bâti, par secteur, la ville et tout ça. Mais on voulait les accommoder. Donc, les ménages avec plusieurs personnes, nous, le conseil municipal et nos citoyens nous ont demandé d'accommoder les gens qui auraient... les maisons qui contiendraient plus que cinq personnes. On a aussi discuté du chiffre. Pourquoi est-ce que quatre ou cinq? Mais à cinq personnes, c'est sûr qu'ils allaient dépasser notre capacité minimale.

15 Puis mais ça, ça n'a pas été plus loin parce que, au niveau fiscal et financier, la loi municipale ne nous permet pas d'accommoder les personnes dans un système de taxation municipale. Donc, nous, on accommode le service rendu. Donc, il faut que le service rendu, s'il coûte le même prix pour tout le monde soit le même au niveau de la maison. Je ne sais pas si je m'exprime bien, mais c'est qu'on ne peut pas connaître qui habite dans une maison puisque la taxe vise la maison. C'est un peu ça.

20 Mais il y a des programmes à imaginer, c'est juste qu'on est en train de voir c'est quoi nos possibilités en tant que municipalité.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Madame Lorient, merci beaucoup.

Maintenant, une dernière intervenante sur cet énoncé, madame Louise Fecteau.

**Mme LOUISE FECTEAU :**

30 Oui, je vais être brève puisque le temps file.

35 Je voulais apporter une précision par rapport à votre question sur les seuils en ce qui a trait aux infrastructures de compostage. Puis un commentaire sur, justement, le même type de seuil pour les infrastructures de disposition des résidus ultimes.

40 Je voulais juste ajouter une prudence par rapport aux informations quant au seuil minimal. Parce qu'il y a vraiment la question de : est-ce qu'on discute de l'agrandissement d'un lieu existant, est-ce qu'on ajoute une activité à un lieu qui gère déjà des matières résiduelles ou est-ce qu'on part de zéro avec un nouveau lieu complètement?

5 Ça fait qu'il a été question plus tôt de la plateforme de compostage de Brome-Missisquoi. C'est une infrastructure qui s'est ajoutée à un lieu d'enfouissement technique. Donc, on est plutôt dans un contexte de coût marginal. On ajoute une activité sur un site qui a déjà des infrastructures existantes, de l'équipement. Donc, un amortissement des coûts qui est très important. Donc, le seuil dont il a été question plus tôt ne s'applique définitivement pas pour une installation nouvelle où il n'y a pas d'activités déjà préexistantes.

10 On a aussi dit que... on parle de plateforme à ciel ouvert. Dès qu'on s'approche des milieux urbains, on est plutôt dans un contexte de système en milieu fermé. Donc, c'est non seulement un processus de maturation active qui doit se faire sous bâtiment, mais aussi même les maturations de compost à l'extérieur doivent se faire aussi en milieu fermé. C'est complètement une autre histoire. En ce qui nous concerne, le seuil est de 50 000 tonnes.

15 Puis il faut être extrêmement prudent dans la planification de ces projets-là, parce que ça se déroule sur tellement d'années que les normes évoluent à une vitesse folle, puis si on est trop au bas -- Comment je dirais ça? -- sur la strate minimale pour tenter justement d'avoir un projet de petite échelle, on va avoir un très gros problème à un certain point dans le développement du projet parce que, avec ce qu'on découvre au fil des échanges tant avec le ministère de l'Environnement ou d'autres, bien c'est ça, il y a des caractéristiques qui doivent s'ajouter dans les infrastructures puis finalement le coût de projet évolue à très grande vitesse.

20 Donc, c'est ça, à partir de... quand on est sur un lieu où les activités sont inexistantes, les étapes -- de toute façon, ça vous a déjà été exposé -- il y a le CPTAQ qui entre en compte, il y a les normes avec certificat d'attestation municipale et tout ça. Donc, il faut respecter les règlements municipaux.

25 Mais il a été question tout à l'heure de -- en tout cas, entre parenthèses, on le qualifie de chemin de croix -- le processus d'obtention du certificat d'autorisation avec le ministère de l'Environnement, c'est quand même un processus de plusieurs années. Donc, entre le projet tel qu'il est conçu dans son état initial jusqu'à la livraison, c'est ça, il faut donc dès le -- Comment je dirais ça? -- la conception initiale avoir en tête un niveau d'incertitude par rapport aux exigences, tant sur le plan strict de l'infrastructure en tant que telle, mais de l'évolution des normes.

30 Puis même une fois que le projet est livré, on l'a vu avec les LET, LES devenus LET, les normes continuent de s'ajouter. Ce qui fait qu'il faut avoir prévu le coup pour éviter les sursauts quand vient le temps de faire l'exploitation en tant que telle. Donc, ça, c'est pour la partie compostage.

35 En Montérégie, on a un défi de lieu d'enfouissement ultime. C'est le défi des dernières décennies. Je veux dire, il a toujours été difficile de développer des projets pour les dispositions de nos résidus ultimes. Ça fait que la question est plus criante que jamais. Le défi, on l'a en pleine face -- excusez-moi  
40 l'expression -- mais quand on te fait entrer en jeu, puis là j'ajoute des considérations que vous avez

amenées en termes de transport, avec les défis aujourd'hui en termes de congestion routière sur la Rive-Sud de Montréal, avec le projet de réfection du pont-tunnel qui arrive, avec un chantier qui va s'étaler sur les quatre prochaines années, qui va encombrer complètement tous les échanges Rive-Sud–Rive-Nord.

5

Nos déchets, sur la Rive-Sud, se promènent vers Saint-Nicéphore qui est en contro... -- Comment? -- où il y a un débat, un contentieux, ou sur la Rive-Nord de Montréal, soit vers Lachenaie et tout ça. Ça fait que la discussion sur le lieu d'élimination ou de valorisation des résidus ultimes pour tout l'ensemble de la Montérégie est à l'ordre du jour maintenant.

10

Puis là dans le choix des technologies, vous avez dit : en Europe, il a quand même des choses extraordinaires avec l'incinération et tout ça. Mais ils ont une population extrêmement dense. Ça fait que la question sous-jacente, c'est toujours : mais combien de centaines de milliers d'habitants utilisent telle ou telle application, ou telle ou telle technologie? Parce que dans notre contexte, on est quand même assez éparpillé. On a une population qui est répartie sur le territoire. Ça fait que Montréal, c'est une chose. On peut imaginer des technologies pour le territoire de Montréal où il y a un million de personnes. On est aussi plus d'un million sur la Rive-Sud, mais quand même répartis sur un grand territoire.

15

20

Ça fait que la question de l'énoncé, c'était : est-ce qu'on doit avoir une infrastructure plus centrale ou plusieurs bien dispersées? Bien, les considérations, encore là, de coûts, de choix de technologie. Donc, on peut avoir des technologies extrêmement performantes, avec pratiquement aucune nuisance, elles sont extrêmement coûteuses, elles nécessitent un bassin de population plus grand, ou des technologies plus simples, plus mécaniques -- l'enfouissement, c'en est une -- qui sont quand même devenues plus sécuritaires au fil des ans, qui peuvent être plus près.

25

30

Ça fait que c'est : il faut avoir, donc, toute l'information à notre disposition pour être capable de prendre des ententes si requises, de faire les choix éclairés. Puis ça va se déterminer... à partir du moment où on commence à y penser, on en a pour 10-15 ans avant que l'installation soit effectivement en opération. Ça fait qu'il faut s'y mettre maintenant, c'est le bon moment.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

35

**LE COMMISSAIRE :**

Madame Fecteau, vous avez soulevé un point qui est intéressant. Est-ce qu'on devrait considérer, avant toute chose, de regrouper les installations? Que ce soit les lieux d'enfouissement technique, avec -- je veux aller assez loin -- les lieux d'enfouissement technique, avec les centres de tri, avec les, si on

40

veut, les écocentres, les traitements des matières organiques, est-ce qu'on devrait toujours viser à regrouper toutes ces installations-là sur un même lieu? Est-ce qu'à la base c'est plus intéressant que de les répartir sur le territoire?

5 **Mme LOUISE FECTEAU :**

10 Bien, la question, c'est : est-ce qu'il faut songer à les regrouper? Ça ne doit pas être imposé, ça a été dit amplement depuis le début, mais c'est requis. Je vais vous donner un exemple, très concret, très récent. Sur la Rive-Sud de Montréal, on s'est retrouvé avec une fermeture de centre de tri à un jour d'avis. À une journée d'avis, le centre de tri vers lequel Rive... je parle de Montérégie-Est où on se dirigeait, on n'avait plus de centre de tri.

15 Donc, on s'est retrouvé avec des matières recyclables qui faisaient des distances complètement hallucinantes. Et on n'a pas eu le choix. Il a fallu... on avait -- Comment je dirais ça? -- chacun nos contrats vers le fameux centre de tri en question. Quand est venu le temps de trouver une solution pour redémarrer le centre de tri avec un autre opérateur et tout ça, on s'est retrouvé quatre MRC et la ville de Longueuil à organiser une discussion pour avoir une masse critique suffisante pour justifier les investissements requis, qui se sont faits en un temps record.

20 On a réussi tous ensemble à faire en sorte que le centre de tri redémarre. On a résolu le problème dans un temps -- Comment je dirais ça? -- qui est digne de mention. Mais parce qu'on avait en tête la masse critique, parce qu'on savait le nombre de tonnes que ça prenait, 70 000-80 000 tonnes, un centre de tri ne peut pas rouler de façon viable en bas de ça. Puis même idéalement plus autour de 100 000 tonnes, mais 100 000 tonnes il faut élargir le bassin pour le trouver.

25 Ça fait que ce que je voulais dire tantôt, c'est qu'on a eu droit à ça dans les années 90, on avait quatre études qui avaient été réalisées en simultané sur les seuils de viabilité pour les différentes technologies, pour les différentes catégories de matière : déchets, centres de tri, puis je ne me souviens plus lequel, je pense qu'il y avait aussi pour les matières organiques à l'époque. Ça avait été fait, les études avaient été commandées par Recyc-Québec, elles étaient rendues disponibles à l'ensemble des intervenants, puis on pouvait enfin voir quel était, justement, quels étaient les niveaux stratégiques critiques pour faire penser démarrer des infrastructures.

35 À partir de ça, ça devient tellement plus facile de créer des concertations, même avec les citoyens, pour avoir une meilleure acceptabilité sociale parce que c'est factuel. C'est rigoureux, c'est scientifique, c'est la base de départ de la discussion. Ensuite, si on fait des choix différents, bien on sait sur... au moins, on a le document de référence ou l'étude de référence pour pouvoir justifier pourquoi on s'en est écarté, mais ça nous fait de l'information utile pour démarrer nos réflexions puis nos échanges avec nos pairs.

40

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Fecteau.

10 Donc, nous allons procéder au vote pour l'énoncé 3. Monsieur Perreault, voulez-vous l'afficher à l'écran?

**M. JONATHAN PERREAULT :**

15 Je l'ai envoyé, mais ça m'a dit qu'il y avait une erreur. Est-ce que vous le voyez en ce moment?

**LE PRÉSIDENT :**

Non.

20 **M. JONATHAN PERREAULT :**

O.K., je réessaie.

25

---

**ÉNONCÉ 4**

**LE PRÉSIDENT :**

30 Ce que je vous propose, c'est de... peut-être, nous reviendrons au vote sur cet énoncé, mais peut-être... il nous reste une vingtaine de minutes avant l'arrêt pour le repas du midi. Nous pourrions donc amorcer un petit peu la discussion autour du quatrième énoncé, qui est en lien avec les autres.

35 De toute façon, vous avez dû remarquer que nous n'avons mis aucune barrière, aucune limite à l'étendue des échanges que nous avons eus. C'était justement ça l'objectif, d'aller très, très large. Et donc, ce quatrième énoncé a déjà été touché un petit peu, ici et là, dans le cadre de discussion des trois premiers énoncés.

40 Donc, le quatrième énoncé. Ah! lui il apparaît à l'écran.

Donc, monsieur Perreault, allez-y.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

5 Oui. Pour le vote, je vais devoir créer une nouvelle question de sondage, on y reviendra.

Alors, pour l'énoncé 4, dans le contexte où :

10 « *L'incinération est un modèle privilégié par plusieurs pays européens comme alternative à l'enfouissement.* »

L'énoncé étant :

15 « *L'incinération est une avenue avantageuse comparativement à l'enfouissement.* ».

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà. Donc, c'est un énoncé court qui découle principalement de ce que nous avons entendu en particulier des conférenciers européens la semaine dernière.

20

Monsieur Mario Laquerre.

**M. MARIO LAQUERRE :**

25 Bonjour. Selon l'énoncé numéro 4, ma position, c'est que je suis absolument contre cet énoncé-là. L'incinération est une transformation de matières. L'incinération nous rend paresseux en tant qu'organisations, où est-ce qu'on, tout simplement, on va dire... on nous dit : « On va incinérer. » Souvent, le discours de ces entreprises-là : « On va incinérer seulement les matières non recyclables. » Le problème, c'est que les matières non recyclables, la réalité, elles représentent à peu près 10 % des

30

Je répète ce que j'ai déjà dit à la commission une autre fois, la matière la plus difficile à recycler, c'est le pneu puis au Québec on en recycle presque 80-90 %, et c'est la matière la plus difficile. Donc, les matières se recyclent. Et quand on mise sur l'incinération, on mise sur des grosses infrastructures, qui sont énergivores pour être assouvies et qui, à la fin, gobent l'ensemble de l'information. Ce sont des infrastructures qui sont très coûteuses. Elles sont coûteuses au point de vue financier et elles sont coûteuses au point de vue environnemental.

35

Les déchets ne disparaissent pas; les déchets sont transformés. Ils passent d'un état solide à un état gazeux. Et là, on dit : bien, on va essayer de mettre avec des moyens un système pour rattraper

40

ces matières-là qui se sont échappées dans l'atmosphère, mais on ne les a pas fait disparaître, on les a fait juste transformer d'un état solide à un état gazeux.

5 Donc, l'incinération n'est pas la solution pérenne. Les administrations qui ont misé sur l'incinération, ils ont des rendements à court terme puis là ils peuvent se péter les bretelles et dire : « Oui, nous, on récupère puis... », mais la réalité c'est qu'à long terme ce n'est pas, selon moi, selon mon opinion, qu'est-ce qu'on devrait privilégier. On doit aller avec beaucoup plus d'autres moyens et de réduire cette masse de déchets là qui sont présentement qui, comme vous le savez, 90 % sont recyclables. Merci.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

15 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

20 Monsieur Laquerre, c'est intéressant ce que vous nous dites. Il y a quand même plusieurs pays européens. On a eu des représentants de, par exemple, de la Suède où les pourcentages de matières résiduelles qui sont enfouies sont minimes. On parle de 1 % des matières résiduelles. Ils ont misé presque entièrement sur l'incinération. Ils produisent évidemment de l'énergie. L'incinération, ici, l'application de ça, produire de l'électricité, ce n'est peut-être pas la meilleure idée à cause du contexte au Québec, mais ils ont fait ce choix-là.

25 Et puis la question leur a été posée : est-ce que c'est un choix éclairé ou c'est un choix qui est arrivé par... du fait de l'histoire qu'à un moment donné ils se retrouvent coincés dans un système? Et ils nous disent qu'ils ont vraiment fait ce choix-là de façon éclairée. Alors, j'aimerais ça vous entendre par rapport à ça.

30 **M. MARIO LAQUERRE :**

35 Bien, écoutez, je ne veux pas questionner leur choix, parce que je n'ai pas tous les paramètres. Moi ce que je regarde ici dans ma gestion quotidienne des déchets que j'ai à m'occuper, j'aime mieux miser sur l'élimination, qui est une infrastructure qui est plus agile que sur l'incinération.

40 On a eu des incinérateurs qui ont même fermé au Québec parce qu'il n'y avait plus assez de matières. Puis les Îles-de-la-Madeleine est un exemple. Parce qu'on avait développé d'autres systèmes à ce niveau-là. C'est assez intéressant.

5 On n'a pas... il y a des pays qui ont des problèmes, surtout au niveau des espaces, on pense le Japon, entre autres, ou des pays, certains pays asiatiques, ils n'ont vraiment pas d'espace à ce niveau-là. Nous, ici, ce n'est pas une question d'espace, on n'a pas de problème d'élimination pour l'instant. On a en masse de capacité pour les 25 prochaines années, il n'y en aura pas de crise d'élimination. Ce n'est pas le problème numéro 1.

10 On doit miser présentement sur réduire ce qui s'en va vers l'élimination au lieu d'arriver avec de nouvelles grosses infrastructures qui sont extrêmement coûteuses, où est-ce qu'on va mettre beaucoup de notre argent vers ce site-là.

15 Regardez la ville de Québec et les coûts d'élimination que Québec paye versus les coûts d'élimination que d'autres municipalités dans la région de Montréal payent; puis là on part de 30 à 100 \$. Donc, pour chaque tonne, la Ville de Québec est pénalisée. Elle est pénalisée dans ses finances. Au lieu de mettre de l'argent sur d'autres programmes, elle doit mettre l'argent sur l'incinération. C'est ça la réalité.

**LE COMMISSAIRE :**

20 Je vous remercie.

**M. MARIO LAQUERRE :**

Ça fait plaisir.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, il y a plusieurs mains levées, je vais toutes les prendre avant le dîner, mais, s'il vous plaît, ne levez pas d'autres mains.

30 Alors, maintenant, c'est monsieur Paul Sarrazin.

**M. PAUL SARRAZIN :**

35 Merci. Écoutez, on voit qu'il commence à y avoir un peu de passion!

40 J'ai eu l'occasion, moi aussi, de visiter quelques pays en Europe, aller voir effectivement des bioréacteurs, aller voir des incinérateurs. Et il faut toujours ramener le contexte. Dans certaines régions de l'Europe, l'inciné... euh! pas « l'incinération », mais l'enfouissement est banni. On ne peut pas enfouir ou le déchet utile qui est enfoui, on ne parle pas de 100 \$, 150 \$ la tonne, on parle de 1 000 € la tonne. Ça fait que les prix sont exorbitants, pour ne pas dire justement... pour créer une masse, si on peut dire,

critique monétaire pour dire, bien, si on ne peut pas enfouir, mais quel serait le coût de mettre en place ces infrastructures-là?

5 Et je pense à un endroit où on avait été, à Dunkerque, c'est 600 \$... l'euro par année par porte, qui est chargé uniquement pour subventionner le système d'incinérateur qu'ils ont mis en place qui est -- et effectivement, j'ai bien aimé l'exemple de la dame de tantôt -- où est-ce qu'ils en ont fait un incinérateur en plein milieu du centre-ville pour lequel quelqu'un passe là puis il ne peut même pas se douter que c'est un incinérateur qui est là. Ils ont réussi à englober ça.

10 C'est qui est complètement différent ici au Québec. On est capable, comme les exemples qui sont donnés préalablement, on est capable d'enfouir encore des déchets à 40-50 \$, 60 \$ la tonne. C'est là qui est le coût. Puis le coût énergétique aussi, on est quand même au niveau de l'électricité, c'est très abordable. Contrairement en Europe, au prix qu'est le kilowattheure, de transformer des usines où est-ce qu'ils prennent cette matière-là pour la mettre en énergie, la redevance, le retour est rentable. C'est intéressant de le faire.

15 Ça fait qu'il faut toujours faire attention quand on fait venir des gens de l'Europe pour présenter leur modèle. Leur contexte est complètement différent. Par contre, s'il y a une volonté politique de vouloir investir sur des grandes infrastructures, je pense qu'on serait capable de le faire, mais j'avais déjà fait des représentations il y a une dizaine d'années, mais on devrait aussi -- bien, les gens ne vont pas aimer ce que je vais dire -- mais on devait peut-être un peu nationaliser l'ensemble des matières résiduelles pour être capable de définir les endroits propices pour mettre des installations.

20 Exemple, une plateforme de transbordement peut se mettre à un endroit, mais pas un autre. Un incinérateur pourrait se mettre à un endroit, mais pas à un autre. Mais il faut être capable... là on est tous laissés un peu, tous et chacun. Je vais donner l'exemple en Haute-Yamaska, chez nous. On avait un projet de bioréacteur. Finalement, on s'est associé avec les gens de Brome-Missisquoi pour travailler avec leur plateforme de compostage. Mais on a dépensé à nous seuls au-dessus de 2 millions d'études et de faisabilité pour voir si on pouvait mettre en place un système.

30 À l'époque, il y avait beaucoup de MRC qui ont travaillé, mais c'est des dizaines, pour ne pas dire des centaines de millions qui ont été dépensés au Québec seulement en études pour des projets qui n'ont jamais vu le jour. S'il y avait eu une volonté politique de dire : bien, on va regarder au niveau de l'ensemble de la province les endroits stratégiques par rapport aux masses critiques, au déplacement, au voyageant pour instaurer les endroits. Pas nécessairement tout le mettre en place. Il y a un centre de tri.

35 D'ailleurs, vous voyez qu'au niveau des centres de tri, à partir de 2024, les centres de tri vont être pris collectivement par le gouvernement. Nous, les MRC, on va s'occuper de gérer la collecte et le transport et ça va être pris pour éviter justement la crise du recyclage comme il y a eu à Longueuil il n'y

a pas si longtemps.

5 Ça fait qu'on voit qu'il y a une tendance à vouloir regarder de façon je vais prendre le terme nationale, si on veut, quels seraient les meilleurs endroits, les meilleures technologies. Puis je pense qu'on serait capable de trouver ces façons de faire là. En allant chercher ce qui se fait ailleurs, mais ce qu'on est capable de faire chez nous aussi.

10 Mais je pense que le but de l'échange qu'on a aujourd'hui, puis qu'est-ce qui est après s'en venir, je pense qu'il y a une tendance à aller vers ça. Puis je crois qu'on ne devrait pas l'écarter, cette façon de faire là pour éviter, encore une fois, des coûts astronomiques pour des régions versus d'autres. Puis si l'enfouissement demeure, encore une fois, à 50-60 \$ la tonne à certains endroits, puis que des gens investissent des technologies puis ça monte à 150 \$ la tonne, bien là il y a un déséquilibre qui se fait. Puis il n'y a pas d'initiative à vouloir aller progresser vers d'autres façons de faire qui pourraient être écologiquement rentables et environnementalement rentables aussi pour nous tous. Bref.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

20 **LE COMMISSAIRE :**

25 Monsieur Sarrazin, est-ce que les municipalités, les MRC n'ont pas déjà des outils de planification territoriale? Quand on parle des schémas d'aménagement pour déterminer les emplacements, les lieux, les sites où serait plus propice la mise en place d'installations? De centraliser ça, est-ce qu'on n'est pas en train de rentrer dans cette responsabilité-là de l'aménagement du territoire qui relève des municipalités puis des MRC? Comment ça pourrait se faire à ce moment-là?

**M. PAUL SARRAZIN :**

30 Bien, je vous dirais, pour la planification de l'aménagement du territoire, chez nous, en Haute-Yamaska, je l'ai dit tantôt en première intervention, j'en ai un site d'enfouissement LET sur mon territoire. J'ai un centre de tri sur mon territoire. On a des écocentres sur notre territoire. Je vous dirais, la gestion de la matière résiduelle sur notre territoire, on la gère pratiquement au complet. Puis on a pris une entente avec la MRC voisine, Brome-Missisquoi, pour utiliser leur plateforme de compostage. Ça fait que dans un territoire très, très, très près, on est capable d'avoir l'ensemble des services.

40 Mais un coup que j'ai fait ces réflexions-là, pour moi, est-ce que je réponds à celles des MRC voisines? Puis tantôt un intervenant a fait cette réflexion-là : on ne prend pas le temps de s'asseoir avec nos MRC limitrophes nécessairement. Oui, il y a des beaux projets qui ont émergé parce que, je pense que c'est monsieur Berthiaume qui disait qu'il a pris son bâton de pèlerin avec madame Roy puis ils ont

été solliciter d'autres MRC pour être capables de réaliser leur projet. Mais ce n'est pas tout le monde qui sont capables de le faire.

5 Puis dans le cas qui concerne chez nous en Haute-Yamaska, bien le fait que j'ai un LET, le fait que j'ai un centre de tri, le fait que j'ai des écocentres, le fait qu'il y a une plateforme de compostage à proximité à ciel ouvert à un coût intéressant, je n'ai pas nécessairement à me préoccuper qu'est-ce qui se passe alentour parce que j'ai géré sur mon propre territoire. Puis je pense qu'on le gère bien. À un coût de revient, on a un des coûts de revient les plus bas au Québec par rapport aux traitements des trois matières parce qu'on a une chance d'avoir ces infrastructures-là sur notre territoire.

10 Mais faites le tour, un centre d'enfouissement à 150 000 tonnes sur un territoire, il n'y en a pas beaucoup présentement. Puis on a une pérennité pour les 28 prochaines années. Essayez de trouver ça, à l'ensemble du Québec, il n'y en a pas beaucoup de ça. Ça fait que la planification à long terme, on l'a sur notre territoire. On s'est mis des mesures en place, justement à l'intérieur de notre PGMR, pour s'assurer qu'on soit capable d'avoir un service adéquat à un coût intéressant pour nos populations. Mais à partir que je sors de mon territoire, je n'ai plus cette vision-là parce que chaque MRC devient autonome. Puis je ne suis pas sûr que c'est un bon choix collectivement d'avoir tout le temps une vision autonome de notre propre territoire.

20 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

J'appelle monsieur Sylvain Berthiaume.

30 **M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

Oui. Tout d'abord, je dois vous avouer que je suis un peu surpris de la question. Je pensais que parler d'incinération était quelque chose d'un peu passé date, personnellement. Donc, un petit peu surpris de la question. Ceci étant dit...

35 **LE PRÉSIDENT :**

40 Monsieur Berthiaume, je voudrais réitérer -- même j'ai insisté là-dessus dans mon discours d'ouverture -- que les énoncés ne traduisent en aucun cas des orientations de la commission ou des positions de la commission. Merci d'en tenir compte.

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

Ah oui, c'est vrai. Oui. Oui, je suis d'accord avec vous. Vous l'avez mentionné, mais néanmoins je dois vous avouer que je suis étonné quand même de la question.

5

Ceci étant dit, je pense qu'il faut, d'abord et avant de penser à faire des méga-incinérateurs, qu'il faut penser à réduire, réduire et réduire. C'est énorme, la quantité de matières qu'on retrouve dans un bac noir qui ne devraient pas se retrouver là. Vous seriez étonnés de voir le tas de matières recyclables qu'on retrouve encore dans un bac noir. Le tas, la quantité de matières organiques qu'on retrouve encore dans un bac noir.

10

Donc, je pense qu'on a besoin d'un gros support de Québec, du gouvernement du Québec, pour faire des campagnes de sensibilisation très fortes et amener la population, amener, puis on le disait tantôt, amener plusieurs générations à changer leurs comportements et à mettre dans un bac essentiellement ce qui va dans un bac noir destiné à l'enfouissement actuellement. Première chose.

15

Deuxième chose, on a mentionné que, au préalable, qu'il est important de ne pas aller vers des méga-infrastructures pour limiter les déplacements, limiter le transport, limiter les gaz à effet de serre qui sont émis. Or, force est d'admettre que si on va vers l'incinération, souvent, on se ramasse dans des grosses infrastructures et on va aller à l'encontre du principe pour lequel tout à l'heure la majorité des gens semblait dire qu'il faut avoir des unités un peu plus près des masses critiques de population.

20

Et, en final, je vous dirais, je pense que, avant d'évaluer l'incinération en tant que telle, je pense qu'il y a d'autres alternatives à regarder. Regardez Enerkem qui, à Varennes, va transformer des déchets ultimes pour faire du méthanol, et de faire de l'hydrogène, et faire de l'éthanol ultimement.

25

Donc, parce que l'incinération souvent en Europe est très rentable parce qu'on va produire de l'électricité. Chez nous, la situation est différente. Un, la densité de population est beaucoup plus faible et l'électricité on l'a à bon marché. Donc, je pense qu'il faut se tourner vers des alternatives qui vont nous amener à produire d'autres sources d'énergie que nécessairement de l'électricité, parce qu'on ne sera pas compétitif très souvent, dans bien des cas, en termes de rentabilité à produire l'électricité qu'on ne vendra pas à un prix assez élevé.

30

Donc, personnellement, l'incinération, je pense que c'est une des dernières options qu'il faut évaluer.

35

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

40

**LE COMMISSAIRE :**

5 Alors, monsieur Berthiaume, c'est intéressant ce que vous dites, parce que vous parlez d'Enerkem, qui est un procédé de gazéification essentiellement, ce que je comprends. Je ne suis pas très versé dans ce domaine-là. Mais pour le ministère de l'Environnement, ces procédés-là de gazéification sont exactement dans la même catégorie que l'incinération.

10 Quand on parle de procédés et de traitements thermiques, il y a la gazéification, l'incinération et d'autres technologies de ce type-là. Alors, d'un côté, l'incinération, ce n'est pas fameux; puis de l'autre côté, la gazéification serait une avenue intéressante. J'essaie de comprendre.

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

15 O.K., je pense qu'il faut juste... Si vous considérez que la gazéification est de l'incinération, je suis d'accord que c'est le principe qu'on chauffe de la matière pour la transformer. Je suis d'accord avec vous par rapport à ça.

20 Je pense qu'il faut venir mieux préciser le type de technologie. Parce que dans l'incinération vous allez avoir une gamme de technologies et il y en a que c'est : on va produire de la vapeur pour faire de l'électricité. Ce n'est pas nécessairement l'idéal aujourd'hui. Il y en a qui nécessitent une grande masse critique, alors que le procédé de gazéification, c'est des masses critiques moins importantes. C'est des projets qui peuvent se faire à plus petite échelle. Donc, je pense qu'il faut évaluer à ce moment-là chacune des technologies si on les met toutes dans le vocable « incinération ».

25 **LE COMMISSAIRE :**

En fait, l'incinération, ce que vous me dites, c'est que l'incinération, le procédé qui serait moins intéressant, c'est celui où on fait simplement brûler la matière?

30 **M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

Brûler les matières, ramasser la chaleur après.

35 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

40 Merci, monsieur.

Madame Oriana Familiar.

**Mme ORIANA FAMILIAR :**

5 Oui, merci. Effectivement, j'aimerais préciser aussi que le cas de l'incinérateur dont j'ai parlé tantôt qui était vu au Danemark, il y avait des efforts, des énormes efforts d'économie circulaire avant de rentrer dans le processus d'incinération. Donc, effectivement, on ne peut pas comparer l'incinérateur, exemple, le modèle européen versus le modèle qu'on a à Québec, par exemple.

10 Donc, moi, ce que je recommande, c'est vraiment d'étudier les technologies actuelles. Parce que je pense fortement que l'incinérateur à Québec doit évoluer, doit se moderniser. Et quand on parle d'incinérateur, il faut bien spécifier quel modèle qu'on recherche. Est-ce qu'on cherche le modèle qui est ici qui a la place à l'amélioration versus des modèles européens qui sont encore plus perfectionnés et modernisés?

15 Deuxièmement, je seconde madame Paris du CRE Montérégie comme quoi il faut diversifier. Le fait que je suggère un modèle d'incinérateur que j'ai vu en Europe, ça ne veut pas dire que je recommande ça pour l'ensemble du Québec. Comme madame Fecteau a mentionné tantôt, je pense qu'il y a la place aussi à identifier localement quels sont les besoins pour... des fois, ça va être un lieu d'enfouissement technique qui va être la solution, des fois un incinérateur, des fois la gazéification, des fois la pyrolyse. Donc, on ne doit pas nécessairement mettre toutes les municipalités ou les MRC dans la même case, à mon avis.

20 Deuxièmement, dans ce que j'ai vu au Danemark, oui, il y avait le volet énergétique qui est très intéressant et non négligeable. Je sais qu'on est très bien desservi au Québec par l'hydroélectricité, mais on commence à être fortement demandé aussi par d'autres provinces, par d'autres pays, notre voisin dans le sud aussi qui commencent à faire appel aussi. Il y a une forte demande d'électricité aussi de notre côté. Et le modèle que j'ai vu, effectivement, servait aussi à réchauffer et à produire de l'électricité. Et le réseau était fait de manière à pouvoir choisir, selon la période de l'année ou selon le besoin, des fois c'était en forme d'électricité, des fois en forme de chaleur.

25 Donc, ça, c'est un aspect intéressant aussi. Surtout que les gouvernements, on voit les tendances à s'en aller vers l'électrification des transports, qui va mettre un poids supplémentaire sur la demande, justement, des besoins électriques au Québec.

35 Et je termine en disant, est-ce qu'on peut se donner le droit d'au moins explorer les technologies actuelles de façon diversifiée pour pouvoir mieux choisir localement, régionalement, provincialement, quelle est la meilleure option pour nous? Merci.

40

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, madame.

5 Monsieur Philippe Vaillancourt.

**M. PHILIPPE VAILLANCOURT :**

10 Merci. D'abord, je tiens à dire que c'est une excellente question qui est posée, et justement c'est très sain d'avoir le débat sur les nouvelles façons de faire.

15 Dans un premier temps, c'est important de mentionner qu'il ne faut pas rejeter du revers de la main, je crois, les nouvelles technologies. Je pense que comme madame Familiar vient de le mentionner, chaque municipalité, chaque région peut avoir son contexte. Nous, à la ville de Laval, on est dans la région de Montréal, on fait affaire actuellement avec des grands sites d'enfouissement, des mégasites d'enfouissement qui appartiennent tous au secteur privé et dont plusieurs vont fermer éventuellement dans les prochaines années. Dans 10 ans, le lieu d'enfouissement technique de Terrebonne va être sur le point de fermer ses portes.

20 Et je pense que pour une région comme la région de Montréal, c'est impensable de penser qu'on va ouvrir un nouveau lieu d'enfouissement. Et si on ne regarde pas les nouvelles technologies, il va falloir exporter nos matières résiduelles à l'extérieur de la région. Et donc, à moins que vous en veniez à la conclusion que c'est la meilleure façon de faire et vous pouvez m'indiquer une région, s'il vous plaît, où je pourrais envoyer mes matières résiduelles, je pense qu'il faut regarder des nouvelles façons de faire. Par contre, l'enfouissement peut demeurer absolument valide dans d'autres régions ou territoires, il convient un peu mieux.

30 Donc, et à travers tout ça, qu'on regarde autant l'enfouissement que l'incinération, et les nouvelles technologies d'incinération comprises, je pense que l'aspect réduction doit absolument être traité. Il ne faut pas continuer à éliminer, peu importe, par enfouissement ou par incinération ou par traitement thermique avancé, on ne peut pas continuer à éliminer autant de matières qu'on le fait actuellement. Ça nous prend de la réduction, ça nous prend de l'économie circulaire, de la réparabilité, du bannissement de certaines matières. Mais je pense qu'essentiellement chaque technologie peut avoir une place.

35 Et, la preuve, un petit clin d'œil à monsieur Mario Laquerre qui parlait du recyclage des pneus. Je préciserais qu'il y a une grande partie des pneus qui sont recyclés par valorisation énergétique en cimenterie. Donc, essentiellement, on les brûle pour avoir leur énergie et, bon, dans ce cas-là, le sous-produit se retrouve dans le ciment. Donc, je pense que toutes les technologies peuvent avoir leur place, il faut tout simplement... actuellement, je pense qu'il faut développer des connaissances au niveau de ces technologies-là, savoir comment elles fonctionnent, c'est quoi leurs enjeux, les

40

contraintes et peut-être avoir un peu d'aide du gouvernement pour définir des critères de valorisation qui devraient être impérativement suivis par ces nouvelles technologies-là pour pouvoir être acceptables de la part des municipalités. Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

Monsieur Renaud.

10

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, monsieur Vaillancourt, c'est intéressant ce que vous dites. Au niveau de... quand on parle de veille technologique ou d'évaluation de technologies ou de... on peut aller jusqu'à recherche et développement si on veut. Actuellement, ce que je comprends de ce que j'ai entendu jusqu'ici, c'est que chaque municipalité ou chaque MRC ou chaque entité doit faire faire les études à son compte. Il n'y a pas de mécanisme qui... il n'y a pas personne qui fait de la veille de façon plus générale. Est-ce que je me trompe ou est-ce que c'est entièrement la responsabilité des municipalités et des MRC?

15

20

**M. PHILIPPE VAILLANCOURT :**

Effectivement, vous ne vous trompez pas, c'est un peu notre responsabilité de faire nos recherches. Et on est souvent, je dirais, en fait, on n'est pas à l'abri des différents promoteurs privés qui nous approchent avec une technologie X qui peut faire tel, tel, tel miracle. Et on n'a pas toujours les outils pour les évaluer, des outils objectifs qui retiendraient des critères un peu plus larges.

25

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

35

Peut-être avant d'arrêter pour le dîner, nous pourrions au moins vous demander de voter sur cet énoncé, quitte à revenir au précédent pour lequel j'espère que les problèmes seront réglés après dîner.

Donc, monsieur Perreault, pourriez-vous nous indiquer... afficher à l'écran ce dernier, cet énoncé

4?

40

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Si vous voulez, je peux faire le 3 aussi.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Le 3 aussi? Ah, ça serait bien. On pourrait le régler. Comme ça les gens pourront manger tranquillement.

10 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Alors, j'essaie pour le 3. Je n'ai pas eu de message d'erreur. O.K. Alors, pour le 3, prise 2, l'énoncé était :

15 « *Des lieux d'élimination répartis sur le territoire sont préférables à quelques-uns de grande taille des points de vue économique, environnemental et des nuisances.* »

Vous pouvez voter.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez quelques secondes pour voter.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

25

On est à 27 votes. Généralement, on arrête autour de 30. 28.

**LE PRÉSIDENT :**

30

D'accord, alors, on fait le bilan, monsieur Perreault.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

35

Bon, 33 votes. Alors, 64 % « totalement d'accord », 27 % « plus ou moins d'accord » et « plus ou moins en désaccord » 9 %.

Alors, j'envoie le prochain sondage pour la question 4, dont l'énoncé était :

40

« *L'incinération est une avenue avantageuse comparativement à l'enfouissement.* »

Vous pouvez voter.

**LE PRÉSIDENT :**

5 Si vous voulez voter.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

10 Donc, j'ai 31 votes, ça semble s'arrêter là pour cette question.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

15 **M. JONATHAN PERREAULT :**

« Totalemment d'accord » à 10 %, « plus ou moins d'accord » à 42, « plus ou moins en désaccord » à 35 et « totalement en désaccord » à 13.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Alors, merci, monsieur Perreault.

25 Sur ce, je vous souhaite bon appétit. Nous reprendrons nos travaux à 14 h. Merci.

30  
\_\_\_\_\_  
**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 12 H 07**  
**REPRISE DE LA SÉANCE À 14 H 03**  
\_\_\_\_\_

**LE PRÉSIDENT :**

35 Alors, bon après-midi, mesdames et messieurs! Nous allons poursuivre l'atelier numéro 4, avec quelques énoncés. Nous en avons quelques-uns, dont un énoncé qui risque d'être un petit peu long, et nous aimerions vous entendre, bien honnêtement, sur tous les énoncés, ou presque tous les énoncés que nous nous étions engagés à faire. Ce que je vous propose, c'est que pour certains énoncés qui sont, je dirais, de moindre ampleur, je prendrai -- et je le préciserai -- un maximum de quatre intervenants, pour laisser la place vraiment à des énoncés plus costauds, pour avoir une plus... plus  
40 ample discussion, si vous le permettez.

5 Donc, je vais procéder comme ceci. Donc, à l'énoncé 5 -- le prochain -- donc je prendrai les quatre premiers intervenants, pour échanger là-dessus, et ensuite on passera au vote. À l'énoncé 6, je vous laisserai tout le temps nécessaire pour vous exprimer là-dessus. L'énoncé 7, l'énoncé 8, je prendrai les quatre premiers, et l'énoncé 9, je le laisserai grand ouvert. Quant aux énoncés 10 et 11, il est possible que nous les réservions pour nous-mêmes, donc qu'on ne les présente pas.

10 Alors, voilà, nous commençons immédiatement. Monsieur Perreault, si vous voulez présenter l'énoncé numéro 5.

---

### ÉNONCÉ 5

15 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui. Donc, pour le contexte :

20 « Avec la stratégie de valorisation de la matière organique, les MRC-municipalités vont devoir mettre en place des installations de traitement de cette matière. La biométhanisation et le compostage sont les principales méthodes de traitement, mais il semble y avoir plus de projets de biométhanisation que de compostage. »

L'énoncé pour discussion :

25 « La biométhanisation devrait être la méthode prioritaire pour gérer les matières organiques. »

**LE PRÉSIDENT :**

30 Je vous laisse quelques secondes de réflexion avant les premières réactions, et dès qu'il y aura une personne qui lèvera la main, je la nommerai.

Monsieur Jérôme Duguay.

35 **M. JÉRÔME DUGUAY :**

Oui, bonjour, Jérôme Duguay de la Ville de Mirabel. Donc nous, on a quand même fait l'exercice, là, de voir comment on pourrait traiter les matières organiques dans la sous-région entourant Mirabel. On a jonglé quand même un certain temps entre biométhanisation et compostage. On a finalement opté vers le compostage. Une des raisons principales... c'est sûr que sur papier les projets ont l'air très  
40 intéressants, en biométhanisation, par contre, en tant que Municipalité, on ne peut pas choisir la matière

qui rentre dans nos sites de traitement, donc c'est sûr, la biométhanisation demande souvent un contrôle, un choix de ce qui rentre, pour avoir une production maximum et une bonne rentabilité du projet.

5 Le choix de compostage a été fait pour la robustesse de la technologie, surtout parce qu'en tant que Municipalité, on ne peut pas vraiment refuser de la matière qui rentrerait sur nos sites. Donc oui, la biométhanisation offre *un* plus-value environnemental plus intéressant, par contre il est beaucoup plus cher, beaucoup plus risqué et demande un contrôle des intrants beaucoup plus important. Donc, c'est pour ça que nous, en bout de ligne, on a choisi le compostage, qui est un système beaucoup plus robuste, qui peut prendre de la matière beaucoup plus variée sans causer de problème. Donc, même si 10 la rentabilité économique et environnementale est peut-être un peu moins bonne, sur papier on dit bien ça, parce qu'il n'y a quand même pas tant de sites de biométhanisation qui ont des... qui marchent vraiment comme ils étaient supposés de marcher. Donc, voici mon commentaire.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Monsieur Renaud.

20

**LE COMMISSAIRE :**

Je comprends, monsieur Duguay, de votre intervention que quand on fait le choix de la biométhanisation, on a le problème -- un des problèmes, c'est les résidus verts, là, qui ne sont pas biométhanisables. À ce moment-là, un choix de biométhanisation, est-ce que ça implique nécessairement qu'il faut avoir aussi une installation de compostage en parallèle, entre autres pour les résidus verts et pour aussi le digestat, ou si un site de biométhanisation, tel que vous l'avez étudié, pourrait être un *stand alone*, là, une unité qui fonctionne toute seule?

25

30 **M. JÉRÔME DUGUAY :**

Bien, encore là, ça dépend beaucoup de vos intrants. La Ville de Montréal avait beaucoup travaillé sur le projet -- sur d'autres projets similaires, puis on a regardé quand même qu'est-ce qu'ils ont fait.

35

Nous, on a, veut veut pas, notre type de population, le type d'habitations qu'on a fait qu'on génère quand même beaucoup de résidus verts. Donc, un peu comme la Ville de Montréal avait choisi le compostage pour l'ouest de la ville parce que c'est beaucoup des terrains avec -- des grands terrains, et la biométhanisation pour plus l'est de la ville, qui est des beaucoup plus petits terrains, donc des déchets beaucoup plus organiques, déchets de table, qui sont plus importants que les déchets verts,

40

tandis qu'en banlieue on a plus de déchets verts, donc une moins bonne rentabilité, là, pour la biométhanisation.

5                   Donc, c'est sûr que si on était capable d'avoir tout à la même place puis choisir ce qui est très facilement ou... qui est très rentable au niveau de la biométhanisation puis la ségréguer d'un bord puis de l'autre, entre compostage et biométhanisation, ça serait l'idéal, mais après ça, tu as toujours le défi entre avoir assez de matières pour être capable d'alimenter les deux systèmes, versus le transport qu'on fait. Donc nous, pour l'instant, on est allé vers le compostage, mais c'est sûr que, idéalement, parce qu'on a beaucoup de matières qui pourraient être aussi biométhanisables, ça serait, dans un 10 monde idéal, ça serait ça, d'avoir les deux voies puis d'y aller selon ce qui est le plus rentable selon la matière reçue. Mais pour l'instant, les projets ne sont pas viables, montés comme ça, là.

**LE COMMISSAIRE :**

15                   Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

20                   Merci monsieur.

                    Monsieur Ugo Forcier.

**M. UGO FORCIER :**

25                   Oui, bonjour. En fait, moi, mon intervention va surtout porter, là, sur tout ce qui est secteur ICI. Au CRE Montérégie, on porte depuis mai 2019, avec plusieurs partenaires, là, de notre région, des partenaires municipaux, un projet d'économie circulaire, donc semblable à que Oriana Familiar mentionnait tout à l'heure, là, avec le CLD de Brome-Missisquoi. Nous, Symbiose agroalimentaire Montérégie, c'est un projet d'économie circulaire, mais qui s'adresse à la filière alimentaire. Donc, 30 comme on pourrait s'y attendre, là, c'est principalement des matières organiques qui causent problème, puis pour... qu'on essaie de valoriser, finalement, pour lesquelles on essaie de trouver des débouchés.

                    Donc, évidemment, moi, quand j'entends parler de matières organiques puis de solutions de valorisation, ce que je vois sur le terrain, avec les entreprises de transformation alimentaire de 35 production agricole qui font une première transformation, c'est qu'il y a un réel potentiel, là, d'amener de la valeur ajoutée à ces matières-là, plutôt que de simplement les... en faire de la biométhanisation ou du compostage.

40                   Puis là, on revient un peu à ce que plusieurs intervenants ont dit, là, depuis ce matin, ce qui manque, c'est de la donnée, mais aussi de la... le partage de ces informations-là, là, sur le gisement de

matières puis la disponibilité, là, du gisement. Il y a une volonté des entreprises, des acteurs économiques de participer à l'économie circulaire, d'échanger des matières, d'innover, mais il y a des barrières en ce moment, là, au niveau de la donnée puis du partage d'informations.

5           Donc, c'est sûr que c'est... si on parle d'enfouissement des matières organiques, on préfère aller vers la biométhanisation et le compostage, mais il y a d'autres solutions de valorisation, là; en échangeant des matières puis en développant de nouveaux produits, là, par exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

10

Merci, monsieur.

Monsieur Berthiaume, vous avez levé la main, mais je ne pourrai pas vous prendre parce que j'ai indiqué que j'allais me limiter à quatre personnes.

15

Donc, monsieur Nicolas Chaput.

**M. NICOLAS CHAPUT :**

20

Oui, bonjour. Donc, à la MRC de Roussillon, on s'est joint avec la MRC de Beauharnois-Salaberry depuis une dizaine d'années pour former une régie, pour mettre en place un complexe de traitement des matières organiques.

25

La première option qui avait été -- en fait, l'option qui avait été choisie à l'époque, c'était la biométhanisation, considérant les programmes de financement qui étaient disponibles, et on a travaillé pendant une dizaine d'années, là, sur ce projet-là, et finalement le projet a malheureusement avorté parce que, suite à des appels d'offres publics, les prix qui avaient été soumis -- étaient soumissionnés étaient beaucoup trop dispendieux, étaient beaucoup plus dispendieux que ce qui était prévu à la base. Donc, il y a eu une grosse augmentation des coûts à travers les années.

30

Nous, la technologie qui avait été ciblée, c'était une technologie qui pouvait traiter à la fois les résidus verts, qu'on parlait tantôt, et les matières organiques. Donc, avec une seule installation, on pouvait traiter à la fois les feuilles, par exemple, et les résidus organiques.

35

Donc, il y a plein de choses qui ont causé l'augmentation des coûts, ou le fait que le projet a avorté, notamment c'était la gestion du site, là, que nous étions dans le... la formule qui avait été choisie, c'était une... que l'entreprise privée, là, prenne l'ensemble des risques et gère le projet.

40

Donc, la réponse à la question, suite à notre analyse, en fait, c'est que je pense que ça dépend des contextes, des situations. Nous, de notre côté, suite à l'avortement du projet de biométhanisation,

on a refait l'étude, à savoir ça serait quoi la meilleure option possible, et actuellement c'était le... les experts qui nous ont orientés, c'était le compostage, parmi les différentes solutions, qui était plus intéressante, là. Donc, actuellement, c'est sur ce type de projet là que nous travaillons.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, j'aimerais que vous apportiez une toute petite clarification. Quel est le problème que vous avez vécu avec l'entreprise privée?

10 **M. NICOLAS CHAPUT :**

Bien, en fait, on n'a pas eu... Nous, on est allés en appel d'offres public, pour... c'était pour la construction et l'opération d'une usine de biométhanisation, et le fait que la formule d'appel d'offres, là, le... ce n'était pas un partenariat public-privé, c'était, dans le fond, c'était l'entreprise privée qui était responsable de construire et d'opérer l'usine par la suite, là, pour un X nombre d'années, donc ce qui fait que ce type de gestion là a occasionné beaucoup de risques, ce qui a fait augmenter les prix lors de la soumission.

15 **LE PRÉSIDENT :**

20

D'accord, merci.

Monsieur Renaud.

25 **LE COMMISSAIRE :**

Vous avez mentionné, monsieur Chaput, le programme de subvention. Est-ce que le programme a un impact, selon vous, là? Comment ce programme-là impacte le choix qui peut être fait dans une municipalité ou dans une autre? Est-ce que c'est plus intéressant d'aller vers la biométhanisation, compte tenu des conditions du programme, ou si c'est plus intéressant d'aller vers le compostage, compte tenu des conditions du programme? Autrement dit, est-ce que le programme affecte le choix que vous pouvez faire?

30 **M. NICOLAS CHAPUT :**

35

Bien, c'est dans la première formule de ce programme-là, PTMOBC, c'était beaucoup plus intéressant au niveau financier d'aller vers une option de biométhanisation. C'est comme si le gouvernement avait ciblé cette technologie-là plus que d'autres. Donc, c'est certain que ça a eu un impact, je pense, sur les projets qui ont été choisis. Pour les... je ne peux pas dire si c'est positif ou négatif. Puis, actuellement, là, on a revu une modification, là, dernièrement du programme, qui donne --

40

qui est un peu plus généreux au niveau du compostage, donc là effectivement ça devient plus intéressant pour les... peut-être les plus petits territoires ou ceux qui ont des... qui, pour eux, c'est une solution plus adaptée, là, la portion compostage a été bonifiée.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Vous avez mentionné aussi, monsieur Chaput, le fait que vous êtes allé en appel d'offres pour une entreprise privée qui construirait et opérerait, est-ce qu'il y a une raison pour laquelle vous n'êtes pas allés vers une société d'économie mixte, comme ce qui a été choisi dans la MRC Marguerite-D'Youville et je pense aussi dans la MRC Arthabaska, là, dans la région de Victoriaville? Ce n'était pas une option qui s'offrait à vous, ou? Pour quelle raison vous n'avez pas choisi cette formule-là?

10 **M. NICOLAS CHAPUT :**

Je ne peux malheureusement pas répondre, je n'étais pas à la MRC à cette époque-là, quand la décision a été prise, donc malheureusement je n'ai pas la... la réponse.

15 **LE COMMISSAIRE :**

20 Je vous remercie.

**Mme LISE MICHAUD :**

25 Si vous me permettez, j'étais là comme élue à la MRC Roussillon, et la décision était uniquement sur le type de gestion...

**LE PRÉSIDENT :**

30 Pourriez-vous ouvrir la caméra et vous nommer, s'il vous plaît?

**Mme LISE MICHAUD :**

Oui. Elle était ouverte, mais j'ai un problème, de toute évidence, avec ma caméra, là.

35 Donc, je suis Lise Michaud, mairesse pour la ville de Mercier...

**LE PRÉSIDENT :**

40 Pourriez-vous vous nommer, oui? Ah! Là, je vous vois, là.

**Mme LISE MICHAUD :**

5 ... au sein de la MRC Roussillon. Et, à l'époque j'étais là, puis en fait ça a été une décision uniquement politique, dans le fond, parce qu'il y avait deux options sur la table, et le choix qui a été fait a été celui-là. Mais c'est... de toute évidence, ce n'était pas le meilleur des choix.

**LE PRÉSIDENT :**

10 Pour les fins de sténotypie, auriez-vous l'amabilité de vous présenter?

**Mme LISE MICHAUD :**

15 Oui, je suis Lise Michaud, mairesse de la ville de Mercier et je siège à la MRC Roussillon.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

20 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Juste compléter, madame Michaud, est-ce qu'il y a... c'est quoi les avantages qui étaient perçus à l'époque, là? Je sais que vous allez dire, en rétrospec, c'est toujours facile de regarder ça puis de dire : « On n'a pas pris la bonne décision », mais c'était quoi les avantages que vous pouviez voir en termes de choisir l'entreprise privée plutôt que d'aller vers une société d'économie mixte?

**Mme LISE MICHAUD :**

30 Bien, en fait, ce qu'on garantissait à l'entreprise, c'était un niveau... et si la matière première n'était pas présente, c'était les villes qui assumaient les déficits, si on veut. Par contre, à ce moment-là -- puis s'il y avait des profits, les municipalités bénéficiaient aussi des profits. Par contre, avec l'expérience, quand on voit ce qui arrive à Rivière-du-Loup, à Saint-Hyacinthe et partout ailleurs, il n'y en a pas vraiment eu, de projets qui sont rentables, si on veut, au niveau entreprise. Donc, ça a fait en sorte qu'il y a eu une explosion des coûts, quand on est allé en soumission, puis de toute évidence ce n'était pas la meilleure décision qui avait été prise, à ce moment-là.

**LE COMMISSAIRE :**

40 Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame, monsieur.

5 J'appelle maintenant monsieur Réjean Pion.

**M. RÉJEAN PION :**

10 Oui. Alors, écoutez, je m'en serais voulu de ne pas... Est-ce que je suis... non, je ne suis pas allumé; j'avais cliqué, mais ça n'a pas marché. Je m'en voudrais de ne pas intervenir, évidemment, en étant à la Régie d'Acton et des Maskoutains, on est sur le territoire de Saint-Hyacinthe. On a travaillé fort au niveau des bacs bruns, avec la Ville. Dans le fond, dans notre cas, l'usine de biométhanisation appartient à la Ville.

15 Au départ, l'usine de biométhanisation avait commencé à être envisagée dans un contexte de traitement des boues municipales, et à un moment donné, quand est arrivé tout le processus PTMOBC, possibilité de traiter les matières organiques provenant du bac brun, on a eu des discussions avec la Ville, en disant : « Écoutez, y a-t-il possibilité d'intégrer? » Il y a eu des études, des analyses de faites, et... en vue d'intégrer le contenu des bacs bruns.

20 Ce qu'on a constaté, c'est qu'au niveau de l'usine de biométhanisation, le traitement -- et ça va un peu dans le sens de monsieur Chaput tout à l'heure -- c'est que tout ce qui est résidus de table, avec une uniformité de matières, deviennent extrêmement intéressants dans le traitement de biométhanisation. Cependant, considérant le territoire de la Régie, qui est un territoire en bonne partie agricole ou de moins grande densité, beaucoup de terrains, beaucoup de petites branches. Nous, il faut dire qu'on avait implanté la collecte des matières organiques -- on était pas mal proactif déjà à l'époque, en 2007, donc il y a 14 ans -- et quand on a implanté la collecte des matières organiques, tout s'en allait en compostage. Donc, on a habitué la population à pouvoir y déposer les petites branches, ce qui est intéressant en compostage, l'apport en carbone et tout ça, ainsi que des déchets verts : les feuilles, le gazon et tout ça -- bien que le gazon, on fait de la promotion, là, pour l'herbicyclage, qui est la meilleure alternative, évidemment.

35 Et ce qu'on a constaté, c'est que la quantité de matières pour l'usine, malgré tout ça, sur le territoire, on parle à peu près de 11 000 tonnes annuellement, mais l'usine, qui était à la base aussi pour traiter les boues municipales -- qui sont en très grande quantité -- était excellente et est encore excellente pour les autres matières. Sur notre territoire, reconnu au niveau capital agroalimentaire, énormément d'entreprises agroalimentaires, beaucoup de matières qui autrement pourraient être dirigées vers des sites d'enfouissement, mais qui dans un contexte comme ça sont dirigées vers l'usine de biométhanisation pour être valorisées. Donc, c'est un... en tout cas, dans notre réalité territoriale, 40 l'usine, je vous dirais -- excusez-moi l'expression -- mais a fait la job pour beaucoup, beaucoup de

5 matières, parce que 11 000 tonnes sur peut-être 125 000 tonnes traitées au total, si on compte -- parce qu'on parle de tonnes humides, là, ça aussi, il y a des fluctuations -- qui fait en sorte que la seule portion qui réellement fonctionnait moins bien... et, d'ailleurs, dans les discussions qu'on a eues avec la Ville à un moment donné, c'était un peu ce qu'on nous disait, c'était que 5 à 10 % de la matière causait 90 à 95 % des problèmes, parce que ce n'était pas adapté pour les branches, ce n'était pas adapté pour les feuilles; le gazon, c'était tel que tel, mais quand c'était mélangé avec le reste, ça devenait vraiment problématique.

10 Et, à un moment donné, on a analysé quelle pouvait être la quantité, le pourcentage de résidus alimentaires, parce qu'on s'est dit : on peut peut-être faire deux routes; on peut peut-être faire de la cocollecte avec un camion à compartiments, et cetera. Mais là, ce qu'on réalisait avec les données obtenues au niveau de la Ville, c'est qu'il y avait à peu près, selon ce qu'ils avaient estimé, constaté, à peu près 7 %, de par notre réalité, de la matière qui était vraiment du résidu alimentaire. Donc, il aurait fallu créer une deuxième route pour le 7 % et une route pour les résidus verts, avec les branches et tout.

15 Donc, ça faisait en sorte que ce n'était plus la meilleure façon, parce qu'on augmentait les gaz à effet de serre, les passages de camions, et cetera, ce n'était plus. Et on a essayé vraiment plein de façons : déchiqueter, avec des déchiqueteurs sur place pour déchiqueter les branches, pour essayer de les amener mélangées, et caetera, mais le contenu était vraiment trop sec pour le type de traitement, qui était une technologie humide. Alors, en bout de compte, on a fait quand même quelques années de tentatives, et on est revenu au compostage, étant donné le type de matières qui... qui étaient amenées.

20

25 Dans ce contexte-là, moi, j'aurais une très forte tendance à vous dire : il faut que chaque région... Prioriser un versus l'autre à mon avis serait une mauvaise orientation, un mauvais *move* -- excusez-moi l'anglicisme -- parce que ça dépend du type de matière qui va être recueillie. Dans un milieu de plus forte densité, je pense style Montréal, Québec, Laval ou des choses comme ça, des territoires de cette nature-là, il va y avoir beaucoup moins de petites branches, beaucoup moins de gazon, on peut être plus près du résidu alimentaire, et à ce moment-là la biométhanisation peut présenter des gros avantages.

30 Un des plus gros avantages de la biométhanisation -- et on l'a vécu à Saint-Hyacinthe -- c'est qu'auparavant toutes les boues municipales étaient traitées dans des bassins qui n'étaient pas recouverts, et à tous les étés, à plusieurs reprises durant l'été, il y avait des plaintes des citoyens au niveau des odeurs. Depuis que le traitement est en biométhanisation, pression négative à l'intérieur, on a vraiment réglé le problème d'odeurs, même au niveau des boues. Donc, ça présente des avantages, ça présente des avantages de valorisation, à l'heure où on comptabilise également les boues pour les matières organiques.

35

40 Mais dans le contexte spécifique, je vous dirais, collecte, troisième voie, bac brun, appelons-le comme on veut, c'est vraiment selon les réalités régionales, territoriales, selon les types de matières, l'uniformité de la matière. La majorité des citoyens font un excellent travail, mais on a vu des citoyens

5 qui ont été mettre des pièces d'automobile, des *disk brakes* qu'on appelle, des morceaux... des têtes de chevreaux, des choses comme ça, qui pouvaient très bien rentrer dans le bac brun, mais quand ça arrivait dans le système, avec les marteaux et tout ça, ça brisait les systèmes. Donc, il y a aussi une portion qu'on oublie souvent, mais il y a autant de centres de tri qu'il y a de résidences, d'unités d'occupation, et on ne peut pas contrôler toutes les unités d'occupation. Donc, c'est vraiment l'ensemble de ces constats-là qu'on a faits qui font qu'on est revenu maintenant au compostage, et ça fonctionne bien, là. Mais on a fait des efforts, puis c'était intéressant, là.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Pion.

Ça va?

15 **LE COMMISSAIRE :**

Oui.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Pion.

**M. RÉJEAN PION :**

25 Ça fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Alors, nous allons procéder au vote. Monsieur Perreault, s'il vous plaît, si vous voulez afficher l'énoncé.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

35 Voilà, il devrait apparaître maintenant.

Donc, pour l'énoncé : « *La biométhanisation devrait être la méthode prioritaire pour gérer les matières organiques* », c'est ouvert pour le vote.

40 J'ai 32 votes, ce qui était environ le maximum qu'on atteignait dans l'avant-midi. Alors, on a : « totalement d'accord » à 9 %; « plus ou moins d'accord » à 19 -- 21; « plus ou moins en désaccord » à

27; et « totalement en désaccord » à 42.

**LE PRÉSIDENT :**

5 C'est quand même très révélateur. Merci, monsieur Perreault.

Nous allons donc procéder avec l'énoncé 6. Nous allons le présenter au complet, parce qu'en fait il aurait pu être subdivisé en trois, mais nous allons le présenter au complet, 6.1, 6.2, 6.3 -- si c'est possible, monsieur Perreault.

10

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Sans problème.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que nous allons entreprendre une seule discussion, et ensuite nous allons vous demander de vous positionner pour chacun des trois énoncés.

20

---

### ÉNONCÉ 6

**M. JONATHAN PERREAULT :**

25

D'accord. Donc, pour le contexte global, alors :

*« Le gouvernement projette de hausser le taux des redevances à l'élimination à 30 \$/tonnes en 2022 et d'y inclure une augmentation annuelle de 2 \$/tonne par la suite. »*

30

Premier énoncé :

*« L'augmentation prévue des redevances réduira de manière substantielle les matières résiduelles envoyées à l'élimination. »*

35

Deuxième énoncé, dans le contexte que *« Les redevances à l'élimination sont actuellement les mêmes partout au Québec »* :

*« Les redevances doivent être modulées selon les réalités régionales. »*

40

Et le dernier, dans le contexte où : « *Plusieurs matières ne sont pas assujetties aux redevances, bien qu'elles utilisent de l'espace dans les lieux d'enfouissement technique et les lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition.* »

5 Alors, l'énoncé :

« *Des redevances modulées selon le type de matière doivent être exigées pour toutes les matières entrant dans un LET ou un LEDCD, soit des rejets de centres de tri de CRD et les matériaux de recouvrement.* »

10

Je rappelle à tous que vous pouvez voir les énoncés dans l'onglet de conversation de la réunion. Alors, il y en a plusieurs en ce moment, là, ça vous sera sûrement utile.

**LE PRÉSIDENT :**

15

Merci, monsieur Perreault. Je laisse donc quelques secondes de réflexion aux participants.

Monsieur Sylvain Berthiaume.

20

Monsieur Berthiaume? Vous pouvez allumer votre caméra et ouvrir votre microphone.

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

25

Oui, je m'excuse... désolé. Je crois en effet qu'il est pertinent qu'on augmente les redevances, là, à l'enfouissement, dans le contexte actuel où on veut évidemment éliminer le plus -- qu'on veut faire diminuer la quantité de matières destinées à l'enfouissement. Je pense que c'est un bon moyen de stimuler autant les ICI que le monde municipal à développer d'autres technologies que celle qui coûte la moins chère actuellement, hein, qui consiste à enfouir de la matière.

30

Cependant, je pense que les redevances devraient être modulées pas juste en fonction des régions, mais aussi en fonction du type d'industrie. À titre d'exemple, une usine de biométhanisation, comme certains d'entre nous opérons, produit un certain tonnage de matières qui, faute d'un tri parfait par les citoyens -- on ramasse des sacs de plastique, des choses comme celles-là -- et l'usine qui veut valoriser les matières organiques se ramasse elle-même avec une quantité de déchets qu'elle doit retirer et acheminer vers évidemment un site d'élimination. Donc, à chaque fois que les redevances augmentent, le coût de production, le coût de revient d'une usine de biométhanisation augmente, en fonction du nombre de tonnes qu'on doit destiner à l'enfouissement. On a des rejets qui peuvent aller jusqu'à 7, 8 % de la matière qu'on reçoit. Donc, ce 7 à 8 % là de matières est destiné à l'enfouissement, et, bon, si les redevances augmentent, nos coûts d'exploitation augmentent, dans une usine qui coûte déjà très cher.

40

Donc, c'est un peu paradoxal, de vouloir valoriser la matière, mais en même temps on est pénalisé parce qu'on... de par le tri qu'on doit faire de la matière. Certains centres de compostage vivent la même situation. Donc, il faudrait peut-être voir à ce qu'il y ait une exclusion pour les centres de valorisation de la matière.

5

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on parle de quantités importantes?

10

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

Ah, je pourrais vous sortir, là, puis vous revenir avec les tonnages exacts, mais sur 42 000 tonnes, bon, on a peut-être, l'an passé, 3 000 tonnes qu'on a dû enfouir. Hein, on parle de 8 à 10... 8 %.

15

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

20

Je me demandais, monsieur Berthiaume, est-ce que là... je comprends, là, ce que vous me dites, là, vous avez quand même des rejets, on peut imaginer aussi qu'il y a des rejets qui viennent de centres de tri CRD, par exemple, qui vont aller se retrouver à l'enfouissement. Est-ce qu'on devrait avoir une redevance nulle pour ces rejets-là, ou si on devrait avoir un minimum de redevance parce que... et pour donner un incitatif à réduire au minimum?

25

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

Au niveau des CRD, il y a beaucoup de travail à faire, hein. Allez voir un bungalow qui est en construction, tout va dans le même *container*; parfois il est acheminé vers un centre de tri, parfois non. Donc, je pense effectivement que ça serait un bon incitatif pour obliger les... les CRD à acheminer les -- les générateurs de CRD à acheminer tout dans des centres de tri de matériaux secs, d'avoir une redevance à l'enfouissement.

30

**LE COMMISSAIRE :**

Mais si on allait... si on prend le rejet du centre de tri, là, ce qui a passé par un centre de tri -- un peu de la même façon, comme vous, vous avez des rejets qui s'en vont chez vous, vous en avez une portion qui s'en vont à l'enfouissement, de la même façon pour les CRD -- est-ce qu'il devrait y avoir une redevance?

40

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

5 Bien, je pense que le centre de recyclage, la même procédure pourrait s'appliquer; le centre de tri de CRD pourrait aussi avoir la même procédure. Donc, les centres de valorisation, autant du recyclage, de matières organiques que de CRD, bien écoute ils sont pénalisés par les redevances à l'enfouissement, donc c'est un peu paradoxal, alors qu'on essaye d'améliorer le sort du monde.

**LE COMMISSAIRE :**

10 Je vous remercie beaucoup.

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

15 Ça me fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Merci, monsieur.

Monsieur Réjean Pion.

**M. RÉJEAN PION :**

25 Oui, alors je vais être assez bref là-dessus. Je suis d'avis qu'une augmentation au niveau de la redevance va présenter, dans certains cas, des avantages évidents, pour ramener un certain équilibre. Lorsqu'on part de coûts d'enfouissement -- parce que le but, dans le fond, c'est artificiellement d'élever les coûts d'enfouissement pour créer un intérêt pour les autres côtés. Si notre coût d'enfouissement est, un peu comme on parlait certains intervenants ce matin, 50, 60 \$ la tonne, d'élever artificiellement, pour rééquilibrer avec les coûts de recyclage, gestion de matières organiques, va présenter un intérêt indéniable.

35 Quand on est dans certaines régions, la réalité est différente. Je parlais hier avec mon collègue de Gaspésie -- du Lac-Saint-Jean, qui était à 135 \$, j'en ai parlé tantôt; Gaspésie, j'ai retrouvé mes chiffres, environ 185 \$ pour les coûts pour l'enfouissement, avec la redevance actuelle et les coûts inclus, alors c'est sûr que je pense qu'il faudrait envisager une modulation, si on veut avoir un impact réel. 10 \$ de plus, quand tu es rendu à 135, 185, n'aura pas le même impact que 10 \$ de plus si tu es à 40, 50 ou 60 \$ la tonne. Donc, il y aurait cet aspect-là de modulation, pour ramener les gens peut-être à un certain équilibre en termes de coûts, et par la suite on pourrait dire : on y va. Donc, ça demanderait, à mon avis, un certain rééquilibrage pour ramener les gens à un même niveau. C'était ma courte intervention.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

5 Madame Paula Urra.

**Mme PAULA URRRA :**

10 Oui, merci. Donc, sur les redevances, c'est sûr que présentement les coûts trop faibles à l'élimination ne nous aident pas en relation des autres voies de valorisation. Donc, c'est sûr qu'une modulation et une augmentation des coûts à l'élimination seraient à considérer.

15 L'autre élément, une modulation, bien sûr, et là-dessus, présentement -- je reviens à ce que plusieurs intervenants ont mentionné depuis le début de la rencontre -- c'est notre manque de données précises et des données mises à jour, entre autres, notamment concernant les ICI. Présentement, disons que les ICI, le tonnage total des ICI pour l'agglomération de Montréal en 2019 était autour de, je vais dire, 700 000 tonnes à l'élimination, bien, je ne sais pas de quoi est composé ce 700 000 tonnes. Est-ce qu'il est de 10 % de matières organiques, est-ce qu'il est de 30 % de matières organiques? On ne le sait pas. On a beaucoup plus de données, par exemple -- parce qu'on a fait des caractérisations, tout ça, possiblement -- sur de quoi est composé le tonnage résidentiel. Mais les ICI, c'est comme un angle mort. Donc, cette information-là serait requise pour moduler justement. Les CRD, c'est la même chose. Donc, on revient un peu au manque de données pour prendre des décisions en termes de coût de redevances. Merci.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

30 Je suis content, madame Urra, d'avoir un son de cloche de la Ville de Montréal parce que c'est un contexte qui est particulier par rapport aux autres villes. Diriez-vous que l'augmentation qui est proposée, là -- on parle de 30 \$ la tonne puis 2 \$ par année -- ça va être suffisant pour avoir un impact significatif sur la quantité de déchets, ou bien, je ne sais pas, il faudrait que ce soit 50 ou 60 \$? Comment vous évaluez ça?

**Mme PAULA URRRA :**

40 Écoutez, je serais en peine de dire si c'est le bon montant. Il y a d'autres éléments aussi à considérer et des informations qui nous manquent, par exemple la capacité de traitement au niveau, je

5 vais dire, régional, local. La Ville de Montréal a des projets de compostage, des projets de biométhanisation, on sait ce qu'on planifie en termes de volumes de traitement; est-ce que les capacités de traitement de valorisation, disons, proche de la région de Montréal, on ne sait pas les projets en cours. Donc, s'il n'y a aucun projet en cours pour un ICI, je présume que ça va toujours être plus rentable d'envoyer à l'enfouissement, si les coûts sont tels, de valorisation. Il faut toujours comparer à la disponibilité des autres options de valorisation -- bien, l'élimination n'est pas une option de valorisation, comprenez-moi bien, là, mais donc des autres options.

10 Donc, ce serait difficile, mais il y a... présentement, ce qu'on entrevoit, c'est qu'il y a des manques, nous pensons, dans la capacité de traitement de valorisation des matières, en tout cas, un manque, je vais dire, local. Alors, on entend -- je pense que c'est le ministère qui nous avait déjà mentionné ça -- qu'au niveau de la province, il y a une capacité de valorisation, toutefois elle est concentrée à certains endroits, ce qui fait que nous... et les ICI de la région de Montréal, je ne pense pas qu'ils seraient intéressés à envoyer de la matière à 200 kilomètres des centres. Donc, c'est un peu aussi dans ce contexte-là : est-ce que la capacité est là? Et donc ça, ça vient avoir un effet direct sur : est-ce que c'est assez, ou non, les coûts d'élimination. Ça, il y a plusieurs données qui nous manquent.

**LE COMMISSAIRE :**

20 Dans les documents qui ont été déposés par la CMM, là, dans le cadre de notre mandat, là, de notre commission, on voyait que les coûts d'élimination -- c'est pour la CMM, quand même, ce que je comprends, là, ce n'est pas juste pour la Ville de Montréal -- mais les coûts d'élimination sont plus bas, globalement, là, je ne me rappelle plus des chiffres, je vais y aller de mémoire, là, on parlait de 150, 160 \$ la tonne pour l'élimination, alors qu'on était à 170 \$ la tonne pour le recyclage, là -- ça inclut tout, ça inclut collecte, transport et tout -- puis ça, c'est avec la redevance actuelle. Alors, l'impact que la nouvelle redevance aurait sur ce ratio-là, là, sur cet équilibre-là entre les coûts, est-ce que ça pourrait être suffisant pour... à faire des choix d'installations ou de... pour pouvoir augmenter l'offre pour la valorisation puis le recyclage?

30 **Mme PAULA URRA :**

35 Probablement que ça irait dans le bon sens. Est-ce que ce serait suffisant? Les coûts dans la région, pour n'importe quelle infrastructure de valorisation, sont considérables, puis ça, on ne compte même pas sur le manque de sites, de lieux pour faire ces infrastructures-là. C'est une dizaine d'années, pour... à partir du moment où on décide qu'on fait une infrastructure et qu'elle est mise en œuvre.

40 Donc, c'est sûr que c'est... une augmentation des coûts à la redevance serait -- ne serait pas mauvaise. Est-ce que c'est suffisant pour générer un équilibre dans tout ça? Malheureusement, là... comme je vous dis, le manque de données puis peut-être le manque d'une -- si je peux me permettre, là -- d'une analyse intégrée. Puis je veux bien m'expliquer. Cette analyse intégrée là, je ne suis pas sûre

5 qu'elle est à la portée uniquement de la Ville de Montréal; on n'a pas les informations sur les projets, tous les projets de valorisation, on n'a pas l'information. C'est une information qui est relativement simple, là, savoir si tout ce tonnage de ICI qui s'en va à l'élimination, il est composé de quoi, de qui; ces mêmes ICI là, est-ce qu'elles ont des projets de valorisation, de détournement de leurs matières d'ici trois ans? Si on avait cette information-là, déjà, pour une planification plus intégrée, ça serait beaucoup plus... en tout cas, ce serait plus rigoureux.

**LE COMMISSAIRE :**

10 Actuellement, à Montréal, vous envisagez -- bien, plus qu'envisagez, je pense, là -- l'installation ou la construction d'une usine de biométhanisation, là, du côté est de la ville, à combien vous évaluez le coût par tonne que cette installation-là va coûter? C'est sûr que c'est juste pour de la matière organique, mais à combien vous évaluez, là, ce que ça pourrait coûter par tonne de traiter la matière organique dans cette installation-là?

15 **Mme PAULA URRA :**

20 Oui. Je suis vraiment désolée, je n'ai pas... en fait, je peux vous revenir avec l'estimé qu'il y avait, c'est des données qui ont été... mais je ne l'ai pas, je vais vous donner un chiffre qui ne sera pas le bon, je n'oserais pas, mais je peux vous revenir avec une information à ce sujet-là.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

30 Madame Lise Michaud.

**Mme LISE MICHAUD :**

35 Oui, merci. Ce n'est pas une question qui est facile à répondre, je vous dirais, parce que... je vais vous exposer qu'est-ce que je vis chez moi, à l'échelle... avec notre écocentre.

40 Notre écocentre, on fait affaire avec une entreprise qui ont des *containers*. C'est une entreprise qui a été trouvée coupable de ne pas avoir respecté les règles environnementales. Ils ont changé le nom de l'entreprise, ils l'ont transférée au nom de sa conjointe. Ça fait en sorte que, même avec les marchés financiers, on n'a pas été capable de faire en sorte de ne pas lui donner le contrat, parce qu'on

5 est allé en appel d'offres puis il était le plus bas soumissionnaire. Donc, légalement, on devait lui donner le contrat, mais moralement, je ne suis pas certaine que l'élimination ou l'endroit où sont distribuées ces choses-là, les gens qui viennent nous porter les produits, sont vraiment recyclés comme on devrait s'attendre à ce qu'ils soient recyclés. Et une petite municipalité ne peut pas se mettre à suivre tous les fournisseurs qu'ils ont pour s'assurer qu'ils respectent les règles environnementales et tout. Ça fait que ça, c'est un des éléments que je trouve assez particulier et difficile à gérer, en tant que Ville, de dire : l'entreprise qui a soumissionné, on le sait qu'elle a été trouvée coupable, qu'il y a eu une manoeuvre que, bon, c'est quelqu'un d'autre qui est devenu propriétaire, mais ce sont les mêmes gestionnaires qui sont derrière, mais on ne peut rien faire, on a l'obligation de leur donner le contrat parce que, 10 légalement, ils respectent ces règles-là. Ça fait que, c'est un petit particulier pour nous.

15 Et, en complément à ça, sur notre territoire, on a des sablières gravières qui sont des énormes trous, qui sont dans une... 90 % de notre territoire est agricole, donc on est en zone agricole, ils ont eu une autorisation au fil des années, et là, maintenant, ils ont une autorisation de remblayer ces trous, mais on a fait des analyses dans nos sablières gravières, dans certaines d'entre elles, puis on a retrouvé des résidus qui auraient dû se retrouver dans un vrai site d'enfouissement, mais qui se sont retrouvés dans notre nappe phréatique, parce que la nappe phréatique est très haute chez nous.

20 Ça fait que, on a vraiment tout un problème dans la gestion de nos déchets. Puis quand on complète ça avec la proximité d'une réserve indienne, où il y a un site d'enfouissement non réglementaire, non régi par le ministère de l'Environnement, où ces entreprises-là, qui n'ont pas de scrupules, vont porter les produits qu'ils ont pris dans nos écocentres, que les citoyens se sont donné le temps de les trier puis de faire l'effort d'aller les porter à notre écocentre, la Ville qui se donne la peine d'avoir un écocentre, mais en bout de piste, on n'est pas certain que ça se ramasse au bon endroit. Ça fait que, c'est toute une problématique. Je ne sais pas comment on peut répondre à tous ces 25 problèmes-là, mais c'est toute une problématique qu'on vit.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Monsieur Renaud.

J'ai hésité entre moi et monsieur Renaud, mais finalement je vais céder la parole à monsieur Renaud; il va être plus embêté que moi.

**LE COMMISSAIRE :**

35 Je suis embêté, oui, vous pouvez le dire.

40 Mais je vais regarder du côté des contrats, parce que vous avez soulevé ça. C'est un point, là... je ne m'en irai pas vers l'agence -- l'Autorité des marchés financiers, là. Actuellement, une municipalité qui



**M. ROBERT COMEAU :**

Bonjour, Monsieur le président.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour.

10 **M. ROBERT COMEAU :**

15 Je vais revenir rapidement sur ce que disait tantôt monsieur Pion, dans l'importance, en fait, d'avoir une modulation régionale de la redevance. Comme il l'a expliqué, en région, on a déjà des prix qui vont être de 150 \$ et plus, qu'on soit à 185 en Gaspésie ou à 180 à Chibougamau. À partir de ce moment-là, augmenter pour ces gens-là la redevance ne va qu'augmenter l'inéquité régionale, parce que si vous regardez... ces régions-là, en plus, actuellement, sont souvent en décroissance et ont une économie à la baisse également. Donc, on augmente la charge pour le contribuable beaucoup plus qu'on peut l'augmenter à Montréal, à Laval et dans cette région-là, où, comme on a vu, les prix d'enfouissement sont de 25 à 50 \$ la tonne. Donc, l'écart est épouvantable, puis on a un problème, là, d'inéquité régionale.

20 L'autre élément aussi qu'il faut considérer, c'est qu'à l'heure actuelle les municipalités avaient environ 80 % du coût de la collecte sélective qui était compensé. Avec la nouvelle approche de collecte sélective, on va tendre vers la gratuité. Donc, l'augmentation artificielle des prix de l'enfouissement doit... a pour objectif -- ou va avoir pour objectif de favoriser l'enfouissement versus... de favoriser, excusez-moi, la gestion des matières organiques versus l'enfouissement. Donc, encore là, c'est d'avoir un équilibre entre les coûts d'enfouissement et les coûts de gestion de la matière organique. Il ne faudrait pas non plus tendre à augmenter la redevance pour faire en sorte qu'on va comparer les coûts d'enfouissement, en additionnant la redevance, à ceux, à titre d'exemple, de la biométhanisation en région, où comme on l'a vu, ça coûte beaucoup plus cher, et en plus en région on n'a pas le gisement pour pouvoir assumer -- acheminer des quantités importantes de matières à ces installations-là.

25 Donc, c'est juste des éléments de réflexion que je tentais, là -- que je souhaitais vous présenter. Merci beaucoup.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, monsieur Comeau.

35 Je prends un dernier intervenant avant le vote. Monsieur Philippe Vaillancourt.

40

**M. PHILIPPE VAILLANCOURT :**

5           Merci. Mon intervention va être assez courte puis, je pense, assez évocatrice. Nous, à la Ville de  
Laval, on a un contrat pour l'enfouissement de nos ordures ménagères qui est à 59 \$ la tonne,  
10           redevance incluse. En comparaison, on a aussi un contrat pour la valorisation de nos résidus de  
construction, rénovation, démolition, on a un prix de 90 \$ la tonne. Donc, je me mets à la place d'une  
entreprise de construction qui a le choix d'envoyer son conteneur de matériaux à l'enfouissement ou à  
un centre de tri de CRD, je pense que le choix est facile, au niveau économique, et la compétition dans  
15           le secteur, entre autres dans le secteur de la construction, est beaucoup axée sur la construction au prix  
le moins cher possible. Donc, c'est certain qu'une augmentation, là on parle de 30 \$ la tonne, on  
passerait de 23.75 à une redevance de 30 \$ la tonne, donc 6,25 \$ de plus, dans un contexte comme  
celui de Laval, je crois que ça n'aurait pas beaucoup d'impact, alors que dans d'autres contextes, en  
région, où les prix ne sont pas du tout équivalents, c'est vraiment un autre phénomène qui va se passer.  
Dans d'autres régions, il n'y a simplement pas d'alternatives, donc effectivement la charge revient  
effectivement aux municipalités ou aux entreprises de ces régions-là.

          Donc, voilà, je voulais juste préciser un petit exemple qui nous concerne, ici.

**LE PRÉSIDENT :**

20           Merci, monsieur Vaillancourt.

          Allez-y, monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

25           Monsieur Vaillancourt, est-ce que le rétablissement de cet équilibre-là passe nécessairement par  
une redevance qui est établie par le gouvernement, ou si, au niveau de la Municipalité, vous avez des  
pouvoirs qui pourraient -- des pouvoirs de taxation ou d'aller rétablir l'équilibre, c'est-à-dire charger plus  
30           cher pour les déchets, pour le traitement des déchets, au niveau municipal, ou s'il faut nécessairement  
que ça passe par une redevance provinciale?

**M. PHILIPPE VAILLANCOURT :**

35           Bien, l'embêtement à ce niveau-là, c'est que tout ce qui est secteurs ICI et CRD n'est pas  
nécessairement géré par nos services municipaux, donc c'est vraiment le pur marché privé qui va  
intervenir, et on n'a pas... on n'a pas de pouvoir d'imposer des taxes à des lieux de traitement qui ne  
sont pas sur notre territoire non plus. Donc, t'sais, il y a tout l'enjeu du marché. Je sais que, bon, des  
municipalités ont exercé leur pouvoir de gestion, je pense à la Ville de Québec, entre autres, qui oblige  
40           l'élimination des matières à leur incinérateur, bon, à ce moment-là ils ont un certain contrôle, mais nous,

étant donné qu'on n'a pas d'installations propres à la Ville de Laval, ce n'est pas quelque chose qu'on peut faire, là, actuellement.

**LE COMMISSAIRE :**

5

Est-ce que le... vous en parlez -- on a des énoncés, je ne sais pas si on va se rendre jusque-là, là, mais je vais vous poser la question quand même -- est-ce que la solution, au niveau des ICI, ça passe par une collecte municipale, ou? Parce qu'actuellement les ICI c'est entièrement -- bon, « entièrement », dans la plupart des municipalités -- c'est des collectes privées, là, c'est l'entreprise qui gère sa collecte et son élimination. Est-ce que si on... il faudrait... est-ce qu'il faudrait que ça passe par une collecte municipale?

10

**M. PHILIPPE VAILLANCOURT :**

Le problème des collectes municipales, c'est qu'on dessert, dans le cas de Laval, 440 000 Lavallois une fois par semaine -- disons le recyclage -- une fois par semaine en bacs roulants. Les entreprises privées, les industries, les commerces ne peuvent pas toujours se conformer à ce modèle de service là, ils vont avoir des besoins qui peuvent être très variables et, bon, je... il n'y a jamais rien d'impossible, mais ça devient difficile d'essayer d'adapter les services de collecte individuellement, à chaque entreprise.

15

20

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

25

**M. PHILIPPE VAILLANCOURT :**

Bienvenue.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Vaillancourt.

Donc, nous allons procéder au vote.

35

Monsieur Perreault, pourriez-vous afficher les trois énoncés?

**M. JONATHAN PERREULT :**

Le premier est à l'écran.

40

**LE PRÉSIDENT :**

On a commencé un par un. Oui.

5 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui, le premier est à l'écran, 6.1 :

10 « *L'augmentation prévue des redevances réduira de manière substantielle les matières résiduelles envoyées à l'élimination.* »

Vous pouvez voter.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous avez quelques secondes pour vous prononcer.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

20 Donc, j'ai 32 votes, ce qui est généralement le maximum. Donc, 22 % -- 34, on bat des records -- 21 % « totalement d'accord »; 35 % « plus ou moins d'accord »; « plus ou moins en désaccord » à 24; et « totalement en désaccord » à 21.

25 Pour le prochain sondage...

**LE PRÉSIDENT:**

Bien.

30 **M. JONATHAN PERREAULT :**

... alors l'énoncé est :

35 « *Les redevances doivent être modulées selon les réalités régionales.* »

Alors : 48 % -- 50 % « totalement d'accord »; « plus ou moins d'accord » à 26; « plus ou moins en désaccord » à 9; et « totalement en désaccord » 14. Il y a eu un petit changement, un vote supplémentaire qui est rentré, là, mais c'est sensiblement pareil.

40 Pour le prochain, alors 6.3, l'énoncé étant :

« Des redevances modulées selon le type de matière doivent être exigées pour toutes les matières entrant dans un LET ou un LEDCD. »

Vous pouvez y aller.

Alors, on a 34 votes, avec : « totalement d'accord » à 53 %; « plus ou moins d'accord » à 34; « plus ou moins en désaccord » à 6; et « totalement en désaccord » à 9.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci bien, monsieur Perreault. Nous pouvons donc procéder en affichant le septième énoncé.

---

**ÉNONCÉ 7**

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Voilà! L'énoncé étant :

« Une meilleure information aux citoyens sur l'élimination des matières résiduelles, ses impacts et ses coûts aurait une influence positive sur leur comportement. »

**LE PRÉSIDENT :**

La discussion est ouverte.

Monsieur Paul Sarrazin.

Monsieur Sarrazin, si vous pouvez ouvrir la caméra et votre microphone.

**M. PAUL SARRAZIN :**

Excusez-moi, excusez-moi. Effectivement, ce que je disais, c'est en Haute-Yamaska, on a une dizaine de personnes qui travaillent au niveau du département des matières résiduelles, et on a même un département de communication, où je peux vous dire d'emblée que la sensibilisation, l'éducation, l'information, les soirées diverses, que ce soit au niveau du compostage, que ce soit au niveau des façons de faire; on fait des relevés systématiques de nos bacs de recyclage, du bac noir, comme monsieur Renaud dit, du bac brun, pour voir les matières, les pourcentages, mais je me pose la question : je ne sais pas jusqu'où on pourrait aller plus loin que qu'est-ce qu'on fait. Mais on se rend

compte que, même nous, en Haute-Yamaska, malgré tout ce qu'on peut mettre en place, les efforts, il arrive un seuil que, à un moment donné, c'est la volonté des gens.

5 Puis je ne veux pas embarquer sur qu'est-ce qui a été discuté tantôt, mais là, quand on commence à aller sur le côté coercitif un peu, pénalités, enjeux, peser, des frais supplémentaires, des fois l'adhésion des gens devient à la limite de dire : « Bien, écoutez, vous avez mis beaucoup de choses en place, vous avez quand même demandé beaucoup d'efforts, on est rendu quand même à trois bacs, on a les services d'écocentres, on a beaucoup de choses », il y a toujours des coûts rattachés un peu à ça.

10 La question est fort simple, c'est : jusqu'où on peut se rendre pour être capable de mettre en place la sensibilisation, l'éducation pour aller chercher l'adhésion? La question, je ne vais peut-être pas la répondre, mais je vous partage la réflexion sur qu'est-ce qu'on a fait chez nous. On pourra vous faire parvenir les statistiques. Je sais que madame Valérie Leblanc, là, qui est notre responsable au niveau des matières résiduelles, elle est parmi nous, là, comme... parmi le comité. Mais, effectivement, là, on se questionne, même, on remet en question nos façons de faire. On a même fait des petites captures un peu rigolos, je vous dirais, pour essayer d'attirer l'attention, mais après plus de 15 ans où est-ce qu'on a pris le contrôle de la gestion des matières résiduelles sur le territoire, on dirait qu'on a une limite, là. On ne sait plus où est-ce qu'il faut aller puis qu'est-ce qu'il faudrait rajouter pour être capable d'aller chercher le pourcentage supplémentaire pour être capable de dire qu'on est parfait, malgré que la perfection n'est pas de ce monde, là. Mais vous comprenez un peu ce que je veux dire?

20 Ça fait que, votre question est pertinente, mais jusqu'à quel niveau on peut se rendre puis quel argent qu'on peut investir pour être capable d'aller chercher des pourcentages? Puis, je vous dirais, pour conclure, ça revient avec tout le data qu'on parlait depuis ce matin, il faudrait savoir où est-ce qu'on se situe, quelles sont les cibles puis comment on investit puis est-ce que l'investissement en vaut la chandelle.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Vous, est-ce que vous y allez de façon continue ou ponctuelle?

**M. PAUL SARRAZIN :**

35 On y va continue, année après année, on a toujours des budgets assez importants qui sont mis en sensibilisation, on revoit nos formules, on revoit nos façons de faire, on fait affaire avec des firmes de communication spécialisées pour revoir un peu, que ça ne devienne pas redondant, attirer l'attention, faire les choses aussi pour essayer d'aller chercher les jeunes; il y a un langage qu'on parle aux jeunes qui n'est pas nécessairement à nous qui sommes rendus peut-être un peu d'une autre époque.

40

5 Ça fait que, vous voyez un peu? Ça fait qu'on essaie de s'adapter aux réalités. Puis on est aussi en... on voit ce qui se passe ailleurs, on essaye d'aller chercher les bonnes... les bonnes pubs ou les bonnes actions qui sont dans d'autres territoires, pour essayer de les assimiler aux nôtres. On est très, très sensibles, très actifs à ce niveau-là, mais on se rend compte que ça a ses limites. Puis quand vient le temps de faire les budgets puis regarder les résultats, on est très axés, c'est sûr, sur les investissements, très axés sur les résultats, mais on est toujours sur la limite, à se dire : bien, même si on mettrait 100 000 de plus en communication sur notre territoire, est-ce qu'il y aurait un gain significatif à cet investissement-là, ou on est mieux d'aller sur la protection de l'environnement, par rapport à la protection des bandes riveraines ou autre chose? Vous comprenez un peu? Ça fait que, ça vient tout le temps qu'il faut voir à la limite de où est-ce qu'on peut aller.

**LE PRÉSIDENT :**

15 Bien, merci.

Monsieur Renaud. Monsieur Renaud, juste un instant.

20 Je vous demande de ne plus lever la main. Il y a déjà amplement de monde qui a levé la main, qui dépasse le chiffre 4, mais je vais quand même demander à chacun d'intervenir tout de suite après vous.

Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Alors, monsieur Sarrazin, c'est intéressant, moi je ne vis pas dans la MRC de la Haute-Yamaska, là, je vis dans une autre MRC, mais je vais juste vous conter mon expérience, parce que j'ai essayé d'avoir de l'information sur les coûts, les contrats, à quel endroit les déchets s'en vont, quelles sont les quantités qui sont ramassées dans ma municipalité, le pourcentage de recyclage, des données comme ça. On finit par trouver certaines données, là, avec Recyc-Québec, avec le ministère de l'Environnement, par rapport aux lieux d'enfouissement technique et ainsi de suite, mais je suis allé, moi, sur le site de ma municipalité, je n'ai pas trouvé... tout ce que je trouve, là, c'est la ligne qui est dans mon compte de taxes, qui dit que ça me coûte, pour les ordures, ça me coûte 145 \$ -- là, je ne me rappelle plus du montant exact -- mais je ne retrouve pas cette information-là. Je suis allé sur le site de la MRC, savoir les contrats. Est-ce qu'un citoyen, comme un citoyen chez vous, a accès à ça facilement? Parce que moi, ça m'interpelle, je me dis, si je sais comment ça coûte puis si je sais ce que ça... pas juste le montant global, là, mais d'être capable de faire le tri, ça devrait influencer mon comportement. Est-ce que c'est un constat que vous faites, le fait de donner de l'information a un effet sur la quantité de matières résiduelles que vous ramassez?

**M. PAUL SARRAZIN :**

5 Bien, je pense que votre... c'est pertinent ce que vous signalez, monsieur Renaud. Puis,  
effectivement, je ne veux pas avoir l'air chauvin -- mais je vois que la dernière participante, c'est Valérie  
Leblanc, elle va sûrement renchérir -- mais effectivement, nous, vous pouvez aller sur notre site Internet  
de la MRC, et vous avez les onglets spécifiques, on a même des sites dédiés, des onglets, vous pesez  
dessus, toute l'information sur les pourcentages, les résultats; si un citoyen veut voir : « Bien, justement,  
je regarde mon compte de taxes, ça me coûte 150 \$ par année, il sert à quoi, ce 150 \$ là? », bien, vous  
10 pouvez aller consulter le site de la MRC et vous allez avoir toute... autrement dit, toute l'information que  
vous avez voulu trouver. Je vous mettrais -- je mettrais les gens au défi d'y aller présentement, en ligne,  
puis vous êtes capables d'aller sur notre site, puis on veut que ça soit disponible.

15 Puis on fait souvent, régulièrement durant l'année des points de presse, des communiqués qu'on  
envoie aux médias -- on travaille beaucoup avec nos médias -- pour que ce soit diffusé, cette  
information-là. Quand on a des reconnaissances au niveau de Recyc-Québec, quand on a des  
reconnaissances qu'on a atteint nos objectifs, nos performances, bien on fait des points de presse. On  
se fait un devoir d'envoyer à chaque municipalité de la MRC des bulletins qu'elles peuvent mettre dans  
leur actualité mensuelle, pour faire parvenir, donner cette information-là aux citoyens. Ça fait que nous,  
20 c'est, je dirais, au conseil des maires, c'est primordial de communiquer ces statistiques-là, ces  
informations-là puis que ce soit facile aussi à y avoir accès.

Je conclus là-dessus parce que je suis certain que madame Leblanc, tantôt, elle va sûrement  
vouloir en ajouter un peu, là.

25 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

30 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, monsieur Renaud, on saura qu'est-ce qu'on fera, où on va déménager après notre  
commission d'enquête!

35 Merci, monsieur.

Madame Catherine Lorient.

**Mme CATHERINE LORIENT :**

40 Bonjour! Merci. Je voulais appuyer donc l'intervention de monsieur Sarrazin, puisque nous, à la

5 Ville de Gatineau, on a décrété dans le dernier PGMR qu'on avait fait... on avait suffisamment, dans le  
passé, sensibilisé nos citoyens à l'importance de bien trier les matières, réduire les déchets. Donc, par  
rapport à l'énoncé, je ne crois pas que c'est pertinent de donner plus d'informations à nos citoyens sur  
l'importance de réduire les déchets pour diminuer l'élimination des matières résiduelles au Québec. Je  
10 pense que les citoyens veulent, sont super sensibilisés déjà, sont quand même assez bien informés, là,  
au niveau de, surtout de l'enfouissement, les problèmes de pollution, les dépotoirs et tout ça, mais dans  
le fond ils ont aussi beaucoup de motivation à savoir comment faire, comment... c'est quoi leur... où ils  
peuvent participer le plus pour que ça ait le plus d'impact. Dans le fond, c'est... nous, le rôle de la Ville,  
c'est de ça, de les informer de comment ils peuvent participer puis c'est où qu'ils puissent -- qu'ils  
peuvent mettre le plus leurs efforts pour que ça donne le plus de résultats.

15 Donc, je m'explique. C'est qu'on avait mesuré, là, la sensibilisation de nos citoyens par rapport au  
recyclage et au compostage, en 2013, puis c'est là qu'on avait vu, là, que les citoyens étaient très, très  
informés, très sensibilisés, mais souhaitaient savoir comment faire pour bien trier, bien participer. Donc,  
on ne lâche pas, on continue avec nos campagnes d'information, pour nos programmes, mais c'est  
vraiment plus informatif.

20 Puis par rapport à toute l'information sur les lieux d'élimination ou l'importance de réduire les  
déchets, je pense que l'orientation qui s'en vient pour nous, en tout cas à la Ville de Gatineau, c'est de  
lier ça avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour notre plan climat. Donc, on va lier  
lutte au gaspillage alimentaire, la réduction des matières organiques dans les lieux d'enfouissement,  
puisque c'est ces matières-là qui génèrent le plus d'émissions de gaz à effet de serre dans un... bien  
nous, c'est un lieu d'enfouissement, là, auquel on envoie nos déchets ultimes. Donc ça, ça nécessite un  
peu plus d'informations, puis on veut vraiment faire sentir aux citoyens qu'ils contribuent à la lutte au  
25 changement climatique, en réduisant les déchets. Donc, c'est pas mal ça qui s'en vient. Mais je ne  
pense pas que d'informer davantage les citoyens ça va avoir un effet sur la réduction des déchets.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Est-ce que vous considérez que l'accès aux écocentres favorise la participation de vos  
concitoyens?

**Mme CATHERINE LORiot :**

35 Oui, ça, ça... Bien, en fait, on leur laisse l'accessibilité; on a facilité l'accessibilité à nos écocentres  
à tous nos citoyens, mais c'est... ça fait partie du... de la variété de mesures qui sont disponibles pour  
qu'ils trient leurs matières résiduelles à la maison. Donc, pour les résidus de construction, ils savent  
qu'ils peuvent aller les porter aux écocentres, ils sont plus ouverts, ils sont gratuits, c'est facile de  
déposer ses matières. Mais il y a aussi... nous, on offre une collecte de résidus de construction, là, en  
40 bordure de rue huit fois par année, pour tout le... pour toute la ville de Gatineau, secteur résidentiel.

Donc, c'est un mixte de mesures, en fait.

**LE PRÉSIDENT :**

5           Quelle est la distance moyenne qu'un citoyen doit parcourir pour apporter ses... certains matériaux aux écocentres?

**Mme CATHERINE LORiot :**

10           Je pense que la distance magique qui nous avait été recommandée, là, par... on avait fait faire une étude par des experts, là, c'était l'entreprise Chamard qui nous avait fait une étude d'accessibilité à nos écocentres à Gatineau, puis ils nous avaient mentionné que c'était à peu près 15 kilomètres, là, d'une maison vers un écocentre, qui était la distance acceptable pour que les citoyens soient motivés et se rendent assez régulièrement, là, quelques fois par année, quand ils ont des résidus de construction.  
15           Quand c'est plus long -- plus loin que ça, les citoyens ont tendance à soit trouver une autre façon de se départir de leurs résidus de construction ou, malheureusement, de les mettre ailleurs, puis ce n'est pas... ce n'est pas la meilleure -- le meilleur débouché.

**LE PRÉSIDENT :**

20           Et est-ce que vous offrez un service pour les personnes qui n'ont pas d'automobile?

**Mme CATHERINE LORiot :**

25           Non, pas pour se rendre à des écocentres, mais puisqu'on offre des collectes spéciales en bordure de rue, dans le fond, huit fois par année, les citoyens ils n'ont pas besoin de se rendre aux éco... en fait, ce n'est pas pour toutes les matières, là, on parle des résidus de construction, mais pour les résidus domestiques dangereux, là, il faut que les citoyens se déplacent. Sinon, on va offrir aussi des points de dépôt -- des écocentres mobiles, en fait, qui vont avoir lieu sur notre territoire, là, au cours  
30           de l'année, donc ça va rapprocher les points de dépôt de la résidence des citoyens, mais ce n'est pas dans le principe d'offrir ça par quartier, là, donc ça va vraiment nécessiter une voiture.

**LE PRÉSIDENT :**

35           Merci, madame.

**Mme CATHERINE LORiot :**

40           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

5 Madame Paula Berestovoy.

**Mme PAULA BERESTOVOY :**

10 Oui, bonjour! En fait, nous, on a accompagné plusieurs municipalités dans l'implantation de différentes mesures pour réduire la quantité de déchets, puis ce qu'on a noté, c'est que ce qui marche le mieux, en fait, c'est une combinaison de moyens. Donc, la sensibilisation seule a ses limites, je suis tout à fait d'accord avec tous mes collègues qui sont intervenus avant. Donc, c'est une combinaison de moyens, tant en sensibilisation, mais également dans les modalités de collecte. Il faut favoriser le bon geste, donc le rendre le plus facile. Si, par exemple, on réduit la fréquence de la collecte des déchets ou  
15 qu'on fait une tarification incitative, on va favoriser la participation aux autres collectes.

20 Par contre, une chose est sûre, c'est que l'implantation de toutes ces mesures-là, quand on l'accompagne d'une bonne campagne de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens, pour qu'ils comprennent pourquoi on fait ça, que ce n'est pas pour leur nuire ou pour leur enlever une collecte, mais pour favoriser un geste qu'on souhaite, le taux d'adhésion est vraiment plus élevé. Puis on le voit beaucoup ces temps-ci dans l'implantation des collectes de résidus alimentaires, dans plusieurs villes, on fait du porte-à-porte, par exemple, pour sensibiliser puis informer les gens des modalités de collecte, les outiller finalement à participer, puis on voit que le taux de participation est significativement plus  
25 élevé quand on les accompagne de façon optimale, avec des séances d'information, du porte-à-porte, et cetera -- selon les villes, c'est différent -- mais bref, quand les citoyens se sentent parties prenantes, finalement, puis qu'ils comprennent pourquoi ils posent ce geste-là, c'est vraiment positif, puis on voit vraiment sur le terrain des résultats concluants.

**LE PRÉSIDENT :**

30 Juste une question de curiosité. Quand vous parlez de taux d'adhésion plus important...

**Mme PAULA BERESTOVOY :**

35 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

40 ... évidemment, c'est qualitatif, 25 par rapport à 20, c'est sûrement un meilleur taux d'adhésion, mais est-ce que vous avez essayé de quantifier ce niveau d'adhésion?

**Mme PAULA BERESTOVOY :**

5 Oui. Bien, en fait, on peut le quantifier facilement par le taux de participation, donc les bacs qui sont mis à la rue et la fréquence à laquelle ils sont mis à la rue. Donc ça, c'est un... c'est vraiment très facile à quantifier. Mais aussi par la réduction du nombre de plaintes qui sont reçues par les employés de la Ville, les employés de première ligne. Les plaintes réduisent, sont beaucoup plus... plus... moins... pardon. La quantité de plaintes est moins élevée lorsque les citoyens sont bien informés et bien accompagnés.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, madame. Très bien.

15 **Mme PAULA BERESTOVOY :**

20 Oui, donc je disais que la quantité de plaintes est réduite lorsque les citoyens sont bien informés. En fait, on a même accompagné une ville où ils avaient fait une tentative d'implantation sans accompagnement, ils ont dû abandonner parce que le niveau de plaintes était trop élevé, puis plusieurs années plus tard, ils ont réessayé avec un bon accompagnement, puis les employés municipaux venaient nous voir puis disaient : « C'est incroyable! C'est le jour et la nuit. » Donc, côté politique puis côté environnemental, c'est... t'sais, je pense qu'une campagne de sensibilisation est importante, mais en complément de mesures concrètes sur le terrain.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

30 **Mme PAULA BERESTOVOY :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Madame Oriana Familiar.

**Mme ORIANA FAMILIAR :**

40 Oui, merci. Je seconde mes collègues, aussi, par rapport à l'information qui a besoin d'être faite de façon continue, et aussi diverse.

5 Par exemple, dans Brome-Missisquoi, on a des problématiques saisonnières, des gens qui habitent dans notre région de façon temporaire, par exemple s'il s'agit d'être proche d'une station de ski ou de faire du camping ou dans un chalet pendant l'été. On a aussi une réalité agricole, qui demande fortement la présence des employés temporaires, qui viennent de l'étranger, qui ne viennent pas nécessairement ni avec les connaissances de tri adéquates dans nos régions, ni le niveau de langage aussi nécessaire pour apprendre. Donc, des fois il s'agit aussi d'aller au-delà du français et de l'anglais pour mieux informer et sensibiliser la population, au-delà aussi des contraintes normales, exemple générationnelles, aussi, qui peuvent influencer.

10 Mais ce que j'aimerais apporter comme nouveau à cette discussion, ça serait, je ne crois pas nécessairement que le fait d'informer par l'entremise d'une mention sur les coûts va nécessairement inciter les gens à faire un meilleur tri, parce que comme on a parlé dans l'énoncé numéro 6, malheureusement, ce n'est pas toujours le cas que ça coûte moins cher, valoriser versus enfouir. Donc, je vous partage deux exemples que nous on a faits dans Brome-Missisquoi, qui pourraient peut-être être des meilleures alternatives.

20 Nous avons fait plutôt le lien vers l'impact dans la vie quotidienne des gens. Par exemple, pour notre plateforme de compostage, c'est essentiel de ne pas envoyer aucun emballage fait en plastique, même si c'est mentionné « compostable » ou « biodégradable », parce que cette technologie ne permettra pas d'éliminer complètement les petites particules de plastique, après la décomposition de l'emballage. Donc, on a mentionné aux résidents que c'est important de faire attention à cet aspect, parce que sinon la quantité de compost qu'eux vont recevoir après, par exemple pour leur potager, va être de moindre qualité et ils vont se retrouver avec des particules plastiques dans leur consommation alimentaire. Et donc ça, par exemple, ça a eu un impact plus grand et plus efficace qu'une mention de coûts, par exemple.

30 Et, aussi, nous avons fait une visite portes ouvertes à notre région intermunicipale. Les gens ont eu la chance de voir la plateforme de compostage par eux-mêmes, les installations de l'écocentre ainsi que toutes les cellules de notre lieu d'enfouissement technique, et nous avons eu les commentaires, après, que cette visite, ça leur a permis de changer leurs comportements parce que là, ils ont vu l'ampleur de leurs actions, l'impact réel, lorsqu'on se met à additionner tous les efforts individuels.

35 Et, finalement, je termine mon intervention en disant que, oui, il faut parler des citoyens, mais il faut aussi sensibiliser les entreprises, qui ont souvent des matières qui ne sont pas régulières ou quotidiennes, donc il faut adresser les matières problématiques spécifiques, qu'on ne voit pas nécessairement à tous les jours, et, aussi, bien informer les fournisseurs des services ou des produits autour justement des matières résiduelles, par exemple. Quand on avait fait des efforts pour l'emballage compostable ou biodégradable, on a pris la peine aussi de faire appel aux fournisseurs de ces matériels-là, parce que c'est important qu'ils conseillent bien leurs clients et qu'ils réalisent que ce qu'ils recommandent dans une région, ce n'est pas nécessairement la même chose recommandée dans une

autre région, selon les installations de valorisation disponibles. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

5           Merci à vous.

Monsieur Michel Allaire.

**M. MICHEL ALLAIRE :**

10

Oui. Bonjour, Monsieur le président. Comme la plupart de vos questions depuis le matin, bien, je vais répondre : ça dépend. Oui, l'information, sensibilisation, effectivement les gens ont besoin de savoir quelle matière, quelle collecte, qu'est-ce qu'on apporte à l'écocentre, mais ils ont aussi besoin de savoir que le système marche. Ils n'ont pas besoin, selon moi, de devenir des spécialistes du domaine, de  
15           comprendre les mécanismes entre la redevance, les programmes, les retours, le financement, tout ça, les gens n'ont pas besoin de savoir ça; comme moi, je n'ai pas besoin de savoir qu'est-ce qui arrive à la caserne de pompiers quand je fais le 9-1-1; tout ce que je veux, c'est que ça marche, que quand je fais le 9-1-1, que les pompiers arrivent dans un temps raisonnable. Donc, je pense qu'à ce moment-là il y a toujours la question, là, de... à un moment donné, il faut... oui, il faut que les gens sachent, il faut que  
20           les gens puissent participer, mais il faut aussi... il y a des... le domaine est rendu tellement spécialisé et tellement pointu que ce n'est pas n'importe qui qui peut être au courant, du jour au lendemain, de tout ce qui passe dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

25

Enfin, je voulais seulement spécifier aussi que la Municipalité, elle reçoit les matières que les gens déposent, donc qui viennent de notre système de consommation et qui viennent... les emballages, mais elle n'a aucun pouvoir sur ces choses-là. Donc, la Municipalité est en bout de ligne de tout ça. Donc, contrairement à, par exemple, quand on parle d'écoconception, d'emballage, et cetera, avec les producteurs, la responsabilité élargie, bien ces gens-là sont au début de la ligne, mais il n'y a pas de lien entre les municipalités et ces gens-là. Donc, il faut vraiment garder ça en tête, là, quand on pose des  
30           questions et quand on essaye d'améliorer les résultats et de réduire l'élimination.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

35

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Allaire, mais est-ce que le fait que les gens comprennent que, par exemple, sur notre territoire, sur le territoire de la Municipalité, je ne sais pas, on a un taux de récupération de 57 %, et que  
40           l'objectif ou l'état des lieux actuels au Québec, mettons c'est 40 %, donc on est meilleur ou on est pire

40

ou...

**M. MICHEL ALLAIRE :**

5 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

10 ... est-ce que vous ne pensez pas que ce genre d'informations là, par exemple, au niveau aussi des coûts, de savoir, moi, que ça coûte dans ma municipalité, peu importe, là, 50 \$ par porte pour la collecte, puis ça se compare à quoi dans d'autres municipalités, est-ce que vous ne pensez pas que c'est un élément qui pourrait avoir un impact sur mon comportement?

**M. MICHEL ALLAIRE :**

15 Oui. Quand je dis que -- quand je propose que les gens sachent comment le système marche, c'est un peu ce que je pense : combien les gens payent, où les matières s'en vont, combien les autres payent alentour. C'est un peu le sens aussi de notre tableau de bord, de la façon dont on publie nos résultats à la Communauté. Ça permet aux municipalités de se comparer entre elles, aux MRC de se comparer entre elles, même les secteurs, nord, sud de Montréal, et cetera, de se comparer entre eux, comme ça ils ont -- comme ça on sait, par exemple, si je prends l'exemple d'une... on a une douzaine de municipalités chaque année qui dépassent l'objectif de recyclage des matières recyclables de 70 %, bien, sur les tableaux de bord, par exemple, comme on présente, ces données-là paraissent. C'est le genre de choses qu'autant les élus que le public aiment bien voir pour se comparer aux autres.

25

**LE COMMISSAIRE :**

Puis l'accessibilité de cette information-là pour les citoyens, une accessibilité facile, là...

30 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Sur le site Internet.

**LE COMMISSAIRE :**

35

... je vous racontais mon histoire, là, moi je n'ai pas réussi, là, peut-être que je ne suis pas un bon exemple, là, mais...

40

**M. MICHEL ALLAIRE :**

C'est sur le tableau de bord de la gestion des matières résiduelles de la Communauté, c'est sur le site Internet.

5

**LE COMMISSAIRE :**

Puis on va avoir -- les gens peuvent avoir des informations assez locales, par municipalité?

10

**M. MICHEL ALLAIRE :**

Sur les tonnages, sur les matières recyclables, sur les organiques, sur l'élimination, les prix, effectivement, l'information est là.

15

**LE COMMISSAIRE :**

Et vous considérez que c'est important de donner cette information-là aux citoyens?

20

**M. MICHEL ALLAIRE :**

Bien, en tout cas, pour que... comme je disais, moi, ce que j'aime savoir, c'est que le système marche. Je ne veux pas que tous les citoyens deviennent des spécialistes en gestion de matières résiduelles, c'est impossible, donc, mais il y a quand même des données de base, comme monsieur le maire disait tantôt, bien les prix, les estimations, le taux, le résultat, la comparaison entre les municipalités, surtout les voisines, surtout, là, mais donc ces données-là, moi, ça, je pense que c'est primordial, là, il faudrait que tout le monde publie ça.

25

**LE COMMISSAIRE :**

30

Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Monsieur Allaire, c'est sûr, c'est une super belle occasion pour échanger là-dessus, mais je trouve que ça... votre commentaire détonne par rapport à ce que nous avons entendu, que ça soit la semaine dernière ou cette semaine, où on nous a indiqué à quel point c'était important que le citoyen soit sensibilisé, accompagné, informé si vraiment la municipalité ou la société veut atteindre ses objectifs de réduction du taux d'élimination, et vous arrivez avec un discours passablement différent, en disant : « Le citoyen, lui, ce qu'on va lui donner comme informations, c'est : bon, combien ça coûte que le service est rendu, combien ça va coûter dans le futur », mais finalement, pour vous -- si je comprends

40

bien votre position -- cet accompagnement, cette sensibilisation, cette information n'est pas requise. Est-ce que j'ai bien compris?

**M. MICHEL ALLAIRE :**

5

Bien, il faut voir, il faut voir qu'est-ce que... il faudrait détailler éventuellement qu'est-ce qui est impliqué, qu'est-ce que ça implique de dire aux gens comment le système marche, et que le système marche, mais je pense qu'on n'a pas à faire, de tous les citoyens du Québec, des spécialistes en biométhanisation, système de redevances, les systèmes de certification des lieux d'enfouissement, versus peut-être des incinérateurs, gazéification, pyrolyse, je ne pense pas qu'on doive aller jusque-là.

10

Je pense que les gens doivent savoir qu'est-ce qu'ils ont comme résultats, le prix qu'ils payent, l'endroit où vont leurs matières, qui s'en occupe, et cetera, mais je ne pense pas qu'on doive faire... je ne pense pas que c'est ça... par exemple, si je reviens sur la question des redevances, est-ce qu'une redevance va empêcher les gens de mettre des matières à l'élimination? Je ne pense pas, parce qu'il n'y a personne qui sait qu'un système de redevances existe selon les tonnages, que les matières sont pesées, que les matières sont allouées par municipalité, que des gens payent des redevances. Les gens ne savent pas ces choses-là, donc ce n'est pas un facteur qui va les faire participer. Les faire participer, c'est comme madame disait avant moi : on va aller rencontrer les gens, on va leur expliquer les trois bacs, la raison pourquoi on fait ça, les résultats, les prix, la façon dont la Municipalité gère ça. Selon moi, c'est ces points d'information là qu'on doit transmettre aux gens.

15

20

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Allaire, merci.

25

**M. MICHEL ALLAIRE :**

Bienvenue.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Andréanne Paris.

35

**Mme ANDRÉANNE PARIS :**

Oui, bonjour! Bien, je... pour répondre aussi peut-être aux interrogations qu'il y a eu depuis le début, par rapport à cette façon de se comparer entre MRC sur les données ou par municipalité, c'est vrai que c'est difficile à avoir comme informations. On a fait l'exercice au Conseil régional de l'environnement pour toute la Montérégie, par MRC, de voir si on était capable d'aller chercher cette

40

5 donnée-là précise; il faut faire beaucoup de téléphones, il faut faire beaucoup de données, prendre... vraiment, là, il y a un travail de moine d'éplucher tous les PGMR. On a essayé d'élaborer des indicateurs là-dessus. On pense que c'est vraiment une... au sein du regroupement, aussi, là, il y a beaucoup de réflexion sur comment on peut présenter cette information-là, simplifier, vulgariser, pour un peu avoir une idée de on se situe où, chez nous, par rapport au tonnage par habitant, par rapport à la récupération des CRD et tout ça.

10 Mais je voulais apporter aussi un autre point. On a parlé d'information aux citoyens. Oui, c'est important que le milieu municipal informe, donne cette information-là, mais il y a aussi une information au quotidien sur qu'est-ce qui est recyclable ou pas recyclable, puis on parle de l'affichage, de dire : « Recyclable là où les installations le permettent », des choses comme ça amènent juste une confusion. Donc, il y a toute l'écoconception, aussi. Puis je pense que c'est vrai que la municipalité ou les MRC ne sont pas maîtres d'oeuvre sur l'identification ou le choix que leurs entreprises font ou leurs industries, mais il y a quand même une réflexion à avoir aussi sur ce qu'on achète, sur... puis de sensibiliser les ICI 15 à faire des produits mieux conçus. L'exemple de madame Familiar tantôt sur... de sensibiliser sur des enjeux aussi précis qu'on vit dans nos collectes, par exemple le sac compostable qui ne peut pas aller au centre de compost. Donc, toutes ces choses-là, je pense que c'est très important d'avoir de la sensibilisation, là, adaptée à la réalité de notre localité.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

Madame Valérie Leblanc, qui va être la dernière intervenante pour cet énoncé.

25 **Mme VALÉRIE LEBLANC :**

30 Bonjour, Valérie Leblanc, MRC de la Haute-Yamaska. Donc, pour poursuivre au niveau des propos qui ont été tenus par monsieur Sarrazin, en effet, nous, en Haute-Yamaska, on fait beaucoup de sensibilisation auprès de nos citoyens, puis on essaie de diversifier nos communications, parce qu'on sait que, dans la population, ce n'est pas toujours... les gens n'ont pas toujours la même sensibilité, là, au niveau de la gestion des matières résiduelles, donc parler des coûts, parler des économies potentielles ou réelles qui ont été faites par notre société, par nos citoyens, bien oui, en effet, c'est une stratégie qu'on utilise, pour aller chercher justement, peut-être, des citoyens qui sont moins... qui ont 35 moins la fibre verte et qui ont plus la fibre économique.

40 Donc, dans notre cas, pour vous donner un exemple, quand on a instauré la collecte du bac brun, il y avait une économie qui allait être faite, là, au niveau de l'enfouissement, puisque nos coûts de valorisation sont légèrement en deçà de nos coûts d'élimination. Donc, en amont, dans la campagne de sensibilisation, avant l'arrivée du bac brun, on avait chiffré cette économie-là potentielle à un peu plus de

300 000 \$, donc on a fait connaître ce chiffre-là, on en parlait avant même l'arrivée du bac brun. Ensuite, quand le bac brun a été déployé, bien on a encore misé aussi -- pas juste là-dessus, mais entre autres -- sur l'économie réelle qu'on avait réussi à faire puisqu'on a dépassé nos cibles de tonnage, donc c'était encore plus intéressant de montrer à nos citoyens qu'on avait économisé encore plus que  
5 300 000 \$. Donc, pour nous, c'est important d'utiliser cette stratégie-là, quand c'est possible de le faire.

Aussi, il ne faut pas oublier que l'information au niveau de la gestion des matières résiduelles, elle se noie actuellement dans une panoplie d'informations aux citoyens, en matière environnementale, en général. Plusieurs citoyens ont la fibre, je le disais tantôt, environnementale développée, donc ils sont  
10 intéressés, mais moi, ce que je vois autour de moi, c'est que les gens commencent à être un petit peu tannés d'entendre parler d'environnement, c'est tout le temps, c'est quotidien, donc il faut trouver une façon de se démarquer. Puis c'est là aussi que je crois que ça a ses limites, la sensibilisation. Bien sûr, il faut en faire en continu, plusieurs l'ont dit au cours des dernières interventions. Je pense que l'information en continu, elle sert à avoir un maintien des bonnes pratiques actuelles, pour être sûrs qu'il  
15 n'y ait pas une diminution, là, de la qualité des matières qu'on met dans les bacs, par exemple, ou qu'il y ait une diminution de la participation, mais je ne crois pas... je pense qu'on a atteint une certaine limite, là, au niveau de sa capacité d'augmenter -- bien, de diminuer l'enfouissement, finalement.

Au niveau des résidences, du secteur résidentiel, par expérience, je trouve que la sensibilisation, elle entre plus facilement dans un foyer. Souvent, il va y avoir une personne à l'intérieur d'un foyer qui  
20 est plus sensibilisée, puis c'est cette personne-là qui va accueillir cette information-là puis qui va s'assurer que les bonnes manières sont intégrées à l'intérieur du foyer.

Mais j'en reviens encore aux ICI, au niveau des ICI, c'est beaucoup plus difficile pour les MRC et les municipalités de faire de la sensibilisation ciblée. Souvent, les ICI n'ont pas les ressources, n'ont pas  
25 le temps de nous lire, de nous écouter, donc dans ce cas-là c'est vraiment de l'accompagnement personnalisé qui est de mise, qui demande beaucoup plus d'efforts, là, au niveau de nos ressources pour amener des changements au niveau des ICI.

Puis, bien sûr, il y a la sensibilisation au niveau du prix dans les ICI, mais -- ça a été mentionné juste avant, puis je voudrais le réitérer -- il y a aussi la sensibilisation de la mise en marché. Donc, tout ce qui est mis sur le marché, mis à la disposition des consommateurs par nos entreprises, c'est  
30 important de faire de la sensibilisation à ce niveau-là aussi, parce qu'il y a beaucoup de confusion auprès de la population sur les emballages, par exemple, de matières. Donc, la sensibilisation est très large au niveau des ICI. Puis je crois que le volet économique, donc parler des coûts avec les ICI, c'est  
35 gagnant parce que ça vient directement toucher, là, leurs revenus, puis souvent ce qui est important pour eux, donc en effet je pense que c'est important.

Dans un autre ordre d'idée, dans une portion de votre énoncé, il y avait aussi « donner de  
40 l'information sur les lieux d'élimination ». Je pense que c'est une pratique qui est peu répandue au

5 Québec, mais qui aurait intérêt à être démocratisée, c'est la visite des lieux d'enfouissement, la visite des lieux de valorisation. Une image vaut mille mots; quand on fait ce genre d'activités là, que ce soit avec des classes ou avec des citoyens, quand on voit un site d'enfouissement, on voit l'impact direct de notre geste, je pense que ça peut avoir un certain impact sur le comportement des citoyens.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Leblanc.

Donc, nous allons procéder au vote.

Monsieur Perreault, pourriez-vous afficher l'énoncé?

15 **M. JONATHAN PERREAULT :**

Oui, le voilà. Donc :

20 « Une meilleure information aux citoyens sur l'élimination des matières résiduelles, ses impacts et ses coûts aurait une influence positive sur leur comportement. »

25 Vous pouvez voter.

J'ai une trentaine de votes, alors : « totalement d'accord » 43; « plus ou moins d'accord » 37; « plus ou moins en désaccord » 13; et « totalement en désaccord » 7.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Perreault. Pourriez-vous afficher l'énoncé 8?

---

**ÉNONCÉ 8**

35 **M. JONATHAN PERREAULT:**

Voilà. Alors, dans le contexte : « Actuellement la tarification incitative demeure le fait de quelques initiatives locales sans être généralisée. » L'énoncé est :

40 « Une tarification incitative auprès des citoyens et ICI (poids ou taille des bacs, quantité de déchets, et cetera) permettrait de réduire la génération de résidus ultimes. »

**LE PRÉSIDENT:**

5           Merci. Quelques secondes de réflexion avant les mains levées. J'en prendrai quatre, maximum, après quatre je vais devoir arrêter parce que nous tenons absolument à procéder avec un dernier énoncé. Nous n'aurons pas le temps, malheureusement, d'y aller avec les deux... les deux autres énoncés après, mais au moins l'énoncé 9 doit être absolument discuté.

10           Est-ce que quelqu'un veut... Oui, je pense que le... l'affichage ne marche pas? O.K. D'accord. C'est bon.

          Alors, madame Veronika Kachanova.

**Mme VERONIKA KACHANOVA :**

15           J'aimerais apporter un point concernant les multilogements. Donc, c'est quelque chose qu'on n'a pas du tout évoqué aujourd'hui, mais pour la région métropolitaine, entre autres, ça représente un énorme défi, parce que c'est un public cible, qui doit être travaillé différemment, puis les stratégies de communication doivent être adressées d'une autre manière. Ce n'est pas les mêmes messages, parce que ce n'est pas les mêmes leviers. Donc, ces gens-là n'ont pas un compte de taxes à recevoir, par exemple, quand tu es en logement locatif. Donc, la tarification incitative, c'est sûr que c'est quelque chose... c'est l'avenir, c'est l'avenir parce que l'information, sensibilisation aura atteint ses limites, et pour aller plus loin, il faut aller vers la tarification incitative. Par contre, comment l'opérationnaliser avec les multilogements? On n'a pas la réponse à cette question-là encore. C'est complexe, donc, et ça représente quand même une bonne proportion de population dans la région métropolitaine et d'autres grandes villes au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

30           Merci, madame.

          Monsieur Nicolas Chaput.

**M. NICOLAS CHAPUT :**

35           Oui, bonjour! Mon commentaire va être assez bref. Je suis assez à l'aise avec l'énoncé en tant que tel. Je veux juste... Nous, à la MRC Roussillon, on étudie actuellement cette mesure-là -- l'implantation de cette mesure-là sur notre territoire. Donc, on a environ 66 000 portes, là, sur lesquelles on fait la collecte par bacs, puis ce qu'on se rend compte, c'est que, oui, on verrait, là, une diminution des déchets, par contre ce qu'on se posait comme question, c'est : à quel coût... à quel coût qu'on est prêt à aller jusque-là? Donc, dans un gros territoire, c'est beaucoup de problématiques et beaucoup de

situations particulières à gérer. Donc, si je veux faire juste ça simple, là, oui, je pense que c'est... il y a un potentiel de réduire la quantité de déchets, mais la question que je pose c'est : à quel coût on est prêt à le faire?

5 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Ce coût-là, monsieur Chaput, est-ce que ça pourrait être un coût qui est de nature à augmenter le coût de l'enfouissement puis qui ferait qu'on ferait d'une pierre deux coups, les matières à éliminer, à envoyer à l'enfouissement, le coût augmente et le... finalement, le bac bleu ou le recyclage devient plus intéressant?

15 **M. NICOLAS CHAPUT :**

20 Bien, à ce stade-ci, je ne suis pas prêt à répondre parce que nous, on ne l'a pas encore implantée. On l'étudie de façon théorique, actuellement. Donc, il y a d'autres territoires qui l'ont fait, qui pourraient peut-être être plus aptes à répondre, pour savoir c'est quoi l'impact que ça a donné, mais c'est sûr que si, en bout de ligne, les coûts d'implantation pourraient générer des bénéfices après ça sur les quantités qui sont... qui sont remises dans les déchets, parfait, oui, mais c'est, justement, il faut bien étudier la question, puis surtout que c'est des... des gros points d'interrogation, quand tu l'implantes, bien, il y a plein de choses qui peuvent arriver, puis... par exemple, quand tu mets des puces sur des bacs, là, si on parle d'une collecte intelligente. Donc, ce n'est pas des opérations qui sont simples, qui peuvent apporter après ça beaucoup d'opérations terrain, de suivi puis des... des cas qui sont... qui doivent être gérés plusieurs années suite à l'implantation.

25 **LE COMMISSAIRE :**

30 Je vous remercie beaucoup

**LE PRÉSIDENT :**

35 Merci, monsieur.

Monsieur Sylvain Berthiaume.

40

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

5 Oui, merci Monsieur le président. Je crois que l'idée de la tarification à la porte est quelque chose d'intéressant. Si on veut réduire les coûts, hein, on le sait que quand on touche au portefeuille des  
10 citoyens, on réussit toujours à aller chercher certains objectifs. Toutefois, il faut voir la faisabilité de la chose. Souvent, c'est les MRC qui gèrent évidemment la collecte des matières résiduelles, or les MRC n'ont aucun pouvoir de taxation, c'est les municipalités qui ont un pouvoir de taxation. Donc, il y a là un défi, évidemment, pour faire une collecte -- pour aller taxer chacun des citoyens, en sachant que celui qui a la compétence n'a pas le pouvoir nécessairement de taxation.

15 Par contre, au niveau des ICI, je pense qu'un effort devrait être... ça pourrait être une idée très bonne, pour amener une meilleure ségrégation des matières que les ICI souhaitent se départir. Trop souvent, les ICI, on remarque que le tri est de piètre qualité, et si on avait une tarification... Parce qu'actuellement, là, on ne se le cachera pas, là, un *container* souvent de déchets coûte moins cher qu'un *container* de recyclage. Donc, au niveau des ICI, je pense qu'il y a un effort qui pourrait être fait en matière de tarification incitative, pour venir évidemment, là, améliorer les performances.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

25 Vous abordez la question des ICI, là, et actuellement, je ne pense pas que les ICI aient d'obligation de faire du... de faire du tri, en tout cas, d'envoyer au recyclage ou d'envoyer la matière organique. D'ailleurs, dans les données de Recyc-Québec, le taux de récupération au niveau des ICI, là, en matière organique est très, très faible. Est-ce que vous pensez, est-ce que c'est faisable de dire :  
30 « On va imposer cette obligation-là aux ICI », d'avoir les trois voies?

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

35 Je crois que... je suis persuadé que c'est quelque chose de réaliste. Nous, à la MRC Marguerite-D'Youville, ça fait de nombreuses années qu'on s'occupe des ICI, qu'on gère des lignes de collecte de ICI, autant de matières organiques que de recyclage et de résidus ultimes. On a une réglementation chez nous qui interdit de mettre du carton dans un... autant pour les ICI que pour les citoyens, qui interdit de mettre du carton dans un bac à déchets.

40 Le hic, c'est qu'il faut... on travaille depuis de nombreuses années de façon beaucoup plus à faire de la sensibilisation que de façon coercitive, mais je pense qu'on est rendu à une croisée des chemins, où il faut se poser des questions. Et de gérer des ICI au niveau municipal, oui, c'est complexe, mais en

tout cas chez nous on a développé une façon de faire qui fait en sorte que ça va relativement bien sur l'ensemble du territoire.

**LE COMMISSAIRE :**

5

À la MRC Marguerite-D'Youville, la collecte des matières résiduelles des ICI est municipalisée en entier?

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

10

Pas à 100 %. Pour le recyclage, tous les ICI payent. S'ils ne viennent pas chez nous, il faut qu'ils payent le service pareil, ça fait que c'est un bon incitatif à venir chez nous, pour l'ensemble des ICI, donc, et pour la matière organique, même s'ils ne prennent pas le service, il faut qu'ils payent chez nous, donc, pour ces deux collectes-là. Il reste le déchet, qui, lui, les citoyens corporatifs ont le choix de prendre la collecte chez nous ou d'aller la prendre au privé.

15

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

20

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

25

Alors, monsieur Perreault, pourriez-vous afficher l'énoncé?

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Le voilà. Donc, l'énoncé :

30

*« Une tarification incitative auprès des citoyens et ICI permettrait de réduire la génération des résidus ultimes. »*

**LE PRÉSIDENT :**

35

Prenez le temps pour voter.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

40

Alors, avec 30 votes : « totalement d'accord », 73 %; « plus ou moins d'accord » 13; « plus ou

moins en désaccord » 6; et « totalement en désaccord » 6 également.

**LE PRÉSIDENT :**

5           Merci, monsieur Perreault. Pourriez-vous afficher le dernier énoncé?

---

**ÉNONCÉ 9**

10

**M. JONATHAN PERREAULT :**

Le voilà. Alors :

15

« *Les municipalités devraient exiger des entrepreneurs le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantiers comme condition pour l'octroi d'un permis de construction.* »

**LE PRÉSIDENT :**

20

Merci. Pourriez-vous le retirer, s'il vous plaît? Merci.

**M. JONATHAN PERREAULT :**

C'est fait.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Philippe Vaillancourt.

30

**M. PHILIPPE VAILLANCOURT :**

35

Je vous remercie. Plan de gestion des matières résiduelles pour le secteur de la construction, c'est une mesure qu'on étudie présentement à Ville de Laval. Je crois que la réponse est oui, à l'énoncé. Mon avis, c'est que oui, on devrait aller là. Par contre, plus on étudie la question, plus on se rend compte qu'il y a plusieurs embûches.

40

La première, c'est que la personne qui dépose la demande de permis de construction, souvent c'est un promoteur, un vendeur de condos, et ce n'est pas lui qui gère le chantier. Donc, première étape, il n'a pas de contrôle sur son entrepreneur général ou, en tout cas, il n'a pas autant de contrôle qu'il devrait en avoir.

5 Suite à ça, il faut que l'information descende à l'entrepreneur général, qui lui va prendre des conteneurs, et va aussi faire affaire avec des entrepreneurs spécialisés, qui eux autres mêmes vont avoir leurs conteneurs. Donc, il y a beaucoup d'obstacles à arriver à, selon moi, à une façon que ça fonctionne bien du côté de la municipalité, dans le cadre du mécanisme d'émission de permis.

Ceci dit, je pense que... je continue à être en accord avec un énoncé comme ça, parce que je pense qu'il faut commencer aussi par informer les demandeurs de permis puis que l'information descende éventuellement, mais il y a beaucoup d'obstacles avant d'y arriver, selon moi.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

15 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Vaillancourt, on a entendu la semaine dernière des gens de Halifax et des... on n'avait pas des gens de Vancouver, mais on nous a parlé aussi de l'expérience à Vancouver, où ils ont... en tout cas, ce que je comprends, là, ils ont réussi à opérationnaliser un tel système. Est-ce que c'est des... Est-ce que vous êtes allé voir ailleurs comment est-ce qu'ils procèdent? Parce que je comprends, de ce que vous dites, c'est extrêmement complexe, là. Est-ce que vous êtes allé voir ailleurs comment est-ce que ça peut s'opérationnaliser, un tel système?

20 **M. PHILIPPE VAILLANCOURT :**

25 En fait, ça fait partie des analyses qu'on fait, oui, on regarde comment ça se fait ailleurs. On a vu ailleurs, des fois c'est limité à des chantiers de grande envergure, où des fois c'est plus facile d'avoir vraiment un maître d'oeuvre qui est responsable, de toute façon, de tous les chantiers. Puis il y a toutes sortes de cas, de façons de fonctionner, ça fait qu'on est en analyse. Je pense que, oui, il y a moyen de le faire, mais il y a plusieurs contraintes.

30 **LE COMMISSAIRE :**

35 Dans la même veine, on avait parlé la semaine dernière du concept de « déconstruction », au lieu de « démolition ». On sait que, souvent, quand un bâtiment est démoli, on arrive avec la pelle puis on s'en débarrasse, tout va dans un conteneur, là, ou -- bien, plus qu'un conteneur, là, mais... Est-ce que c'est des... Est-ce que ce concept-là de déconstruction, c'est une idée qui pourrait être envisagée, d'imposer ça pour les démolitions qui se font dans les municipalités?

40

**M. PHILIPPE VAILLANCOURT :**

5 Je crois que ça peut être une option. Par contre, je ne pense pas que ça puisse s'appliquer tous  
azimuts, considérant que souvent il y a un problème d'espace sur les chantiers de construction, surtout  
en milieu urbain, évidemment, chaque pied carré est utilisé à des fins d'entreposage, de circulation,  
10 et cetera. Donc moi, je serais plus favorable à permettre soit de faire la déconstruction ou de faire  
affaire avec des centres de tri de matériaux de construction, qui seraient reconnus, avec lesquels on  
pourrait avoir un minimum de traçabilité. Donc ça, vous en avez peut-être parlé dans un autre atelier,  
mais c'est aussi un enjeu du côté des centres de tri de CRD.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

**M. PHILIPPE VAILLANCOURT :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

Madame Paula Urra.

**Mme PAULA URRA :**

25 Oui, un peu dans le même esprit de ce que monsieur Vaillancourt avançait, nous, dans le... dans  
notre PDGMR, le PDGMR de la Ville de Montréal 2020-2025, il y a une cible, une action qui vise,  
justement : revoir les exigences en termes de gestion des CRD dans les chantiers. Évidemment, là, la  
30 complexité derrière ça, il y a plusieurs cas de figure, donc on priorise dans un premier temps ce qui est  
les chantiers municipaux, là on a beaucoup plus de leviers pour nous-mêmes, dans une perspective  
d'exemplarité, d'aller exiger à nos entrepreneurs des plans de déconstruction.

35 Le concept de déconstruction est là depuis un certain temps, là, quand même, mais il faut quand  
même l'actualiser, parce que quand on vient à... quand il y a réellement un chantier, on peut parler de  
déconstruction, mais au final est-ce que la matière qui est déconstruite, est-ce qu'elle a un débouché,  
est-ce qu'elle a une valeur? Donc, tout ça... Puis on se rend compte que, concrètement, ça a des  
40 impacts aussi sur les coûts, les coûts de déconstruction, les coûts de construction, puis ce n'est pas des  
impacts à la marge, là, c'est important comme impacts.

5 Donc, on est... dans un premier temps, on regarde ce qui est nos propres chantiers, les chantiers municipaux, on est à l'étude là-dessus. On regarde aussi ce qui relève des chantiers privés, c'est la même chose, il va falloir y aller graduellement parce que dans les chantiers, par exemple, les arrondissements, dans les 19 arrondissements qu'on a, où on donne des permis, selon l'ampleur du chantier, bien on va peut-être vouloir cibler dans un premier temps des chantiers plus gros ou des chantiers où on aura... où on verra que la matière ou certains types de matières, est-ce qu'on pourra tout exiger, on ne le sait pas encore, mais c'est vraiment quelque chose auquel on veut vraiment s'attarder. Puis aussi échanger de l'information, avec les universités, avec les autres municipalités, voir comment... qu'est-ce qu'on exige dans les bordereaux, dans les devis de construction, et également dans les permis.

10 Mais je reviens à la question. On peut déconstruire, il faut de la place, ça, c'est une réalité, mais il faut surtout qu'il y ait des débouchés pour ces matières-là, donc on voudrait vraiment travailler en partenariat pour s'assurer qu'on déconstruit, mais qu'on a un maximum de possibilités de revaloriser cette propre matière-là puis l'envoyer vers le bon flux de valorisation, dans une perspective aussi de maîtrise des coûts.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Merci, madame.

Monsieur Sylvain Berthiaume.

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

25 Monsieur le président, je trouve ce projet-là fort intéressant, en fait. Je trouve que... Bien, chez nous, on le fait déjà en projet-pilote avec une municipalité, là, depuis, là, le début 2021. Je dirais que ça va relativement bien, principalement pour tout ce qui est la construction résidentielle et la rénovation résidentielle. Quand on tombe dans l'industriel, ça devient beaucoup plus lourd à gérer, là, pour les différentes raisons, là, que les autres collègues ont pu énumérer un peu plus tôt.

30 Ce qu'on constate, par contre... nous, ce qu'on fait, c'est on... pour émettre les permis de construction, on va demander aux gens de nous transmettre leur contrat de gestion de matières résiduelles, donc pour s'assurer que ça va au moins dans un centre de tri des matières des CRD, un centre de tri de CRD. Et le plus gros enjeu, c'est le coût, donc la question qu'on avait, précédente, qui disait : « Les rebuts qui sortent des centres de CRD, est-ce qu'il serait pertinent d'avoir une tarification différente au niveau des redevances à l'enfouissement? », bien je vous dirais oui, parce que notre principal enjeu pour envoyer dans un centre de tri de matériaux secs, c'est les coûts. Donc, on viendrait baisser les coûts évidemment au niveau des CRD, pour les centres de tri, si on venait jouer un petit peu sur la redevance qui est chargée à ces centres de tri là.

5                   Donc, c'est un projet chez nous qui va relativement bien, je vous dirais. Un des gros enjeux qu'on a également, là, c'est toujours la question qui vient de l'ensemble des entrepreneurs : « Pourquoi il y a juste chez vous que c'est comme ça? » Donc, on a hâte qu'il y ait un cadre un petit peu plus rigide au Québec face à tout ça parce que, évidemment, tant qu'on est peu à le faire, bien on se fait critiquer de le faire, alors que si ça serait imposé à l'ensemble de la province, bien je pense que ça deviendrait plus simple à gérer.

**LE PRÉSIDENT :**

10                   Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

15                   Monsieur Berthiaume, des centres de tri CRD, je prends l'exemple peut-être de Marguerite-D'Youville, là, où vous vous situez, est-ce qu'il y en a... est-ce qu'il y en a suffisamment pour répondre à... être capables de prendre tout le volume? Parce qu'on voyait dans les chiffres de Recyc-Québec que les débris CRD qui s'en vont à l'enfouissement, ce n'est pas des petites quantités, là, on s'entend que... puis même par période, là, quand on pense à la période où il y a eu des inondations, la période où... on se retrouve avec des quantités énormes. Est-ce que la capacité est  
20                   suffisante?

**M. SYLVAIN BERTHIAUME :**

25                   La capacité actuellement n'est pas suffisante. Sur la Rive-Sud, on a un centre de tri à La Prairie, il y en a un autre du côté de Saint-Hyacinthe, il y en a un autre en développement sur la couronne nord actuellement. Mais la capacité n'est pas suffisante actuellement, mais vous savez ce que c'est : l'offre viendra avec la demande.

**LE COMMISSAIRE:**

30                   Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

35                   Merci, monsieur.

                      Nous prendrons une dernière intervenante là-dessus, madame Valérie Leblanc.

40

**Mme VALÉRIE LEBLANC :**

5           Donc, Valérie Leblanc, MRC de la Haute-Yamaska. Donc, mon propos est un peu en lien avec ce  
là, sur l'exigence dans les permis de construction. Quand on a commencé à regarder le dossier, ce  
qu'on s'est rendu compte, c'est que dans notre cas -- bien, ça doit être le cas de plusieurs autres  
10 régions -- l'offre de service, là, en tri de matériaux de construction est très basse, elle se résume à un  
joueur ou moins. Donc, dans notre cas, de mettre en place une mesure comme ça, ça reviendrait à  
favoriser un seul joueur privé sur notre territoire, ce qui n'est pas nécessairement désirable, là, au point  
de vue municipal. Parfois, aussi, les lieux de valorisation sont très éloignés, donc on revient aux  
problématiques de transport qu'on discutait tantôt.

15           Le deuxième aspect de mon commentaire était au niveau des immeubles gouvernementaux, les  
institutions publiques, selon moi, devraient être les premiers à mettre en place, là, des pratiques de  
gestion des CRD. Si les différents ministères mettaient en place ce type d'exigences là dans leurs  
contrats, au niveau municipal on pourrait s'inspirer des façons de faire qui ont été faites à plus grande  
20 échelle. Par exemple, là, dans le cas du MTQ, c'est une pratique courante, là, de mettre en place des  
pratiques de recyclage d'agrégat, par exemple, dans les routes, puis ensuite ça fait son chemin puis ça  
finit par descendre dans les municipalités, où là on finit par avoir confiance dans ce genre de clauses là.  
Donc, je crois que nos gouvernements, les institutions et, bien sûr, les immeubles municipaux devraient  
faire bonne figure et être les premiers, là, à mettre en place dans leurs contrats de construction ce type  
d'exigences.

**LE PRÉSIDENT :**

25           Merci, madame.

30           Monsieur Comeau, vous avez levé la main, bien, je vais vous donner le mot de la fin, ou  
l'intervention de la fin. Alors, Robert Comeau.

**M. ROBERT COMEAU :**

35           Merci, Monsieur le président. Écoutez, je vais faire très rapidement. Je suis, et je crois qu'au  
niveau de l'Association, la plupart des membres sont d'accord avec cette approche-là. On l'a déjà  
proposée souvent dans des PGMR. À faire attention, par contre, régions éloignées; comme la  
précédente intervenante l'a dit, on peut se retrouver avec de gros problèmes au niveau de la  
concurrence.

40           Je vous donne juste deux exemples très rapides. La MRC de Minganie, aucun centre de tri de  
CRD sur le territoire, le plus proche est à Baie-Comeau; on parle de cinq heures de route. La

municipalité de Chapais, un seul centre -- bon, si on peut appeler ça de même, là -- centre de tri de CRD sur le territoire, qui appartient au privé. Donc, c'est sûr que, en région, l'application risque d'être très difficile.

5           Merci beaucoup, Monsieur le président, et je conclus là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup à vous.

10

Alors, monsieur Perreault, pourriez-vous afficher l'énoncé?

**M. JONATHAN PERREAULT:**

15           Voilà. Donc, pour le dernier vote :

« *Les municipalités devraient exiger des entrepreneurs le dépôt d'un plan de gestion des résidus de chantiers comme condition pour l'octroi d'un permis de construction.* »

20

Malheureusement... Ah! Ça rentre, c'est bon. Il y avait un petit problème, mais c'est réglé.

Alors, j'ai 32 votes : « totalement d'accord » 33, « totalement d'accord » à 73 %; « plus ou moins d'accord » à 18; « plus ou moins en désaccord » à 9; et personne qui est « totalement en désaccord ».

25

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Perreault.

30

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

35

Alors, écoutez, ceci conclut notre deuxième journée d'atelier avec des organismes et des organisations et des personnes. Merci infiniment pour votre participation soutenue, active, intéressante et intéressée. Merci également à toute l'équipe de la commission. Nous poursuivrons demain, avec notre cinquième atelier qui va regrouper plusieurs villes, plusieurs territoires du regroupement 2. Je donnerai les précisions dès demain, dans mon discours d'ouverture.

40

Je vous souhaite -- encore une fois, merci, et je vous souhaite une bonne fin de journée. Au revoir!

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 H**

**SÉANCE AJOURNÉE AU 22 AVRIL 2021, À 9 H**

---

Nous, soussignées, VÉRONIQUE SANGIN et ISABELLE GOYETTE, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Isabelle Goyette  
Isabelle Goyette, s.o.

Véronique Sangin  
Véronique Sangin, s.o.